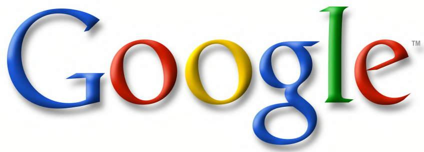




PUBLICATIONS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE LA PAIX. — N° 9.

Annuaire

de la

Vie Internationale

Par Alfred H. FRIED

3e année (1907)



Classification décimale : 0.58 (4-9)



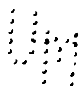


MONACO
INSTITUT INTERNATIONAL DE LA PAIX

1907

Annuaire

de la Vie Internationale



PRÉFACE

DE LA IIIe ANNÉE

Les critiques qui ont été adressées depuis un an à la IIe année de notre *Annuaire* prouvent que le but de l'entreprise commence à être compris. Cela n'a rien d'étonnant à une époque où les organes de la Vie Internationale vont toujours en augmentant, où les conférences entre gouvernements se renouvellent presque sans interruption. La Conférence d'Algésiras, la Conférence de l'Union postale universelle, la Conférence de la Télégraphie sans fil, la Conférence de la Protection du travail, la Conférence Pan-Américaine, la Conférence de Sismologie, etc., ne sont pour ainsi dire que la réunion presque ininterrompue d'un véritable Conseil International.

De nombreuses lettres reçues prouvent aussi que l'on s'est servi de l'*Annuaire* comme d'un livre de renseignements et d'adresses. Tout cela démontre en somme la nécessité et l'utilité de notre entreprise. L'éditeur entrevoit par là le jour prochain où l'*Annuaire* atteindra son but primitif et sera un *compendium* scientifique et politique de tous les intérêts généraux du monde civilisé.

A. H. F.

NOTICE

Histoire de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens

En 1873, M. Georges Nagelmackers, ingénieur à Liège, fondait au capital de 500.000 francs, une Société ayant pour but d'introduire des Wagons-Lits en Europe.

Le premier service de Wagons-Lits fut inauguré entre Berlin et Aix-la-Chapelle ; puis ce furent ceux de Cologne-Paris et Vienne-Berlin.

En 1876, cette Société se transformait et devenait la Compagnie Internationale des Wagons-Lits avec un capital de 4 millions. Les 58 voitures qui constituaient alors tout son matériel roulant, parcouraient en une année près de cinq millions de kilomètres.

Voici la liste des services faits aujourd'hui par les 600 wagons-lits que possède la Compagnie :

Ala-Vienne.
Alger-Biskra.
Alger-Constantine.
Alger-Oran.
Alicante-Madrid.
Altona-Hambourg-Vlessingen.
Amsterdam-Marienbad.
Aussée-Ischl-Vienne.
Avricourt-Munich (München).
Bad-Gastein-Vienne.
Bad - Reichenhall - Salzburg - Vienne.
Bâle-Boulogne.
Bâle-Francfort A/M.

Kopenhague-Berlin.
Kopenhague-Hambourg.
Krakau-Itzkany.
La Corogne-Madrid.
Laon-Boulogne.
Lausanne-Marseille-Nice-Vintimille.
Lienz-Vienne.
Lisbonne-Madrid.
Lisbonne-Porto.
Louxor-Le Caire.
Luchon-Paris.
Madrid-Alicante.
Madrid-Barcelone.
Madrid-Bilbao.
Madrid-Carthagène.
Madrid-Gijon.
Madrid-Irun.
Madrid-La Corogne.
Madrid-Lisbonne.
Madrid-Irun-Biarritz-Paris.
Madrid-Santander.
Madrid-Séville.
Madrid-Valence.
Madrid Vigo.
Marienbad-Amsterdam.
Méran-Vienne.
Messine-Palerme.
Milan-Bâle.
Milan-Brindisi.
Milan-Paris.
Milan-Florence-Rome.
Milan-Rome (via Parme).
Milan-Trieste
Moscou-Kieff.
Moscou-Nijni-Nowgorod.
Moscou-Riga.
Moscou-Saint-Pétersbourg.
Moscou-Varsovie.
München-Avricourt.
München-Dresden.
München-Vérona.
München-Vienne.
München-Zurich.
Naples-Reggio.
Nice-Vintimille-Rome.
Nijni-Nowgorod-Moscou.
Nurnberg-Stuttgart-Zurich-Chur.
Oran-Alger.
Ostende-Bâle.
Ostende-Cologne.
Palerme-Catane.
Palerme-Messine.
Paris-Bâle.
Paris-Carlsruhe.
Paris-Chambéry.
Paris-Cologne.
Paris-Francfort-S/M.
Paris-Genève.
Paris-Berne-Interlaken.
Paris-Luchon.
Paris-Bordeaux-Biarritz-Madrid.
Paris-Milan.
Paris-Rome (via Modane).
Paris-Turin.
Paris-Milan-Venise.
Paris-Bâle-Vienne.
Paris-Marseille-Menton-Vintimille.
Podwolocysoka-Krakau Vienne
Porto-Lisbonne.
Reggio-Naples.
Reggio-Naples-Rome.
Riga-Moscou.
Riga-Saint-Pétersbourg.
Rome-Milan (via Parme)

Rome-Florence-Milan.
Rome-Vintimille-Nice.
Rome-Paris (via Modane).
Rome-Naples-Reggio.
Rome-Turin.
Rome-Vienne.
Rostoff-Poltava-Kieff.
Saint-Pétersbourg-Wirbalen-Eydkunhen.
St-Pétersbourg-Vitbesk-Kieff.
Saint-Pétersbourg-Moscou.
Saint-Pétersbourg-Riga.
Saint-Pétersbourg-Sébastopol.
Saint-Pétersbourg-Varsovie.
Saint-Pétersbourg-Vologda.
Santander-Madrid.
Seimenli-Tirnova-Sofia.
Séville-Madrid.
Sofia-Tirnova-Seimenli.
Sofia-Varna.
Sosnowice-Varsovie.
Stuttgart-Berlin.
Tatra-Lomnicz-Kassà-Budapest.
Trieste-Milan.
Trieste-Vienne.
Turin-Paris.
Turin-Rome.
Valence-Madrid
Varna-Sofia.
Varsovie-Kalisch.
Varsovie-Moscou.
Varsovie-Saint-Pétersbourg.
Varsovie-Sosnowice.
Varsovie-Vienne (double service).
Venise-Budapest.
Venise-Milan-Paris
Venedig (Venise) Vienne.
Verciorova-Bucarest.
Verona-München.
Versecz-Temesvar-Budapest.
Vigo-Madrid.
Vintimille-Marseille-Lausanne
Vintimille-Menton-Marseille-Paris.
Vlissingen (Flissingue) Hambourg-Altona.
Vlissingen (Flissingue) Berlin.
Vologda-Saint-Pétersbourg.
Wien (Vienne) Ala.
Wien-Ischl-Aussée.
Wien-Bad-Gastein.
Wien-Bad-Reichenhall.
Wien-Berlin.
Wien-Budapest via Bruck.
Wien-Budapest via Marchegg.
Wien-Dresden.
Wien-Abbazia-Fiume.
Wien-Frankfurt A/M.
Wien-Karlsbad via Marienbad.
Wien-Karlsbad via Prague.
Wien-Lienz.
Wien-Méran.
Wien-München.
Wien-Bâle-Paris.
Wien Krakau-Podwoloczska.
Wien-Rome.
Wien-Triest.
Wien-Venise.
Wien-Warschau (double service.
Yassi-Bucarest.
Zurich-München.
Zurich-Paris.

En 1880, la Compagnie des Wagons-Lits transformait une voiture de 3e classe en un wagon-restaurant sur la ligne de Berlin à Francfort, via Bebra.

La Compagnie possède actuellement 400 Restaurants qui font les services suivants :

Alcazar-Madrid.
Alexandrowo-Varsovie
Alger Oran.
Amsterdam-Anvers-Paris.
Angers-Paris.
Anvers-Bruxelles.
Arona-Lausanne.
Aulnoye-Liège.
Les Avants-Zweissimmen.
Avricourt-München.
Bâle-Boulogne
Bâle-Bruxelles.
Bâle-Strasbourg-Bingerbruck-Dortmund.
Bâle-Francfort A/M.
Bâle-Milan.
Bâle-Paris.
Bâle-Wiesbaden.
Bâle-Vlessingen
Bâle-Zurich.
Barcelone-Port-Bou-Cerbère.
Barcelone-Reus.
Barcelone-Saragosse.
Bellinzona-Lucerne.
Berlin-Stuttgart.
Budapest-Ksap.
Budadest-Debreczen.
Budapest-Uj-Dombovar.
Budapest-Fiume.
Budapest-Karansebes.
Budapest-Kassa.
Budapest-Kolozsvar.
Budapest-Arad-Piski.
Budapest-Pragerhof.
Budapest-Tatra-Lomnicz.
Budapest-Wien via Marchegg.
Budapest-Wien via Bruck.
Budapest-Zimony.
Caen-Paris.
Le Caire-Alexandrie.
Le Caire-Ismaïla.
Le Caire-Louxor.
Calais-Bâle.
Calais-Paris.
Chalons s/Marne-Paris.
Charleville-Paris.
Chaumont-Paris.
Chellal-Assouan-Louxor.
Cherbourg-Paris.
Chiasso-Zurich-Stuttgart-Osterburken.
Coln-Strasbourg.
Constantza-Bucarest.
Csap-Budapest.
Debreczen-Budapest.
Dieppe-Paris.
Dijon-Bourg.
Dijon-Paris.
Dijon-Pontarlier.
Dortmund-Bingerbruck-Strasbourg-Bâle.
Dresde-München.
Dresde-Bodenbach-Wien.

Erquelines-Paris.
Esschen-Bruxelles.
Essen-Frankfurt a/M-München.
Fiume-Budapest.
Florence-Rome
Florence-Perrugia-Rome.
Francfort a/M-Bâle.
Francfort a/M-Metz.
Gènes-Vintimille.
Genève-Bordeaux.
Genève-Olten.
Genève-Zurich.
Ghardimou-Tunis.
Glandorl-Pontafel-St-Micael.
Granica-Varsovie.
Granville-Argentan-Paris.
Guelma-Kroubs
Berlin-Vl ssıngen.
Berlin-Warnemunde.
Berlin-Wien via Bodenbach
Berne-Zurich.
Bologne-Milan.
Bordeaux-Dax
Bordeaux-Paris
Boulogne-Laon.
Boulogne-Paris.
Bourg-Dijon
Brasso-Kolozsvar.
Bruxelles-Anvers.
Bruxelles-Bâ e.
Bruxelles-Rosendaal-Esschen-Bruxelles
Bruxelles-Verviers-Herbesthal
Bruxelles-Munich
Bruxelles-Ostende.
Bruxelles-Paris.
Bruxelles-Strasbourg.
Bucarest-Constantza.
Bucarest-Koloméa
Bucarest-Sinaia-Prédéal.
Bucarest-Slatina
Hambourg-Stettin.
Herbesthal-Verviers-Bruxelles
Hersbesthal-Ostende.
Innsbruck-München-Regensburg.
Innsbruck-Wien.
Irun-Bordeaux.
Irun-Madrid.
Kalisch-Varschau.
Karansebes-Budapest.
Karkoff-Mélitopol.
Karslbad Wien via Marienbad,
Karlsbad-Wien via Prague.
Karlsruhe-Offenburg-Konstanz
Kassa-Budapest.
Kieff-Moscou
Koloméa-Bucarest.
Kolozvar-Brassò
Kolozsvar-Budapest.
Konstanz-Offenburg-Karlsruhe
Konstan -Strasburg.
Kroubs-Guelma.
Laon Boulogne
Lausanne-Arona.
Lausanne-Milan.
Lausanne-Neuchâtel.
Lausanne-Olten.
Laval-Paris.
Le Havre-Paris.
Leipzig-München.
Le Mans-Paris
Lemberg-Oderberg
Liège-Aulnoye-Paris.
Limoges-Châteauroux-Paris.
Lindau-München
Lindau-Bregenz-Salzburg.

Lisbonne-Porto.
Louxor-Assouan-Chellal.
Louxor-Le Caire
Lucerne-Bellinzona.
Madrid-Alcazar
Madrid-Barcelone-Cerbère.
Modane-Hendaye-Irun.
Madrid-Medina
Madrid-Seguenza.
Marburg-Graz-Wien.
Marseille-Pari .
Medina-Madrid.
Melitopol-Karkoff.
Metz-Frankfurt a/M
Milan-Bâle.
Milan Bologne.
Milan Lausanne.
Milan Venise.
Milan Vintim lle.
Madrid-Turin.
Montluçon Paris.
Moscou-Kieff
Moscou-Varsovie
München-Avricourt.
München-Brussel.
München-Dresden.
München-Frankfurt-Essen.
München-Leipzig.
München-Lindau.
München-Vérona.
München-Wien.
München Würzburg.
Nancy-Pari
Naples-Rome.
Nevers-Vichy-Paris.
Oldelberg-Lemberg via Krakau
Olten-Genève
Olten Laus nne.
Olten-Neuchatel-Lausanne.
Oran-Alger.
Ostende-Bruxelles.
Ostende-Herbesthal.
Ostende-Paris.
Osterburken - Stuttgart-Zurich-Chiasso.
Paola-Reggio.
Paris-Angers
Paris-Anvers-Amsterdam.
Paris-Les Aubrais-Orléans.
Paris-Aulnoye-Liège.
Paris-Bâle-Belfort.
Paris-Bordeaux
Paris-Boulogne.
Paris-Caen.
Paris-Calais.
Paris-Châlons s/M.
Paris-Charleville.
Paris-Chaumont.
Paris-Cherbourg.
Paris-Dieppe.
Paris-Dijon.
Paris-Erquelines.
Paris-Argentan-Granville.
Paris-Bordeaux-Dax-Irun.
Paris-Laval
Paris-Le Havre.
Paris-Le-Mans.
Paris-Le Tréport.
Paris-Châteauroux-Limoges.
Paris-Lyon-Marseille.
Paris-Montluçon.
Paris-Nancy.
Paris-Nevers-Vichy.
Paris-Lille-Ostende.
Paris-Rennes
Paris - Saint - Pierre-des-Corps Tours.
Paris-Lille-Tourcoing.

Paris-Tours.
Paris-Trouville.
Paris-Vierzon.
Paris-Nice-Menton-Vintimille.
Paris-Vintimille-Vimereux.
Petit-Croix-Paris.
Pise-Rome.
Piski-Arad-Budapest.
Pontarlier-Paris.
Port Bou-Barcelone.
Port Bou-Reux.
Porto-Lisbonne.
Porto-Salamanca.
Port-Saïd-Ismaïla.
Pragerhof-Budapest.
Prédéal-Sinaia-Bucarest.
Regensburg-Innsbruck.
Reggio-Paola.
Rennes-Paris.
Reus-Barcelone.
Rome-Florence.
Rome-Sienne-Florence.
Rome-Naples.
Rome-Pise.
Salamanca-Porto.
St-Michael-Pontafel- Glandorf.
St-Pétersbourg-Dvinsk-Varsovie.
Salzburg-Bregenz-Lindau.
Saragosse-Barcelone.
Selzthal-Wien.
Slatina-Bucarest.
Sofia-Varna.
Stettin-Hambourg.
Strasbourg-Coln.
Strasbourg Constanz.
Strasbourg-Ostende.
Stuttgart Berlin.
Tetschen-Wien.
Tatra-Lomnicz-Budapest.
Tourcoing-Lille-Paris.
Tours-Paris.
Trouville-Paris.
Tunis-Ghardimaou.
Turin-Modane.
Uj Dombovar-Budapest.
Varna-Sofia.
Varsovie-Alexandrowo.
Varsovie-Brest.
Varsovie-Granica.
Varsovie-Moscou,
Varsovie-Dwinsk-Saint-Pétersbourg.
Varsovie-Sosnovice.
Venedig (Venise)-Milan.
Verviers-Bruxelles.
Vierzon-Paris.
Vintimille-Gênes.
Vintimille-Milan.
Vintimille - Menton - Marseille-Paris.
Vlessingen Bâle.
Vlessingen(Flessingue)-Berlin.
Warnemunde-Berlin.
Wien-Berlin via Bodenbach.
Wien-Budapest via Bruck.
Wien-Budapest via Marchegg.
Wien-Dresde.
Wien-Innsbruck.
Wien-Karslbad via Marienbad.
Wien-Graz-Marburg.
Wien-München.
Wien-Selzthal.
Wien-Tetschen.
Wien-Warscham.
Wien-Passau-Wurszburg.
Wiesbaden-Bâle.
Woergel-Zurich.

Würzburg-München.
Würszburg-Passau-Wien.
Zimony-Budapest.
Zurich-Bâle.
Zurich-Berne.
Zurich-Genève.
Zurich-Worgl.
Zweisimmen-Les Avants.
Zweisimmen-Montreux.

De la combinaison de ces deux unités, la voiture où l'on dort et la voiture où l'on dîne, la Compagnie des Wagons-Lits constituait en 1883 son premier train de luxe « l'Orient-Express », et, modifiant sa firme, s'intitulait «Compagnie Internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens ».

A partir de cette époque, la création des trains de luxe se succède sans interruption.

Voici la liste de ceux que possède aujourd'hui la Compagnie :

Egypte-Express.
Berlin-Marienbad-Carlsbad.
Berlin-Naple-Palerme-Express
Bombay-Marseille.
Cobourg-Express.
Engadine-Express.
Le Caire-Louxor-Express.
Méditerranée-Express.
New-York-Express.
Nord-Express.
Nord-Sud-Brenner
Orient-Express.
Ostende-Calais-Wien-Express.
Ostende-Trieste-Express .
Ostende-Karlsbad-Express.
Paris-Karlsbad-Express.
Paris-Barcelone-Express.
Paris-Rome-Express.
Peninsular-Express.
Riviera-Express.
Saint-Pétersbourg-Wien-Nice-Cannes-Express.
Savoie-Express
Simplon-Express.
Sud-Express-Paris-Madrid.
Sud-Express-Paris-Lisbonne.
Transsibérien-Express.
Trouville-Express.
Vichy-Express.

Depuis les premiers jours de l'année 1907, la Compagnie des Wagons-Lits a mis en marche le « Lloyd-Express », qui circule entre Hambourg et Gènes, en correspondance avec les paquebots du Norddeutscher

Lloyd, et un second train de luxe « l'Egypte-Express », entre Berlin et Naples, en correspondance avec les bateaux de la Hambourg-Amérique.

Les premiers sleepings, longs de douze mètres au plus, étaient montés sur deux ou trois essieux ; les nouvelles voitures qui ne mesurent pas moins de 20 mètres, reposent sur deux chariots à 4 ou à 6 roues, ou « bogies », qui, tout en assurant au véhicule une suspension plus douce, facilitent le passage dans les courbes et diminuent l'effort de la traction.

Il est intéressant de noter que c'est la Compagnie des Wagons-Lits qui a adopté la première ce mode de suspension dont sont pourvues, aujourd'hui, les voitures de Chemins de fer du modèle le plus récent.

Les bogies ont, naturellement, suivi les progrès de l'industrie métallique. Construits primitivement en bois, ils ont été plus tard fabriqués en fer, puis en acier, et enfin en acier embouti, afin de donner aux pièces qui les composent la forme de solides d'égale résistance et d'en diminuer le poids sans nuire à leur solidité.

L'extérieur des wagons-lits est en bois de teck, relevé de cuivre. Les boiseries intérieures sont en acajou et en bouleau d'Amérique.

Rien n'a été abandonné au hasard dans la construction de ces voitures, dont les moindres détails ont été raisonnés, tant au point de vue de la solidité que du confort et de l'hygiène, et l'on peut dire que l'initiative des ingénieurs de la Compagnie, toujours en éveil, tend sans cesse à réaliser de nouvelles améliorations.

La construction des châssis et des caisses des voitures, ainsi que des appareils de choc et de traction est l'objet de soins particulièrement attentifs; aussi les wagons-lits offrent-ils aux voyageurs une sécurité exceptionnelle.

L'aménagement intérieur des voitures a été plusieurs fois modifié avant d'arriver à la disposition actuelle.

Les premiers sleepings se composaient presque exclusivement de compartiments à quatre places, mais l'expérience ayant démontré que les voyageurs aiment à s'isoler le plus possible, les nouveaux wagons-lits contiennent des compartiments à deux places avec intercommunication.

Chaque compartiment de wagon-lit forme une véritable petite chambre où le confortable est loin de faire défaut.

Pendant le jour le lit forme divan, la tablette de nuit devient un guéridon ; ce n'est plus une chambre à coucher, c'est un boudoir.

Les places sont toutes numérotées, ce qui permet aux voyageurs de choisir et de retenir à l'avance dans les Agences de la Compagnie la place qui leur convient le mieux.

Le cabinet de toilette, ce perfectionnement essentiel que l'on doit à la Compagnie des Wagons-Lits, est placé entre les compartiments, afin d'éviter la promenade matinale à travers les couloirs.

Enfin on a réalisé une nouvelle disposition de lits qui permet de les entrecroiser au lieu de les superposer dans les cabines.

Les wagons-restaurants ont subi peu de changements depuis l'origine. Les glaces se sont élargies, la décoration a été modifiée, mais c'est toujours la disposition par petites tables à deux et à quatre places qui est adoptée. C'est elle qui est la plus commode et qui convient le mieux aux voyageurs.

Pour les parcours de jour, la Compagnie des Wagons-

Lits a créé un nouveau type de voiture, le wagon-salon, où le voyageur trouve tout le confort possible : des cabines claires où il peut s'isoler ou se reposer, un vaste salon fumoir avec de larges fauteuils, à la fois robustes et élégants, qui l'invitent à la rêverie, un long couloir où il peut se dégourdir les jambes, en regardant la campagne fuir derrière les grandes glaces.

Le fondateur Directeur général de la Compagnie, M. Georges Nagelmackers, est décédé le 10 juillet 1904, laissant après lui d'unanimes regrets ; il a été remplacé au mois d'octobre de la même année par M. Napoléon Schrœder, son collaborateur à la Compagnie depuis sa fondation.

Rien, mieux que ce rapide développement de la Société Internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens, n'était de nature à faire comprendre l'intensité de la Vie internationale actuelle.

ANNUAIRE
de la Vie Internationale

PREMIÈRE PARTIE

VIE INTERNATIONALE OFFICIELLE

I. Unions, Conventions, Ententes, Commissions, etc.

A) DROIT PUBLIC ET PRIVÉ

UNION INTERN. D'**Arbitrage.**

Fondée par la **Convention de La Haye**, le 29 juillet 1899.

Etats adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Bulgarie, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Monténégro, Pays-Bas, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Siam, Suède, Norvège, Suisse.

But : d'après le préambule de la Convention de La Haye : « Concourir au maintien de la paix générale,

favoriser le règlement amiable des conflits intern., reconnaître la solidarité qui unit les membres de la société des nations civilisées, étendre l'empire du droit et fortifier le sentiment de la justice internationale », etc., etc.

Organe : Le Bureau intern. de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye (voir ci-après).

COUR PERMANENTE D'**Arbitrage**, LA HAYE.

Fondée par la Convention de La Haye du 29 juillet 1899.

La Cour comprend :

1° *Les membres de la Cour permanente d'arbitrage*, composée de personnes qui figurent sur la liste visée par l'art. 23 de la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux ;

2° *Le Bureau intern. de la Cour permanente d'arbitrage* ;

3° *Le Conseil administratif*, composé des représentants diplomatiques des puissances signataires accréditées à La Haye et du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, qui remplit les fonctions de Président.

Prés. act. : Le Jonk. et Dr D. A. *van Iets van Goudriaan*.

Le Bur. intern. qui sert de greffe à la Cour est composé du Secr. gén. M. le baron L. P. M. H. *Michiels van Verduynen*, Docteur en droit ; Secr. : le Jonk. et Dr en droit W. *Roëll*.

La Cour est composée des membres suivants :

Allemagne : Son Excellence M. *de Frantzius*, Conseiller intime actuel, Directeur au département des Affaires étrangères à Berlin ; M. E. F. *Sieveking*, Docteur en droit, Président du Tribunal supérieur hanséa-

tique à Hambourg ; M. *de Martitz*, Docteur en droit Conseiller à la Cour Royale de Justice administrative, Professeur de droit à l'Université de Berlin ; M. *de Bar*, Docteur en droit, Conseiller intime de Justice, Professeur de droit à l'Université de Gœttingue ;

Autriche-Hongrie : Son Excellence le Comte *Frédéric Schönborn*, Conseiller intime et Chambellan, Docteur en droit, Président de la Cour Impériale Royale de Justice administrative, ancien Ministre autrichien de la Justice, Membre de la Chambre des Seigneurs du Parlement autrichien, etc. ; Son Excellence le Comte *Albert Apponyi*, Conseiller intime, Ministre des Cultes et de l'Instruction publique de Hongrie, Membre et ancien Président de la Chambre des Députés du Parlement hongrois, etc ; M. *Henri Lammasch*, Docteur en droit, Professeur de droit international à l'Université de Vienne, Membre de la Chambre des Seigneurs du Parlement autrichien, etc. ; Son Excellence M. *Albert de Berzeviczy*, Conseiller intime, ancien Ministre des Cultes et de l'Instruction publique de Hongrie, Président de l'Académie hongroise des Sciences et des Lettres, etc. ;

Belgique : M. *Beernaert*, Ministre d'Etat, Membre de la Chambre des Représentants, etc. ; M le Baron *Descamps*, Ministre d'Etat, Sénateur, Secrétaire général de l'Institut de Droit International ; M. *Polydore de Paepe*, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation ; M. *Ernest Nys*, Conseiller à la Cour d'Appel de Bruxelles ;

Chine : Son Excellence M. *Wu Ting-Fang*, Ministre au Ministère des Affaires Étrangères, Commissaire Impérial pour la révision de la loi, ancien Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire à Washington ;

Danemark : M. le Professeur H. *Matzen*, Docteur en droit, Professeur à l'Université de Copenhague, Conseil-

ler extraordinaire à la Cour Suprême, Membre du « Landsthing » ;

Espagne : Son Excellence Don *Bienvenido Oliver*, ancien Directeur général au Ministère de la Justice ; Le Docteur Don *Manuel Torres Campos*, Professeur de droit international à l'Université de Grenade ; Don *Rafuel de Urena y Smenjaud*, Docteur en droit à la Faculté de Madrid ;

Etats-Unis d'Amérique : M. *Melville W. Fuller*, «Chief Justice» des Etats-Unis d'Amérique ; M. *John W. Griggs*, ancien Chef du Département de la Justice (ex Attorney général); M. *George Gray*, Juge de Cercle (Circuit Court) ancien Sénateur ; M. *Oscar S. Straus*, ancien Ministre des Etats-Unis d'Amérique à Constantinople, Secrétaire du Commerce et du Travail, Washington ;

Etats-Unis Mexicains : Don *José M. Gamboa*, Docteur en droit, ancien Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire auprès du Gouvernement des Républiques Sud-Américaines à Buenos-Ayres ; Don *Genaro Raigosa*, Docteur en droit, Sénateur ; Don *Alfredo Chavero*, Docteur en droit, Député ; Don *José Algara*, Avocat, Professeur de droit international privé et Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères ;

France : M. *Léon Bourgeois*, Docteur en droit, ancien Président de la Chambre des Députés, ancien Président du Conseil des Ministres, Ministre des Affaires étrangères, Sénateur ; M. le Baron d'*Estournelles de Constant*, Ministre plénipotentiaire, Sénateur ; M. *Louis Renault*, Ministre plénipotentiaire, Professeur à la Faculté de droit de Paris, Jurisconsulte du Département des Affaires étrangères ; M. *Decrais*, ancien Ambassadeur à Rome, à Vienne et à Londres, ancien Ministre des Colonies ;

Grande-Bretagne : Le Très Honorable Sir *Edward Baldwin Malet*, Membre du Conseil Privé du Roi, ancien Ambassadeur; le Très Honorable Sir *Edward Fry*, Docteur en droit, autrefois siégeant à la Cour d'Appel, Membre du Conseil Privé du Roi ; M. le Professeur *John Westlake*, Docteur en Droit, Conseil du Roi ; le Général-Major Sir *John Ardagh*, Docteur en droit ;

Grèce : M. *Denys Stephanos*, Député, ancien Ministre des Affaires étrangères ; M. *George Streit*, Professeur de droit international à l'Université d'Athènes ; M. *Michel Kebedgy*, Professeur de droit international à l'Université de Berne;

Italie : Son Excellence le Comte *Constantin Nigra*, Docteur en droit, Sénateur du Royaume, ancien Ambassadeur à Vienne ; Son Excellence le Commandeur *Jean Baptiste Pagano Guarnaschelli*, Docteur en droit, Sénateur du Royaume, Premier Président de la Cour de Cassation à Rome ; Son Excellence le Comte *Tornielli-Brusati di Vergano*, Docteur en droit, Sénateur du Royaume, Ambassadeur à Paris ; Son Excellence le Chevalier *Giuseppe Biancheri*, Docteur en droit, Président de la Chambre des Députés;

Japon : Son Excellence M. *Itchirô Motono*, Docteur en droit, Envoyé Extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg ; M. *Henry Willard Denison*, Jurisconsulte du Ministère des Affaires étrangères à Tokio;

Luxembourg : M. *Henri Vannerus*, Président du Conseil d'Etat et de la Cour Supérieure de Justice ;

Norvège : M. *G. Gram*, ancien Ministre d'Etat, Gouverneur de province ; M. *Georges-Francis Hagerup*, Docteur en droit et ès-lettres, ancien Ministre d'Etat et Président du Conseil, Député, Ministre plénipotentiaire

de Norvège à Copenhague, Membre de l'Institut de droit international ; M. *Sigurd Ibsen*, ancien Ministre d'Etat, Docteur en droit ; M. H. J. *Horst*, Député, Proviseur au Lycée, Président du groupe norvégien de l'Union interparlementaire pour l'Arbitrage et la Paix, Membre du Comité Nobel du « Storting »;

Pays-Bas : Son Excellence M. T. M. C. *Asser*, Ministre d'Etat, Docteur en droit, Membre du Conseil d'Etat, ancien Professeur à l'Université d'Amsterdam ; M. F. B. *Coninck Liefsting*, Docteur en droit, Président de la Cour de Cassation ; M. le Jonk. A. F. *de Savornin Lohman*, Docteur en droit, ancien Ministre de l'Intérieur, ancien Professeur à l'Université libre d'Amsterdam, Membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux ; M. le Jonk. G. L. M. H. *Ruys de Beerenbrouck*, Docteur en droit, ancien Ministre de la Justice, Membre du Conseil d'Etat e. s. e., Commissaire de la Reine dans la province du Limbourg ;

Perse : Son Excellence *Samad-Khan Momtazos-Saltaneh*, Envoyé Extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Paris ; Son Excellence *Hussan-Khan Mochirol Molk*, Envoyé Extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg;

Portugal : Son Excellence M. le Comte *De Macedo*, Pair du Royaume, ancien Ministre de la Marine et des Colonies, ancien Envoyé Extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Madrid ; Son Excellence M. *Antonio Emilio Correia de Sà Brandaõ*, Président de la Haute Cour de Justice, Conseiller d'Etat, Pair du Royaume et ancien Ministre de la Justice ; Son Excellence M. *Fernando Mattozo Santos*, Pair du Royaume, ancien Ministre des Finances et des Affaires étrangères ; Son Excellence M. *Francisco Antonio da Velga Beirão*,

Conseiller d'Etat, Pair du Royaume et ancien Ministre des Affaires étrangères et de la Justice;

Roumanie : M. *Théodore Rosetti*, ancien Président du Conseil des Ministres, ancien Président à la Haute Cour de Cassation et de Justice; M. *Jean Kalindéro,* Docteur en droit, ancien Conseiller à la Haute Cour de Cassation et de Justice, Membre de l'Académie Roumaine, Administrateur du Domaine de la Couronne ; M. *Jean N. Lahovari,* Député, ancien Envoyé Extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, ancien Ministre des Affaires étrangères, Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie, du Commerce et des Domaines;

Russie : Son Excellence M. N. V. (Nicolas Valerianowitsch) *Mourawieff*, Conseiller privé actuel, Secrétaire d'Etat, ancien Ministre de la Justice et Procureur général de l'Empire de Russie, ambassadeur à Rome; Son Excellence M. E. V. *Frisch*, Président du Département de la Législation du Conseil de l'Empire de Russie, Conseiller privé actuel, Secrétaire d'Etat; Son Excellence M. *de Martens,* Conseiller privé, Membre permanent du Conseil du Ministère Impérial des Affaires étrangères;

Serbie : M. *George Pavlovitch*, ancien Ministre et Professeur, Président de la Cour de Cassation ; M. *Glicha Gerchitch,* ancien Ministre et Professeur, Conseiller d'Etat ; M. le Docteur *Milovan Milanovitch*, ancien Ministre et ancien Professeur, Envoyé Extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Rome; M. le Docteur *Milenko R. Vesnitch*, ancien Ministre et ancien Professeur, Envoyé Extraordinaire et Ministre plénipotentiaire en France et en Belgique ;

Siam : M. E.-H. *Strobel*, ancien Professeur de droit international à l'Université d'Harvard (Massachusetts), Conseiller politique du Gouvernement de Siam ;

Suède : M. *Knut Hjalmar* Léonard de Hammarskjöld, Docteur en droit, ancien Ministre de la Justice, ancien Ministre des Cultes et de l'Instruction publique, Envoyé Extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Copenhague, Président de la Cour d'Appel de Jönköping, ancien Professeur à la Faculté de droit d'Upsal ; M. *Johan Fredrik Ivar Afzelius*, Docteur en droit, Président de la Commission pour la revision de la loi, ancien Conseiller de la Cour Suprême, Membre de la première Chambre de la Diète ;

Suisse : M. *Charles Lardy*, Docteur en droit, Ministre de Suisse à Paris, Membre de l'Institut de droit international ; M. *Charles Hilty*, Docteur en droit, Membre du Conseil national, Professeur à l'Université de Berne ; M. *Eugène Huber*, Docteur en droit, Membre du Conseil national, Professeur de droit privé à l'Université de Berne ;

Bulgarie : M. *Stoyan Daneff*, Docteur en droit, Avocat, ancien Président du Conseil des Ministres, ancien Ministre des Affaires Etrangères et des Cultes, ancien Professeur à l'Ecole Supérieure à Sofia ; M. *Dimitri Stancioff*, Docteur en droit, Ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg.

BUREAU INTERN. DES **Républiques Américaines**, WASHINGTON.

Reconstitué par la IIIe Convention pan-américaine de Rio-de-Janeiro. Août 1906 :

Conseil administratif : Les représentants diplomatiques des Républiques américaines à Washington.

Président administratif : Le secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique.

BUREAU **Centre-Américain** à GUATÉMALA.

But: surveiller les intérêts communs des Républiques de l'Amérique Centrale.

Fondé par une Convention intern. entre les Républiques de Salvador, de Costa-Rica, de Guatémala et de Honduras, le 25 sept. 1906, à San José.

Texte de la Convention :

ARTICLE PREMIER. — Les gouvernements signataires s'engagent à établir un Bureau international Centre-Américain, formé par un délégué de chacun d'eux.

ART. 2. — La présidence du Bureau devra être exercée alternativement par les membres qui le composent, en suivant à cet effet l'ordre alphabétique des Etats contractants.

ART. 3. — Les fonctions du Bureau seront toutes celles qu'on considérera comme nécessaires et conformes pour la réalisation des intérêts dont il a la charge par la présente convention, et à cet effet le Bureau même devra les détailler dans les règlements qu'il doit former, pouvant prendre toutes les dispositions d'ordre intérieur qui conduisent à remplir pleinement la mission de maintenir et de développer les intérêts Centre-américains confiés à ses soins et à sa vigilance.

Pour arriver à ces fins, les Gouvernements contractants s'engagent à prêter à ce Bureau tout l'appui et toute la protection nécessaires pour qu'il puisse bien remplir son importante mission.

ART. 4. — Le Bureau devra adresser tous les six mois, à chacun des gouvernements signataires, un rapport détaillé des travaux réalisés pendant le semestre écoulé.

ART. 5. — Le Bureau aura son siège dans la ville de Guatemala et on devra faire en sorte qu'il soit installé au plus tard le 15 septembre de l'année 1907.

ART. 6. — Les agents diplomatiques et consulaires des gouvernements contractants devront prêter au Bureau tout le concours qu'il leur demandera, en lui fournissant tous ren-

seignements, informations et nouvelles dont il pourrait avoir besoin, et ils doivent se charger de toutes démarches utiles au Bureau qu'on voudra bien lui demander.

Art. 7. — Les dépenses occasionnées pour l'entretien du Bureau seront supportées, par parties égales, par les Etats signataires.

Art. 8. — Le Bureau devra avoir un organe de publicité pour ses travaux et faire en sorte d'avoir des relations avec d'autres centres de caractère analogue et particulièrement avec le Bureau international des Républiques américaines établi à Washington.

Art. 9. — Le Bureau devra être un organe d'informations entre les pays signataires, et il adressera aux gouvernements respectifs, les communications, rapports et mémoires qu'il jugera nécessaires pour le développement des relations et des intérêts dont il aura la charge.

Art. 10. — La présente Convention aura une durée indéfinie, tant que les parties n'auront pas manifesté le désir de la considérer comme terminée. Pour la dénoncer, elles doivent employer la forme ordinaire.

En foi de quoi, les plénipotentiaires signent la présente Convention dans la ville de San José de Costa-Rica, le vingt-cinq septembre mil neuf cent six.

(L. S.) Salvador Gallegos.

(L. S.) Salvador Rodriguez G.

(L. S.) F. Anguiano.

(L. S.) Luis Anderson.

(L. S.) Sotero Barahona.

(L. S.) José Flamenco.

UNION CENTRE-AMÉRICAINE D'**Arbitrage.**

Fondée en janvier 1904 par le **Traité de Corinto.**

Etats adhérents : Costa-Rica, Honduras, Salvador, Nicaragua.

But : Solution, par un arbitrage obligatoire, de tout différend pouvant survenir entre les Etats adhérents.

Organe : Le tribunal d'arbitrage de San-José (Voir ci-dessous).

TRIBUNAL D'**Arbitrage intern.** DE SAN-JOSÉ (Costa-Rica). Organe de l'Union ci-dessus.

Installé le 2 oct. 1904.

But : Juger tous les différends survenus entre les Etats de l'Union et non résolus à l'amiable.

CONVENTION INTERN. pour régler certaines matières **de Droit privé.**

I. Convention sur la procédure civile du 14 Nov. 1896 et du 22 Mai 1897; II. Convention sur les successions et les testaments; III. Convention sur la personne et le droit des époux; IV. Convention sur la tutelle. Signée le 17 Juillet 1905 à La Haye.

La convention I a été signée par : l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède, l'Espagne, le Luxembourg, la Russie. Les conventions II, III et IV ont été signées par : l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède.

CONVENTION INTERN. POUR RÉGLER LES CONFLITS DE LOIS EN MATIÈRES DE **Mariage.**

CONVENTION INTERN. POUR RÉGLER LES CONFLITS DE LOIS ET DE JURIDICTION EN MATIÈRE DE **Divorce et de Séparation de corps.**

CONVENTION INTERN. POUR RÉGLER LA **Tutelle des mineurs**.

Conclue à La Haye le 12 juin 1902.

Etats adhérents : Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie. Suède. Les autres Etats, ayant signé le traité, n'ont pas encore déposés les ratifications.

UNION INTERN. SUD-AMÉRICAINE POUR LE **Règlement du droit intern. privé.**

Fondée par les **Traités de Janvier-Février 1889 signés à Montevideo.**

Etats adhérents : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay.

But : Unifier les règles de procédure et les principes du droit privé entre les états signataires.

UNION INTERN. POUR LA **Protection de la propriété industrielle.**

Fondée à Paris le 20 mars 1883 ; complétée et modifiée par un acte addit. signé à Bruxelles le 14 décembre 1900.

Etats adhérents : L'Allemagne, la Belgique, le Brésil, Cuba, le Danemark, la République Dominicaine, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Serbie, la Suède, la Suisse et la Tunisie.

But : Assurer la protection des inventions, dessins et

modèles industriels, marques de fabrique, noms commerciaux et indications de provenance et la répression de la concurrence déloyale.

Dans le sein de cette Union générale existent les deux Unions restreintes que voici :

a) UNION POUR LA *Répression des fausses indications de provenance.*

Fondée par un **Arrangement signé à Madrid** le 14 avril 1891.

États adhérents : Brésil, Cuba, Espagne, France, Grande-Bretagne, Portugal, Suisse et Tunisie.

b) UNION POUR L'*Enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce.*

Fondée par un **Arrangement signé à Madrid** le 14 avril 1891 ; complétée ou modifiée par une Convention signée à Bruxelles le 14 décembre 1900.

États adhérents : Belgique, Brésil, Cuba, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse, Tunisie

But : La protection d'une marque dans tous les pays adhérents moyennant un seul enregistrement opéré au Bureau international.

Organe : Le Bureau international de la propriété industrielle à Berne. (Voir plus loin).

UNION INTERN. POUR **la Protection de la propriété littéraire et artistique.**

Fondée à Berne le 9 septembre 1886 ; complétée et modifiée par un acte addit. signé à Paris le 4 mai 1896.

États adhérents : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Haïti, Italie, Japon, Luxembourg, Monaco, Norvège, Suède, Suisse et Tunisie.

But : Assurer aux auteurs d'ouvrages littéraires et aux artistes une protection efficace. sur tout le territoire de l'Union contre la reproduction illicite de leurs œuvres.

Organe : Le Bureau intern. de la propriété littéraire et artistique à Berne. (Voir plus loin).

BUREAU INTERN. DE **la propriété intellectuelle** à BERNE. réunissant les deux Bureaux de l'Union pour la protection de la propriété industrielle et pour la protection de la propriété littéraire et artistique, lesquels, tout en conservant leur autonomie, sont placés sous une même direction et desservis par le même personnel.

Chacun de ces bureaux publie un organe mensuel : *la Propriété industrielle* et *le Droit d'Auteur* et fournit au public des renseignements sur les matières se rapportant à l'Union dont il est l'organe.

Chacun dispose d'un budget qui peut s'élever à 60.000 fr. par an au maximum.

Dir : Henri *Morel ;* Sous-Dir.: Léon *Poinsard ;* Secr. : B. *Frey Godet* et Ernest *Rothlisberger.*

ENTENTE INTERN. POUR **la Protection réciproque des marques de fabrique et de commerce au Maroc et en Chine.**

Fondée en 1898-1899, en voie d'organisation.

États adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas.

ENTENTE INTERN. SUR LES **Tribunaux mixtes en Egypte.**

Promulguée par le Khédive, 16 Sept. 1875.

Ces tribunaux sont composés d'étrangers et d'Egyptiens. Il y a une Cour d'appel à Alexandrie (10 juges étrangers, 6 juges égyptiens) ; trois tribunaux ordinaires au Caire (12 étrangers, 7 égyptiens): à Alexandrie (11 étrangers, 5 égyptiens); à Mansurah (5 étrangers, 3 égyptiens).

Le règlement a été promulgué d'après des conventions conclues entre l'Egypte et les Etats suivants : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, France, Grèce, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Russie, Suède, Norvège, Espagne, Etats-Unis.

TRIBUNAUX **intern. mixtes en Turquie.**

Fondés en 1846.

B) SCIENCES, ETC.

ASSOCIATION **géodésique intern.** POSTDAM.

Fondée en 1864.

Etats adhérents : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Suisse.

Prés.: Gén. *Bassot* (Nice); Vice-pr.: Gén. *Zachariae* (Copenhague).

L'Association tient tous les trois ans des « Conférences générales de géodésie intern. » (Dernière session, 20 au 28 septembre 1906, à Copenhague).

But : (Voir ci-après) :

Organe : Le Bureau central de l'Association géodésique intern. (Voir ci-après .

3

BUREAU CENTRAL DE L'**Association géod. intern.**, POSTDAM.

Fondé en 1866, définitivement constitué en octobre 1876 par le traité de Berlin.

Dir.: Prof. Dr. *Helmert*, cons. int. de gouv. Le Bureau est combiné avec la direction de l'Institut géodésique de Prusse.

Le Bureau est l'organe de l'Association géodésique intern. Il a la mission de résumer les résultats de la géodésie intern. dans les divers pays et d'exécuter des travaux d'intérêt général. On a exécuté dans les dernières années plusieurs déterminations de longitude d'un caractère intern. et de plus des mesurages barymétriques en plusieurs points de la terre.

ASSOCIATION INTERN. **Séismologique**. STRASBOURG.

Fondée en 1903.

Prés. : Dir. Luigi *Palazzo*, Rome, via del Caravita, 7 ; V.-Prés. : Dir. Dr. R. P. van der *Stock*, De Bilt (Utrecht) ; Secrét. gén. : Prof. Dr. R. de *Kœvesligethy*, Budapest.

MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE :

Allemagne : Prof. Dr. *Wiechert*, Dir. de l'Institut géo-physique à Gœttingue ; **Hongrie :** Prof. Dr. R. de *Kœvesligethy*, Budapest; **Belgique :** Prof. Dr. *Lecointe*, dir. astron. à l'observatoire roy. à Uccle; **Bulgarie :** Prof. Dr. *Spas Watzof*, Dir de l'Institut météorologique à Sophia ; **Chili :** M A. *Pinto*, ministre plénip.; **Etat du Congo** : Generalmajor *Wangermée*, Bruxelles ; **Espagne** : Don Eduardo *Mier y Mür*, Madrid ; **Etats-Unis :** Prof. *Havvy Fielding Reid*, de l'Université de Baltimore ; **Grande-Bretagne :** Prof. Dr. *Schuster*, *Manchester* ; **Grèce :** Prof. Dr. *Eginitis*, Dir. de l'Ob-

servatoire nat. à Athènes; **Japon :** Prof. Dr. F. *Omoui*, Dir. de l'Institut Séismol., Tokio ; **Italie :** Prof. L. *Palazzo*, Rome ; **Mexique** : Prof. *Aguilera*, Dir. de l'Instituto geologico à Tacubaya ; **Norvège :** Prof. Dir. *Kolderup*, du Musée de Bergen ; **Pays-Bas :** Prof. Dr. *Van der Stock*, Dir. de l'Institut météorol. à De Bilt ; **Portugal :** Prof. Dr. F. A. *Chaves*, Dir. de l'Institut météorol. aux Açores ; **Roumanie :** Prof. Dr. St. E. *Hepites*, Dir. de l'Institut météorol. à Bucarest ; **Russie** : Prof. Dr. *Lewitzky*, Université Dorpat ; **Suisse :** Prof. Dr. F. A. *Forel*, Morges.

But : L'avancement de tous les travaux séismologiques par le concours des nombreuses stations d'observation répandues sur tout le globe, etc.

Publications : 1. « Verhandlugen der vom 24-28 Juli 1903 zu Strassburg abgehaltenen zweiten Internationalen Seismologischen Konferenz ». Publiziert vom Sekretær der Konferenz Prof. Dr.E. Rudolph. Ergænzungsband II zu Beitræge zur Geophysik », herausgegeben von G. Gerland. Leipzig. W. Engelmann, 1904. 2. « Katalog der im Jahre 1903 bekannt gewordenen Erdbebenforschung zu Strassbùrg in 'Elsass zusammengestellt und herausgegeben von Prof. Dr. E. Rudolph. Ergænzungsband III zu « Beitræge zur Geophysik ». Leipzig 1905.

BUREAU CENTRAL DE L'**Association intern. Séismologique**. STRASBOURG.

Dir. Prof. Dr. G. *Gerland* ; Membres scientifiques : Elmar *Rosenthal* (Russie), Emilio *Oddone* (Italie), Ernst *Tams*, assistant.

UNION INTERN. POUR L'**Exploration des Mers du Nord.**

Etats adhérents : Allemagne, Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Danemark, Suède, Norvège, Russie.

Prés. : *Wirklicher Geheimer* Oberegierungsrath Dr. W. *Herwig*, Hanover.

CONSEIL PERMANENT INTERN. POUR L'**Exploration de la mer.** COPENHAGUE.

Fondé en 1902.

Gouvernements participants : Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, Grande-Bretagne, Norvège, Pays-Bas, Russie, Suède.

Prés. du bur. : Dr. *Herwig*, cons. int. act. de gouv. (Hanovre) ; V.-Prés. : Prof. *Petterson* (Stockholm) ; Secr. gén. et Dir. du bur. perm. : Prof. Dr. *de Grimm*, cons. d'Et. (St-Pétersbourg) ; Prof. *d'Arcy Wentworth Thomson* (Dundee) ; Prof. H. *Fridtjof Nansen*, Dir. du laborat. cent. de Christiania (actuellement à Londres).

Ce Conseil a pour *but* de diriger des études sur la physique et la biologie de la mer ; sur l'influence de la composition, de la température, des courants, etc. ; sur les conditions de la vie des poissons ; puis de rechercher l'influence exercée par l'homme sur ces conditions, ainsi que les causes des migrations et de la diminution des poissons intéressant la pêche.

Le budget atteint la somme de 100.000 marks, sur lesquels la quote-part de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de la Russie est de 25.000 marks, celle de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la Norvège, de la Suède et des Pays-Bas de 5.250 marks.

UNION INTERN. CONCERNANT LES **Echanges internationaux pour les documents officiels et pour les publications scientifiques et littéraires.**

Fondée par une **Convention signée à Bruxelles** le 16 mars 1886.

Etats adhérents : Suisse, Belgique, Brésil, Espagne,

France, Etats-Unis d'Amérique, Italie, Portugal, Serbie, Argentine, Paraguay, Uruguay, Nouvelle Galles du Sud, Chili, Pérou, Hollande, Luxembourg.

But : Echanger : 1° les documents officiels, parlementaires et administratifs publiés dans ces divers pays ; 2° les ouvrages exécutés par ordre et aux frais des gouvernements.

Organe : D'après la Convention il est établi dans chacun des Etats contractants un bureau chargé du service des échanges. Il n'y a pas de bureau intern. « Les Etats qui n'ont pas pris part à la Convention sont admis à y adhérer sur leur demande. Cette adhésion sera notifiée par voie diplomatique au gouvernement belge et par ce gouvernement à tous les autres Etats signataires. (Art. 9 de la Conv.).

SECRÉTARIAT INTERN. POUR L'**Unification des médicaments actifs.**

En formation, à la suite d'une résolution prise par la **Conférence intern. pour l'Unification des médicaments actifs,** à Bruxelles, en 1902. Le gouvernement belge a soumis un avant-projet aux puissances.

La Commission provisoire a déjà reçu l'adhésion de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Espagne et des Etats-Unis d'Amérique.

Seules quelques réserves de détail ont été faites par différents Etats, entre autres par la Suède, la Suisse, le Luxembourg et l'Angleterre.

Ces réserves ne portent cependant que sur des points très accessoires qui ne nuisent pas à l'ensemble.

C) NAVIGATION MARITIME ET FLUVIALE

Règlement intern. de **Navigation maritime,** établi en 1879 par un **accord** entre la **France** et la **Grande-Bretagne.**

Le règlement a été remanié à diverses reprises, la dernière fois par une Conférence tenue à Washington en 1897. Il est observé par tous les Etats maritimes d'Europe, plus les suivants : Argentine, Brésil, Chili, Chine, Costa-Rica, Egypte, Equateur, Etats-Unis, Guatémala, Mexique, Pérou, Uruguay, Vénézuéla.

But : Prévenir les abordages.

Le règlement n'est pas imposé aux marins, mais seulement recommandé. Son emploi se répand de plus en plus dans les marines marchandes des nations précitées.

Union intern. **pour l'Emploi d'un Code uniforme des signaux maritimes.**

Fondée en 1864 par suite de négociations entamées entre la France et la Grande-Bretagne.

Etats adhérents : Tous les Etats maritimes d'Europe et d'Amérique, plus la Chine, l'Egypte, le Japon, le Maroc, la Perse, la Serbie, le Siam, le Zanzibar.

Le code intern. établit une série de pavillons différents par la forme et la couleur, et porte une longue liste de combinaisons réalisables au moyen de ces pavillons. Il constitue ainsi une véritable langue internationale pour la navigation. Un code remanié a été mis en service le 1er Janvier 1901.

Entente intern. pour l'établissement et l'entretien ***d'un*** **Phare à la pointe du cap Spartel.**

Fondée par une **Convention** du 31 mai 1865, signée à **Paris**.

Etats adhérents : Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède et Norvège.

CONVENTION INTERN. CONCERNANT L'**Etat libre du Congo.**

Conclue à *Berlin* le 26 février 1885 entre : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède, la Norvège, l'Espagne, la Turquie, les Etats-Unis, l'Etat libre du Congo et Zanzibar.

But : régler 1° le libre *échange dans le bassin du Congo ;* 2° la traite ; 3° la *neutralité du bassin du Congo ;* 4° la navigation du Congo ; 5° la *navigation du Niger ;* 6° la *prise de possession des côtes africaines.*

CONVENTION INTERN. POUR LA **Navigation sur le Canal de Suez.**

Conclue à Constantinople le 29 octobre 1888.

Etats adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Russie, Espagne, Turquie, Danemark, Grèce, Portugal, Suède, Norvège, Japon, Chine.

La Convention a pour but de neutraliser le Canal de Suez.

UNION INTERN. **du Danube.**

Fondée par l'article 16 du **Traité de Paris** du 30 mars 1856 ; elle a été plus tard organisée et confirmée par les

Conférences de Paris (1858 et nov. 1865) ; Londres (mars 1871) ; Berlin (1878) ; Galatz (1881) ; Londres (1883).

Etats adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, France, Grande-Bretagne, Italie, Roumanie, Russie, Turquie.

COMMISSION EUROPÉENNE DU **Danube**. GALATZ.

Organe de l'Union intern. de *Danube* (Voir plus haut).

Etats adhérents : les mêmes. — Secrét. M. Aug. **Gouvain.**

Elle comprend, en outre, des ingénieurs et des agents maritimes et financiers.

La Commission, organe de l'Union intern. du Danube, est indépendante du gouv. roumain, et possède, en sa qualité de représentant des puissances contractantes, certains pouvoirs souverains sur la partie du Danube en aval de Braïla ; elle exerce la police, elle arrête et publie des réglements ayant force de loi ; elle lève des impôts, elle conclut des emprunts, et dispose de ces ressources pour des travaux d'utilité publique ; elle possède son pavillon.

La Commission tient deux séances plénières en mai et en novembre ; entre temps, l'administration est exercée par un *Comité exécutif,* formé de délégués qui résident à Galatz.

UNION INTERN. **du Pruth.**

Fondée le 3 déc. 1866, à la suite d'une **Entente** entre l'**Autriche-Hongrie,** la **Roumanie** et la **Russie.**

But : Analogue à celui de l'Union intern. du Danube.

Organe: La Commission mixte du Pruth (Voir ci-après).

COMMISSION MIXTE **du Pruth**, à GALATZ.

Etats adhérents : Autriche-Hongrie, Roumanie, Russie.

D) TRANSPORT, COMMERCE, FINANCES, AGRICULTURE, POSTES ET TELEGRAPHES

UNION **Postale universelle.** BERNE.

Fondée en 1874 à Berne, développée par les Confér. postales de Berne (1876) et de Paris (1880) et par les Congr. postaux de Paris (1878), Lisbonne (1885), Vienne (1891), Washington (1897) et Rome (1906).

Etats adhérents : Tous les pays du monde, sauf l'Afghanistan, le Beloutchistan, la Chine, l'Ethiopie et le Maroc.

But : L'Union constitue ces Etats en un territoire postal unique d'environ 113 millions de kilomètres carrés avec 1.151 millions d'habitants, dans le but de faciliter l'échange réciproque des correspondances (lettres, cartes postales, imprimés, papiers d'affaires et échantillons) entre leurs bureaux de poste. Elle est régie par une convention principale à laquelle sont venus se joindre successivement des arrangements spéciaux conclus entre la plupart des pays de l'Union et ayant pour objet l'échange intern. de lettres et de boites avec valeur déclarée, de mandats de poste, de colis postaux et de recouvrements, et les services intern. des livrets d'identité et des abonnements aux journaux.

En 1904, il a été expédié dans le territoire de l'Union 29.444 millions de correspondances (lettres, cartes postales, imprimés, papiers d'affaires, échantillons), 51 millions de lettres et boîtes avec valeur déclarée d'un montant de 65.400 millions de francs, 487 millions de mandats de poste d'un montant de 29.124 millions de francs, 506 millions de colis sans et avec valeur déclarée d'un montant de 17.575 millions de francs, 48 millions

de recouvrements d'un montant de 2.925 millions de francs. et 2.652 millions de numéros de journaux servis par abonnements postaux.

Organe : Le Bur. intern. de l'Union postale universelle (voir ci-après).

Bureau intern. de l'**Union postale universelle.** Berne.

Dir. : Colonel E. *Ruffy*, ancien cons. fédér. ; Vice-Dir. : Hermann *Galle*, cons. int. des postes ; Secr : Aug. *Wendling* et Hubert *Krains*.

Le Bureau est l'organe de l'Union postale universelle ; il a été fondé en 1874 par le Congrès postal de Berne et fonctionne sous la haute surveillance de l'administration des postes suisses.

Il est chargé de réunir, de coordonner, de publier et de distribuer les renseignements de toute nature qui intéressent le service intern. des postes, de faire imprimer les coupons-réponse, de les fournir aux administrations et de procéder à l'établissement et à la liquidation des comptes relatifs à ce service, d'émettre, à la demande des parties en cause, un avis sur les questions litigieuses, d'instruire les demandes de modification des actes du Congrès, de notifier les changements adoptés, et en général, de procéder aux études et travaux dont il serait saisi dans l'intérêt de l'Union postale. Il dresse une statistique générale pour chaque année ; il rédige un journal spécial en langues allemande, anglaise et française : *(L'Union postale)* ; il publie un recueil officiel de renseignements d'intérêt général, concernant l'exécution de la convention principale dans chaque pays de l'Union ; il fournit, sur les questions relatives au service international des postes, les renseignements spéciaux que peuvent réclamer les membres de l'Union ; il pré-

pare les travaux des Congrès ou Conférences, publie et tient au courant un Dictionnaire des bureaux de poste du monde et opère la balance et la liquidation des décomptes entre les Administrations qui ont déclaré vouloir emprunter son intermédiaire. (Le montant total des sommes liquidées par l'Office central de comptabilité s'est élevé en 1906 à 71.779.683 fr. 02.

Le budget du Bureau a été fixé par le Congrès postal de Vienne (1891) à 125.000 francs au maximum.

UNION INTERN. DES **Administrations télégraphiques.** BERNE.

Fondée le 17 mai 1865.

Etats adhérents : Allemagne, Argentine, Australie (Fédération), Autriche, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cap de Bonne-Espérance, Ceylan, Colonies portugaises, Crète, Danemark, Egypte, Espagne, France et Algérie, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Indes Britanniques, Indes Néerlandaises, Indo-Chine française, Italie, Islande, Japon, Luxembourg, Monaco, Madagascar, Monténégro, Natal, Norvège, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Orange, Pays-Bas, Perse, Portugal, Protectorats britanniques de l'Afrique orientale et Ouganda, Roumanie, River Colony, Russie, Serbie, Sénégal, Siam, Suède, Suisse, Transvaal, Tunisie, Turquie, Uruguay.

Les Etats du réseau intern. comprennent 66 millions de kil. car. et plus de 900 millions d'habitants.

L'Union a pour but de faciliter l'expédition des télégrammes internationaux et les communications téléphoniques, elle fixe les règles auxquelles est soumis l'échange des correspondances télégraphiques intern., elle établit des bases de tarifs et assure à chacun des

Etats contractants la part qui lui revient dans le montant des taxes.

Organe : Le Bur. intern. des Admin. télégraphiques (Voir ci-après).

BUREAU INTERN. DES **Administrations télégraphiques,** BERNE.

Dir. : Colonel Emil *Frey ;* Sous-Dir. : A. *Crescitz.*

But : Servir de lien permanent entre les administrations télégr. des Etats qui constituent l'Union intern. des Admin. télégr, ; faciliter l'application uniforme des dispositions qu'elles ont arrêtées de concert ; centraliser et répartir les documents et informations d'utilité commune ; enfin, procéder aux travaux et publications intéressant l'ensemble du service, notamment préparer les travaux des Confér. télégr. intern. et en publier les actes. Le Bur. a publié, entre autres, un vocabulaire officiel de mots pris dans les huit langues que le règlement de service intern. admet (allem., angl., esp., franç., holl., ital., port. et lat.).

Le Bur. est placé sous le contrôle des hautes autorités fédérales suisses.

Le budget du bur. n'est pas publié, mais il est limité à la somme de 100.000 francs par an.

SERVICE INTERN. DES **Poids et Mesures** (CONVENTION DU MÈTRE). SÈVRES.

Fondé par la **Convention** du 20 mai 1875. Signée à Paris.

Etats adhérents : Allemagne, Argentine, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne (1884), Italie, Japon (1885), Mexique (1891), Norvège, Pérou, Portugal, Roumanie,

(1882), Russie, Serbie (1879), Suède, Suisse, Vénézuéla.

Le service a pour organe le *Bureau intern.* des Poids et Mesures. (Voir plus loin).

But : Le but de l'organisation internationale des Poids et Mesures est d'établir partout l'unité, ou l'unification des mesures, qui est indispensable pour les progrès de la science et des arts techniques de précision ; c'est-à-dire de fournir aux Gouvernements signataires de la Convention, à leurs services publics (poids et mesures, géodésie, géographie, nivellement, cadastre, artillerie, etc.), à leurs observatoires, aux laboratoires de leurs universités, à leurs savants, à leurs constructeurs, des points de départ rigoureusement et authentiquement vérifiés, et tous dérivés des mêmes unités fondamentales, permettant de s'entendre, de comparer et de discuter avec fruit les résultats obtenus dans tous les pays du monde. La création de ce Bureau a introduit dans la science en général, et en particulier dans la géodésie du monde entier (c'est l'une de ses plus importantes applications), une unité qui lui faisait complètement défaut avant cette création.

BUREAU INTERN. DES **Poids et Mesures**. SÈVRES, Pavillon de Breteuil.

Fondé en 1875.

Dir. : M. René *Benoit*. Le Bureau fonctionne sous la direction gén. du *Comité intern. des Poids et Mesures* (Voir plus loin).

But : Le Bureau a pour but de fournir, aux administrations qui lui en font la demande, des résultats d'observations et d'expériences d'ordre exclusivement scientifique. Il conserve les *Prototypes intern. du mètre et du kilogramme*. Les *prototypes nationaux* reviennent périodiquement au bureau et y sont l'objet de nouvelles

vérifications, destinées à assurer la permanence des Systèmes de poids et mesures auxquels ils servent de points de départ dans les différents pays.

Le Bureau est chargé en outre de la comparaison, avec les nouveaux prototypes, des étalons fondamentaux des mesures non métriques employées dans divers pays, ainsi que de ses étalons de précision dont la vérification lui est demandée par les Gouvernements pour leurs services publics ou leurs institutions scientifiques. Il met également ses déterminations au service des particuliers, savants et constructeurs, pour l'étude d'étalons de mesure de premier ordre, moyennant certaines conditions fixées par un règlement. Enfin, on peut dire, d'une façon plus générale, que le Bureau s'occupe de toutes les questions qui intéressent les progrès de la *Métrologie*, c'est-à-dire de la science des mesures de précision, le perfectionnement de ses méthodes, de ses appareils, etc.

COMITÉ INTERN. DES **Poids et Mesures.**

Celui-ci se compose de 14 membres (hommes de science) appartenant tous à des Etats différents. Il nomme le directeur du Bureau, qui peut être pris parmi les 14 membres sus-indiqués, ou en dehors ; dans ce dernier cas, le directeur fait de droit partie du Comité, qui comprend alors 15 membres.

Le Comité se réunissait à Paris, en session, autrefois tous les ans, maintenant une fois tous les deux ans, sauf circonstances exceptionnelles. Pendant ces sessions, il examine et discute toutes les questions qui intéressent la gestion et l'activité du Bureau international : relations avec les gouvernements, accession d'Etats nouveaux, s'il y a lieu, commandes de prototypes, bâtiments, constructions et appareils, questions de finances, budgets, enfin travaux exécutés pendant l'exercice précédent, et

travaux à exécuter pendant l'exercice suivant, dont il établit, d'accord avec la direction du Bureau, le programme général.

Le Comité a un Président : le prof. W. *Foester*, de l'Université de Berlin ; et un Secrétaire : le prof. P. *Blaserna*, sénateur du Royaume d'Italie à Rome. Toutes les relations du Comité et du Bureau avec les Gouvernements contractants ont lieu par l'intermédiaire de leurs représentants diplomatiques à Paris, et, pour la France, par le Ministère des Affaires Etrangères.

Le Comité lui-même est placé sous l'autorité d'une *Conférence générale* des poids et mesures, qui est formée, avec les membres du Comité, de délégués spécialement désignés par les Gouvernements. Cette Conférence se réunit à Paris une fois tous les six ans. Elle reçoit les rapports du Comité sur les évènements produits depuis la réunion précédente et pouvant intéresser l'organisation internationale, et sur les travaux effectués ; elle sanctionne les déterminations métrologiques fondamentales effectuées par le Bureau ; c'est elle par exemple qui, en 1889, a accepté les nouveaux prototypes intern. et nationaux présentés par le Comité, et leur a, la première, donné une valeur légale. Elle renouvelle le Comité, vote le budget, etc.

INSTITUT PERMANENT INTERN. D'**Agriculture**. ROME.

Fondé par une Conférence internationale réunie à Rome du 29 Mai au 6 Juin 1905, sous date du protocole du 7 Juin 1905. (Voir l'*Annuaire de la Vie intern.* de 1906, p. 53 et s.)

But : (Art. 9 du Prot.)

L'Institut, bornant son action dans le domaine international, devra :

a) Concentrer, étudier et publier, dans le plus bref délai possible, les renseignements statistiques, techniques ou écono-

miques concernant la culture, les productions tant animales que végétales, le commerce des produits agricoles et les prix pratiqués sur les différents marchés.

b) Communiquer aux intéressés, dans les mêmes conditions de rapidité, tous les renseignements dont il vient d'être parlé.

c) Indiquer les salaires de la main-d'œuvre rurale.

d) Faire connaître les nouvelles maladies des végétaux qui viendraient à paraître sur un point quelconque du globe, avec l'indication des territoires atteints, la marche de la maladie, et, s'il est possible, les remèdes efficaces pour les combattre.

e) Etudier les questions concernant la coopération, l'assurance et le crédit agricole, sous toutes leurs formes, rassembler et publier les informations qui pourraient être utiles dans les différents pays à l'organisation d'œuvres de coopération, d'assurance et de crédit agricoles.

f) Présenter, s'il y a lieu, à l'approbation des gouvernements des mesures pour la protection des intérêts communs aux agriculteurs, et pour l'amélioration de leur condition, après s'être préalablement entouré de tous les moyens d'information nécessaires, tels que : vœux exprimés par les Congrès internationaux ou autres Congrès agricoles et de sciences appliquées à l'agriculture, Sociétés agricoles, académies, corps savants, etc.

Toutes les questions qui touchent aux intérêts économiques, à la législation et à l'administration d'un Etat particulier, devront être exclues de la compétence de l'Institut.

L'organisation de l'établissement a été confiée à une commission nommée par le roi, et composée du sénateur *Faino*, du marquis *Cepelli*, des députés *Chimirri* et *Gorio* et de M. *Luzzatti*, ministre du Trésor. Cette commission composée d'hommes éminemment compétents en matière d'économie agricole, doit représenter légalement l'Institut, pourvoir à sa création matérielle et préparer le programme de la première réunion des délégués internationaux, qui sera convoquée dès que l'Institut commencera à fonctionner.

Jusqu'à présent toutes les adhésions définitives à la convention du 7 juin ne sont pas encore parvenues, les Parlements n'ayant pas encore tous approuvé celles de leurs gouvernements.

La situation actuelle est la suivante :

1° Etats qui ont signé la Convention :

Italie, France, Russie, Angleterre, Monténégro, Roumanie, Serbie, Belgique, Portugal, Suisse, Luxembourg, Bulgarie, Grèce, Espagne, Allemagne, Danemark, Suède, Pays-Bas, Uruguay, Perse, Salvador, Mexique, Japon, Equateur.

2° Etats qui ont annoncé leur adhésion, mais n'ont pas encore signé la Convention :

Etats-Unis, Pérou, Saint-Domingue, Guatemala, Chili, Ethiopie, Nicaragua.

3° Etats qui ne se sont pas encore prononcés :

Brésil, Chine, Costa-Rica, Paraguay, Turquie.

UNION INTERN. POUR LE **Transport des marchandises par chemin de fer.**

Fondée par la **Convention du 14 octobre 1890** entre les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Russie et de la Suisse. La Convention a été complétée par une déclaration addit. du 20 sept. 1893, un arrangement addit. du 16 juillet 1895 et une Convention addit. du 16 juin 1898. L'ensemble de ces ententes constitue le texte de l'édition du 10 oct. 1901 de la Convention constitutive.

Le Danemark a adhéré à l'Union en 1897, la Roumanie en 1903.

Organe : Un office central à Berne (Voir ci-après).

Office central des **Transports internationaux par chemins de fer**, à Berne.

L'Office est l'organe de l'Union intern. pour le transport des marchandises par chemins de fer ; il a été fondé par la Convention du 14 oct. 1890 dont les articles 57 et 58 et la Déclaration additionnelle du 20 sept. 1893 définissent la tâche incombant à l'Office.

Dir. : Dr J. *Winkler ;* Vice-Dir. : G. *Farner ;* Secr.: Dr A. *von Toussaint* et A. *Gauvain*. L'Office est placé sous la haute surveillance du Conseil fédéral suisse.

Le budget de l'Office est limité à 100.000 francs par l'art. 1er de son règlement.

Convention intern. des **Sucres.**

Conclue à Bruxelles le 5 mars 1902, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède, le Luxembourg, le Pérou. La Convention est valable du 1er sept. 1903 ; elle a pour but de règlementer la production du sucre dans les Etats contractants.

Pour surveiller l'exécution des décisions de la Convention, une Commission permanente est constituée à Bruxelles (Voir ci-après).

Commission intern. permanente. des **Sucres**. — Bruxelles.

Prés. : M. *Capelle*, ministre plénipotentiaire ; Secr. : MM. *Janssens* et *Brunet*.

La Commission a été instituée par la Convention du 5 mars 1902.

Les pays qui ont signé cette Convention et qui l'ont ratifiée sont : l'Allemagne. l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède.

Le Grand-Duché de Luxembourg et le Pérou y ont adhéré ultérieurement.

La Commission permanente se réunit deux fois chaque année. Il est tenu des procès-verbaux de ses séances.

La mission de la Commission est de surveiller l'exécution de la Convention de 1902.

CONVENTION POUR LA **Protection des Câbles sous-marins.**

Conclue par une Convention signée le 14 mars 1884 à **Paris**.

Etats adhérents : Allemagne, Argentine, Autriche-Hongrie, Belgique, Brésil, Colombie, Costa-Rica, Danemark, République Dominicaine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatémala, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Roumanie, Russie, Salvador, Serbie, Suède, Turquie, Uruguay.

But : Obliger les navigateurs à prendre certaines précautions pour ne pas toucher les câbles sous-marins.

UNION INTERN. POUR LA **Publication des Tarifs douaniers.** BRUXELLES, 38, rue de l'Association.

Prés. : L. *Capelle*, Ministre plénipotentiaire.

Fondée par une **Convention signée à Bruxelles** le 5 juillet 1890.

Etats adhérents : Allemagne et ses colonies, Argentine, Confédération Australienne, Autriche-Hongrie, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa-Rica, Danemark, Egypte, Equateur, Républ. Dominicaine, Espagne et ses colonies, Etats-Unis et leurs colonies, France et ses colonies, Grande-Bretagne et ses colonies, Grèce, Guatémala,

Haïti. Honduras (Rép.), Inde Britannique, Italie et ses colonies, Japon, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle Zélande, Paraguay, Panama, Pays-Bas et leurs colonies, Pérou, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Siam, Suède, Suisse, Terre-Neuve, Uruguay, Vénézuéla,

Organe : Un bureau intern. (Voir ci-après).

BUREAU DE L'UNION INTERN. POUR LA **Publication des Tarifs douaniers.** BRUXELLES, 38, rue de l'Association.

Fondé le 5 juillet 1890.

Dir. : J.-B. *Lanckman ;* Secr. : J. *Renard.*

Le Bureau comprend, en outre, des traducteurs pour chacune des langues employées pour la publication des tarifs : allemand, anglais, espagnol, français, italien. Le contrôle du bureau est exercé par le gouvernement belge.

Le Bureau publie le *Bulletin intern. des Douanes* en cinq langues. Son budget ne dépasse pas 125.000 fr.

UNION INTERN. POUR LA **Protection du commerce neutre en temps de guerre.**

Fondée par une déclaration du **Congrès de Paris** en date du 16 avril 1856.

Etats adhérents : Allemagne. Autriche-Hongrie, Argentine, Belgique, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Danemark, Equateur, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatémala, Haïti, Japon, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Salvador, Suède, Norvège, Russie, Suisse, Turquie, Uruguay. — L'Espagne et les Etats-Unis d'Amérique, bien que ne faisant pas partie de cette Union, y ont adhéré en fait pendant leur dernière guerre.

But : Assurer l'application de certaines règles de droit

maritime en temps de guerre, pour protéger le commerce neutre, ainsi que la propriété privée des belligérants et notamment empêcher la guerre de course.

CHEMIN DE FER INTERN. D'**Abyssinie.**

Accord entre la France, la Grande-Bretagne et l'Italie pour empêcher la création d'un monopole en faveur d'une nation au détriment des autres dans les chemins de fer d'Abyssinie.

UNION **Monétaire latine.**

Fondée par une **Convention du 23 décembre 1865,** signée à Paris.

Etats adhérents : Belgique, France, Italie, Grèce, Suisse.

But : Faciliter dans les pays contractants, pour la plus grande commodité du commerce, la circulation des monnaies sur la base du « Franc ».

UNION **Monétaire scandinave.**

Fondée le 27 mai 1873.

Etats adhérents : Danemark, Norvège et Suède.

But : Unification des systèmes monétaires de ces pays, sur la base de la « Couronne ».

COMMISSION INTERN. POUR L'**Administration de la Dette publique Ottomane.** CONSTANTINOPLE.

Dans cette Commission sont représentés les gouvernements d'Angleterre, d'Allemagne, de France, d'Autriche-Hongrie et d'Italie.

COMMISSION POUR LA **Surveillance de l'Administration des Finances de l'Egypte.**

Organisée par la loi du 17 juillet 1880.

COMMISSION **Financière** INTERN. **à Athènes.**

Fondée par la loi du 10 mars 1898.

Cette Commission se compose des représentants de six grandes puissances.

E) VIE SOCIALE ET ŒUVRES HUMANITAIRES

COMMISSION **Pénitentiaire** INTERN. BERNE.

Fondée en 1878 par F. *Wines*, à Stockholm.

Prés. : J.-S. *Barrows*, New-York ; Secr. gén. : Dr *Guillaume*, chef du Bureau féd. de statistique, Berne.

Les membres du Comité sont les représentants des gouvernements qui ont adhéré au règlement de la Commission.

Voici les pays et les noms des membres :

Angleterre : Sir *Evelyn Ruggles-Brise*. Londres ; **Bade** : Dr *Reichardt*, Carlsruhe ; **Bavière** : Auguste *Baumgärtl*, Munich ; **Belgique** : Charles *Didion*, Bruxelles ; **Bulgarie** : Dr *Minkoff*, Sophia ; **Cuba** : Dr Francisco T. *Falco*, Gênes ; **Danemark** : Dr *Carl Goos*, Copenhague ; **Etats-Unis d'Amérique** : Samuel J. *Barrows* ; **France** : *Grimanelli*, Paris ; **Grèce** : Alex. *Skousès*, Athènes et *Typaldo Bassia*, Dr en droit, Athènes ; **Hongrie** : Jules *Rickl de Bellye*, Budapest ; **Italie** : le Comm. Alex. *Doria*. Rome ; **Norvège** : Frédéric *Woxen*, Christiania ; **Pays-Bas** : Dr *Simon van der Aa*, Groningen ; **Russie** : A. A. *de Stremooukhoff*, *St-Pétersbourg* , **Suisse** : Dr *Guillaume*, Berne.

But : La Commission a pour mission de recueillir les documents et renseignements relatifs à la prévention et à la répression des crimes, ainsi qu'au régime pénitentiaire, à l'effet d'éclairer les gouvernements sur les mesures générales à prendre pour prévenir les infractions à la loi pénale et assurer leur répression.

Le Bureau se compose de délégués de divers gouvernements. Il est subventionné par les Etats adhérents. Le siège du Bur. de la Commission est toujours là où résident le président et le secrétaire général.

Publication : *Bulletin des Congrès pénitentiaires intern.* Berne.

UNION INTERN. POUR LA **Répression de la Traite des esclaves en Afrique.**

Fondée par un **Acte général** du 2 juillet 1890, signé à Bruxelles.

Etats adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Congo, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Italie, Libéria, Norvège, Orange, Pays-Bas, Perse, Portugal, Russie, Suède, Turquie, Zanzibar.

But : Réprimer l'esclavage et la traite des esclaves. Les Etats signataires exercent une surveillance étroite sur mer et sur terre et interdisent la traite et l'esclavage dans les territoires qui se trouvent sous leur influence.

Organes : 1o Le Bur. intern. marit. de la traite à Zanzibar ; 2o Le Bur. intern. de la répression de la traite à Bruxelles. (Voir ci-après).

BUREAU INTERN. DE LA **Répression de la Traite.** BRUXELLES.

Fondé par l'acte général de Bruxelles du 2 juillet 1890 (Art. 82) comme organe de l'Union intern. pour la répression de la traite des esclaves en Afrique.

Prés. : Baron *de Lambermont;* Admin. : MM. *Arendt, Seeger*, comte *Robiano*, agts. du min. des aff. étr.

BUREAU INTERN. MARITIME POUR LA **Répression de la Traite**. ZANZIBAR.

Fondé par l'acte général de Bruxelles du 2 juillet 1890 (Art. 74) comme organe de l'Union intern. pour la répression de la traite des esclaves en Afrique. Quelques-uns des Etats contractants savoir : l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Portugal, se chargent, par l'intermédiaire de ce bureau, de la surveillance de la traite dans ces parages.

ARRANGEMENT INTERN. CONCERNANT LA **Répression de la Traite des Blanches.**

Conclu à Paris le 18 mai 1904 entre : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède, la Norvège, la Suisse, l'Autriche-Hongrie.

Les Etats signataires s'engagent à faire surveiller spécialement dans les gares de chemins de fer et les ports d'embarquement et d'escale, les personnes faisant la traite des blanches.

Ils s'engagent également, à renvoyer autant que possible, dans leurs pays d'origine si elles le désirent, ou si des personnes ayant autorité sur elles les réclament, les femmes et les jeunes filles destinées à la prostitution.

Ils s'engagent, en outre, à exercer, dans les limites légales, une surveillance sur les agences s'occupant de trouver un emploi à l'ètranger pour les femmes et les jeunes filles.

ŒUVRE INTERN. DE LA **Croix-Rouge.**

Fondée par Henri *Dunant* et Gustave *Moynier*.

Constituée par la **Convention de Genève** *pour l'amé-*

lioration du sort des soldats blessés sur les champs de bataille, (22 août 1864 et 6 juillet 1906).

Etats adhérents : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Chili, Chine, Congo, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Japon Luxembourg, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Salvador, Serbie, Siam, Suède, Suisse, Turquie, Vénézuéla, Honduras, Nicaragua, Uruguay.

Le Conseil fédéral suisse sert d'intermédiaire diplomatique entre les Etats contractants. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge se réunissent tous les cinq ans.

CONVENTION INTERN. POUR LE **Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre.**

Conclue par la **Convention de La Haye** le 29 juil. 1899.

Etats adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Monténégro, Pays-Bas, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Siam, Suède, Suisse.

CONVENTION INTERN. POUR L'**Extension à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève.**

Fondée par la **Convention de La Haye** du 29 juil. 1899.

Etats adhérents : Tous les Etats de l'Europe, sauf la Bulgarie et la Turquie, plus : la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, le Mexique, le Japon et le Siam.

CONVENTION INTERN. CONTRE L'USAGE DES **Projectiles Inhumains.**

Conclue à **St-Pétersbourg** le 21 déc. 1868.

Etats adhérents : Tous les Etats civilisés.

F) MESURES SANITAIRES ET PROPHYLACTIQUES

UNION INTERN. **contre la Propagation de la peste.**

Fondée à Venise le 19 mars 1897.

Etats adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Inde anglaise, Grèce, Italie, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Suisse, Turquie.

But : Empêcher la propagation de la peste en imposant aux navires, aux voyageurs et aux objets suspects des quarantaines, des désinfections, etc., selon certaines règles uniformes.

UNION INTERN. **contre la Propagation du choléra.**

Fondée à Dresde le 10 avril 1893.

Etats adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie, Russie, Serbie, Suisse, quelques Colonies anglaises (Ceylan, Canada, Lagos, Natal, Sainte-Hélène).

But : Empêcher la propagation du choléra en imposant aux navires, aux voyageurs et aux objets suspects des quarantaines, des désinfections, etc., selon certaines règles uniformes.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE **Santé.** CONSTANTINOPLE.

Fondé par le règlement du 10 juin 1839. Réorganisé par l'art. 18 de la Convention du 2 nov. 1865 et les Conventions de Venise (30 janvier 1892), de Dresde (15 mars 1893), de Paris (3 février 1894), et de Venise (19 mars 1897).

Le Conseil se compose de 17 membres (4 turcs et 13 non-turcs).

Prés.: le Ministre ottoman des Aff. Etr.— Les membres non-turcs sont nommés par les pays européens, les Etats-Unis et le Pérou.

Le Conseil a pour *but* de surveiller les mesures prises par les puissances pour combattre la Peste et le Choléra.

CONSEIL **Sanitaire maritime et quarantenaire.** — ALEXANDRIE.

Fondé en 1881.

Ce Conseil se compose de 23 membres (9 Egyptiens et 14 non-Egyptiens). Ce Conseil d'Alexandrie est subordonné au Conseil sup. de Santé de Constantinople.

CONSEIL **Sanitaire** DE **Tanger.**

Organisé par le règlement du 28 avril 1840.

OFFICE INTERN. DE **Santé** à PARIS.

Voté sur l'initiative du gouvernement français à la Conférence sanitaire de Paris.

M. Camille *Barrère* et le marquis *Paulucci di Calboli* ont nettement déterminé le caractère et le rôle de cet Office intern. de Santé qui doit être fondé sur le modèle du Bureau des Poids et Mesures.

Le nouveau Bureau intern. d'hygiène publique aura pour mission de recueillir les renseignements sur la marche des maladies infectieuses ; il recevra à cet effet les informations qui lui seront communiquées par les autorités supérieures d'hygiène des Etats participants.

CONSEIL INTERN. **Sanitaire** à BUCHAREST.

Fondé par la Convention de **Galatz** du 28 mai 1881. (Art. 6).

Le Conseil a pour *but* de surveiller l'exécution des règlements sanitaires aux embouchures du Danube.

CONVENTION INTERN. POUR LA **Protection des oiseaux utiles à l'agriculture.**

Signée à Paris le 19 mars 1902 entre : la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, le Luxembourg, Monaco, le Portugal, la Suède, la Suisse.

Les ratifications ont été déposées le 6 déc. 1905, par la plupart des Etats signataires.

CONVENTION INTERN. POUR LA **Protection des animaux en Afrique.**

Conclue à Londres au début de 1900.

Etats adhérents: Allemagne, Congo, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Portugal.

But : Protéger certains animaux utiles de l'Afrique et empêcher l'anéantissement complet de certaines espèces. On a prescrit la fixation de saisons de chasse, la délivrance de permis, la délimitation de réserves, la prohibition de moyens de destruction trop efficaces, etc. Le territoire auquel la Convention est applicable s'étend du 26e parallèle nord à la frontière nord de la colonie allemande de l'ouest africain et au cours du Zambèze.

UNION INTERN. POUR **Prévenir l'introduction et la propagation du Phylloxera.**

Fondée par une **Convention signée à Berne** le 17 septembre 1878.

Etats adhérents : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Serbie, Suisse.

But : Combattre le phylloxera, en empêchant le transport de fruits, tiges et feuilles de vigne à l'état frais et par des mesures à prendre dans les régions infestées.

G) POLITIQUE, POLICE

ENTENTE INTERN. POUR LA **Création et le Règlement d'une Police de la pêche dans la mer du Nord.**

Fondée par une **Convention signée à La Haye** le 6 mai 1882.

Etats adhérents : Allemagne, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas.

L'entente donne aux croiseurs des nations signataires le droit d'intervenir, sous certaines conditions, dans tous les cas, et d'arrêter au besoin n'importe quel bateau de pêche, appartenant à l'un des Etats syndiqués.

ENTENTE INTERN. POUR LA **Répression des Cabarets flottants dans la mer du Nord.**

Fondée par un **Accord signé à La Haye**, le 16 novembre 1887.

Etats adhérents : Allemagne, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas.

L'entente donne aux croiseurs des nations signataires qui surveillent la pêche dans la mer du Nord, le droit de surveiller et d'arrêter au besoin les cabarets flottants qui exploitent les matelots des bateaux de pêche.

CONVENTION. INTERN. ENTRE l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Russie, comme puissances protectrices de la Crète, concernant **l'Autonomie de la**

Crète et la garantie de l'inviolabilité territoriale de cet Etat.

Conclue à Berlin le 30 oct. 1898.

COMMISSION INTERN. D'**Enquête en Crète.**

CONCESSION INTERN. DE **Shanghaï.**

Placée sous la protection de tous les Etats ayant conclu des traités avec la Chine.

GENDARMERIE INTERN. EN **Macédoine.**





II. — Conférences tenues et Conventions conclues en 1906

CONFÉRENCE INTERN. **sur le Maroc,** à ALGÉSIRAS. Janvier-Avril 1906.

Prés. : Le Duc *d'Almadovar*.

Etats assistants : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Maroc, Pays-Bas, Portugal, Russie, Suède.

Acte général de la Conférence Internationale d'Algésiras

Au nom du Dieu Tout-Puissant : S. M. l'Empereur d'Allemagne, roi de Prusse, au nom de l'Empire allemand ; S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Bohême et roi apostolique de Hongrie; S. M. le roi des Belges ; S. M le roi d'Espagne : le Président des Etats-Unis d'Amérique ; le Président de la République française ; S. M. le roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, Empereur des Indes ; S. M. le roi d'Italie : S. M. le sultan du Maroc ; S. M. la reine des Pays-Bas : S. M. le roi du Portugal et des Algarves, etc. ; S. M. le roi de Suède : S. M. l'empereur de toutes les Russies :

S'inspirant de l'intérêt qui s'attache à ce que l'ordre, la paix et la prospérité règnent au Maroc et ayant reconnu que ce but précieux ne saurait être atteint que moyennant l'introduction de réformes basées sur le triple principe de la souveraineté de S. M. le sultan, de l'intégrité de ses Etats et de la liberté économique sans aucune illégalité, ont résolu, sur l'invitation qui leur a été adressée par S. M. chérifienne, de réunir une conférence à Algésiras, pour arriver à une entente sur les dites

réformes, ainsi que pour examiner les moyens de se procurer les ressources nécessaires à leur application, et ont nommé, pour leurs délégués plénipotentiaires, savoir : (Suit la nomenclature des délégués), lesquels, munis de pleins pouvoirs, qui ont été trouvés en bonne et due forme, ont, conformément au programme sur lequel S. M. chérifienne et les puissances sont tombées d'accord, successivement discuté et adopté :

1. Une déclaration relative à l'organisation de la police.

2. Un règlement organisant la surveillance et la répression de la contrebande des armes.

3. Un acte de concession d'une banque d'Etat marocaine.

4. Une déclaration concernant un meilleur rendement des impôts et la création de nouveaux revenus.

5. Un règlement sur les douanes de l'Empire et la répression de la fraude et de la contrebande.

6. Une déclaration relative aux services publics et aux travaux publics.

Et ayant jugé que ces différents documents pourraient être utilement coordonnés en un seul instrument, les ont remis en un acte général, composé des articles suivants :

CHAPITRE PREMIER

Déclaration relative à l'organisation de la Police

ARTICLE PREMIER. — La conférence appelée par S. M. le sultan à se prononcer sur les mesures nécessaires pour organiser la police, déclare que les dispositions à prendre sont les suivantes :

ART. 2. — La police sera placée sous l'autorité souveraine de S. M. le sultan. Elle sera recrutée par le maghzen parmi les musulmans marocains commandée par les caïds marocains et répartie dans les huit ports ouverts au commerce.

ART. 3. — Pour venir en aide au sultan, dans l'organisation de cette police, les officiers et sous-officiers instructeurs espagnols, les officiers et sous-officiers instructeurs français, seront mis à sa disposition par leurs gouvernements respectifs, qui soumettront leur désignation à l'agrément de S. M. chérifienne. Un contrat passé entre le maghzen et les instructeurs, en conformité du règlement prévu à l'article 4, déterminera les

conditions de leur engagement et fixera leur solde, qui ne pourra pas être inférieure au double de la solde correspondante au grade de chaque officier ou sous-officier. Il leur sera alloué, en outre, une indemnité de résidence, variable suivant les localités ; des logements convenables seront mis à leur disposition par le maghzen, qui fournira également les montures et les fourrages nésessaires. Les gouvernements auxquels ressortissent les instructeurs se réservent le droit de les rappeler et de les remplacer par d'autres agréés et engagés dans les mêmes conditions.

Art. 4. — Ces officiers et sous-officiers prêteront, pour une durée de cinq années, à dater de la ratification de l'acte de la conférence, leur concours à l'organisation des corps de police chérifiens ; ils assureront l'instruction et la discipline, conformément au règlement qui sera établi sur la matière. Ils veilleront également à ce que les hommes enrôlés possèdent l'aptitude au service militaire. D'une façon générale, ils devront surveiller l'administration des troupes et contrôler le paiement de la solde. Ils prêteront aux autorités marocaines investies du commandement de ces corps, leur concours technique pour l'exercice de ce commandement. Les dispositions réglementaires propres à assurer le recrutement, la discipline, l'instruction et l'administration des corps de police, seront arrêtées d'un commun accord entre le ministre de la guerre chérifien ou son délégué, l'inspecteur prévu à l'article 7, l'inspecteur français et l'instructeur espagnol les plus élevés en grade. Le règlement devra être soumis au corps disciplinaire à Tanger, qui formulera son avis dans le délai d'un mois. Passé ce délai, le règlement sera mis en application.

Art 5. — L'effectif total des troupes de police ne devra pas dépasser 2.500 hommes ni être inférieur à 2.000. Il sera réparti suivant l'importance des ports, par groupes variant de 150 à 600 hommes. Le nombre des officiers espagnols et français sera de 16 à 20 ; celui des sous-officiers espagnols et français de 30 à 40.

Art. 6. — Les fonds nécessaires à l'entretien et au paiement de la solde des troupes et des officiers et sous-officiers instructeurs seront avancés au Trésor chérifien par la banque d'Etat,

dans les limites du budget annuel attribué à la police, qui ne devra pas dépasser deux millions et demi de pesetas, pour un effectif de 2.500 hommes.

Art. 7. — Le fonctionnement de la police fera, pendant la même période de cinq années, l'objet d'une inspection générale qui sera confiée par S. M. chérifienne à un officier supérieur de l'armée suisse, dont le choix sera proposé à son agrément par le gouvernement fédéral suisse. Cet officier prendra le titre d'inspecteur général et aura sa résidence à Tanger. Il inspectera, au moins une fois par an, les divers corps de police, et à la suite de ces inspections, il établira un rapport qu'il adressera au maghzen. En dehors des rapports réguliers il pourra, s'il le juge nécessaire, établir des rapports spéciaux sur toute question concernant le fonctionnement de la police. Sans intervenir directement dans le commandement ou l'instruction, l'inspecteur général se rendra compte des résultats obtenus par la police chérifienne, au point de vue du maintien de l'ordre et de la sécurité, dans les localités où cette police sera installée.

Art 8.— Les rapports et communications faits au maghzen par l'inspecteur général, au sujet de sa mission, seront, en même temps, remis en copie au doyen du corps diplomatique, à Tanger, afin que le corps diplomatique soit mis à même de constater que la police chérifienne fonctionne conformément aux décisions prises par la Conférence, et de surveiller si elle garantit, d'une manière efficace et conforme aux traités, la sécurité des personnes et des biens des ressortissants étrangers, ainsi que celle des transactions commerciales.

Art 9. — En cas de réclamations dont le corps diplomatique serait saisi par la légation intéressée, le corps diplomatique pourra, en avisant le représentant du sultan, demander à l'inspecteur général de faire une enquête et d'établir un rapport sur ces réclamations à toutes fins utiles.

Art. 10. — L'inspecteur général recevra un traitement annuel de 25.000 francs. Il lui sera alloué, en outre, une indemnité de 6.000 francs pour frais de tournée. Le maghzen mettra à sa disposition une maison convenable et pourvoiera à l'entretien de ses chevaux.

Art. 11. — Les conditions matérielles de son engagement

et de son installation, prévues à l'article 10, feront l'objet d'un contrat passé entre lui et le maghzen. Ce contrat sera communiqué en copie au corps diplomatique.

Art. 12. — Le cadre des instructeurs de la police chérifienne (officiers et sous-officiers) sera espagnol à Tetouan, mixte à Tanger, espagnol à Larache, français à Rabat, mixte à Casabianca et français dans les trois autres ports.

CHAPITRE II

Ce chapitre comprend le réglement organisant la surveillance et la répression de la contrebande des armes.

CHAPITRE III

Ce chapitre donne l'acte de concession d'une banque d'Etat marocaine, qui est accordée par le sultan, pour une durée de 40 années, à partir de la ratification de l'acte.

Cette banque, constituée avec l'approbation du gouvernement de S. M. chérifienne, sous la forme des Sociétés anonymes, est régie par la loi française sur la matière. Les actions intentées au Maroc, contre la banque, seront portées devant un tribunal spécial composé de trois magistrats consulaires et de deux assesseurs.

Le corps diplomatique établira, chaque année, la liste des des magistrats, des assesseurs et de leurs suppléants.

Ce tribunal appliquera à ces causes les règles de procédure et de compétence, édictées en matière commerciale par la législation française

L'appel des jugements prononcés par ce tribunal sera porté devant la Cour fédérale de Lausanne, qui statuera en dernier ressort.

Il est dit, en outre, que chacun des établissements ci-après : Banque d'Espagne, Banque de France, nommera, avec l'agrément de son gouvernement, un censeur auprès de la Banque d'Etat du Maroc. Les censeurs resteront en fonctions pendant quatre années.

Le capital initial de la banque sera divisé en autant de parts égales qu'il y aura de parties prenantes parmi les puissances représentées à la Conférence.

A cet effet, chaque puissance désignera une banque qui

exercera, soit pour elle-même, soit pour un groupe de banques, le droit de souscription ci-dessus spécifié, ainsi que le droit de désignation des administrateurs prévu à l'article 55.

Toute banque choisie comme chef de ce groupe pourra, avec l'autorisation de son gouvernement, être remplacée par une autre banque du même pays.

Les Etats qui voudraient se prévaloir de leur droit de souscription auront à communiquer cette intention au gouvernement royal d'Espagne, dans un délai de quatre semaines à partir de la signature du présent acte par les représentants des puissances.

Toutefois, deux parts égales à celles réservées à chacun des groupes souscripteurs, seront attribuées au consortium des banques signataires du contrat du 12 juin 1904, en compensation de la cession qui sera faite par le consortium à la banque d'Etat du Maroc.

L'assemblée générale constitutive de la Société aura lieu dans un délai de deux mois, à partir de la ratification du présent acte

Le rôle du Comité spécial cessera aussitôt après la constitution de la Société.

CHAPITRE IV

Ce chapitre fait une déclaration concernant un meilleur rendement des impôts et la création de nouveaux revenus.

CHAPITRE V

Ce chapitre est consacré à un règlement sur les douanes de l'Empire et la répression de la fraude et de la contrebande.

La valeur des principales marchandises taxées par les douanes marocaines sera déterminée, chaque année, par une Commission des valeurs douanières, réunie à Tanger et composée de : 1° Trois membres désignés par le gouvernement marocain ; 2° Trois membres désignés par le corps diplomatique à Tanger ; 3° Un délégué de la banque d'Etat ; 4° Un agent de la délégation de l'emprunt marocain 5 0/0 1904.

CHAPITRE VI

Ce chapitre fait une déclaration relative aux services publics et aux travaux publics.

Protocole Additionnel

Au moment de procéder à la signature de l'acte général de la Conférence d'Algésiras, les délégués d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de Belgique, d'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de France, de la Grande-Bretagne, d'Italie, des Pays-Bas, de Portugal, de Russie et de Suède, tenant compte de ce que les délégués du Maroc ont déclaré de ne pas être en mesure pour le moment d'y apposer leur signature, l'éloignement ne leur permettant pas d'obtenir à bref délai la réponse de S. M. chérifienne, concernant les points au sujet desquels ils ont cru devoir lui en référer, s'engagent réciproquement, en vertu de leurs mêmes pleins pouvoirs, à unir leurs efforts en vue de la ratification intégrale par S. M. chérifienne, dudit acte général, et en vue de la mise en vigueur simultanée des réformes qui y sont prévues, et qui sont solidaires les unes des autres.

Ils conviennent, en conséquence, de charger S. E. M. Malsumi, ministre d'Italie au Maroc et doyen du corps diplomatique à Tanger, de faire les démarches nécessaires à cet effet, en appelant l'attention de S. M. le Sultan, sur les grands avantages qui résulteront pour son empire, des stipulations adoptées à la Conférence, par l'unanimité des puissances signataires.

L'adhésion donnée par S. M. chérifienne à l'acte général de la Conférence d'Algésiras, devra être communiquée, par l'intermédiaire du gouvernement de Sa Majesté catholique, aux gouvernements des autres puissances signataires.

Cette adhésion aura la même force que si les délégués du Maroc eussent apposé leur signature sur l'acte général, et tiendra lieu de ratication par Sa Majesté chérifienne.

En foi de quoi, les délégués d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie. de Belgique, d'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de France, de la Grande-Bretagne, d'Italie, des Pays-Bas, de Portugal, de Russie et de Suède, ont signé le présent protocole additionnel et y ont apposé leur cachet.

Fait à Algésiras le 26e jour d'avril mil neuf cent six, en un seul exemplaire, qui restera déposé dans les archives de Sa Majesté catholique et dont les copies certifiées conformes seront remises par voie diplomatique aux puissances signataires.

CONGRÈS **Postal Universel**. ROME.

7 mars-23 mai.

Proch. Congr. : à Madrid.

Le Congrès a voté la réduction de moitié de la taxe du mandat intern. jusqu'à la somme de 100 francs. C'est-à-dire que dorénavant, au lieu de payer une taxe de 25 centimes par 25 francs pour une somme inférieure ou égale à 100 francs envoyée à l'étranger, l'expéditeur ne payera plus que 22 centimes par 50 francs.

Deux propositions ont été formulées par des congressistes concernant la lettre intern. :

L'une tendait à abaisser de 25 à 20 centimes le prix du timbre pour les lettres intern. Le Japon s'est montré particulièrement audacieux à ce point de vue ; son délégué a proposé le tarif uniforme de 10 centimes pour toutes les lettres intern. Le Congrès a renvoyé l'examen de ce projet à un Congrès prochain, et il a étudié avec plus de sympathie une autre proposition tendant à maintenir le tarif actuel de 25 centimes, mais en autorisant l'augmentation du poids de la lettre jusqu'à 20, 25 et même 30 grammes, au lieu des 15 grammes actuels.

Le maintien du poids de 15 grammes avec l'abaissement du prix du timbre à 20 centimes est probable, à cette heure, pour la lettre intern.

Il y a aussi la question de la lettre intern. avec réponse. Les commerçants de tous les pays réclament cette réforme, qui permettra enfin d'envoyer, de nation à nation, une lettre renfermant le timbre qui lui assure une réponse obligatoire.

L'Angleterre a proposé de trancher la question en créant un timbre intern., de modèle unique, qui se vendrait dans tous les pays de l'Union. On a jugé cette proposition dangereuse, son adoption pouvant exposer les postes à des fraudes de diverses natures. On a étudié avec plus de faveur la proposition de la France tendant à créer la double enveloppe ; l'enveloppe de la lettre d'envoi et celle de la réponse ; celle-ci porterait une estampille officielle spéciale ; serait munie par l'expéditeur d'un timbre national qui acquerrait à l'étranger sa *valeur postale* par le fait qu'il serait appliqué sur cette enve-

loppe spéciale. Cette proposition a de grandes chances d'être adoptée.

Enfin le Congrès s'est occupé des journaux, du transit des journaux. Actuellement, l'envoi d'un journal à l'étranger coûte 6 millimes de frais de poste, plus 44 millimes de droit de transit, soit 5 centimes.

L'Angleterre qui produit en quantité énorme des journaux pesants et qui en exporte beaucoup, alors qu'elle reçoit relativement peu de journaux étrangers, a proposé qu'on réduisit de plus de moitié ce droit de transit et que le prix du transport d'un journal à l'étranger coûtât 2 centimes et demi, droit de transit et frais de poste réunis.

Une violente opposition a été faite à ce projet par les nations chez lesquelles la poste se fait encore en assez grandes proportions par voitures et par chevaux et auxquelles elle coûte par conséquent très cher, au lieu de leur rapporter. Au Brésil, la poste coûte annuellement 10 millions.

CONFÉRENCE INTERN. DE **Révision de la Convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés,** GENÈVE.

11 juin. — 6 juillet 1906.

Prés. : M. *Odler*.

Assistaient les délégués de 37 nations.

IIIe CONFÉRENCE **Pan-Américaine,** RIO-DE-JANEIRO, 23 juillet — 27 août 1906.

Prés. : Dr. J. *Nabuco*.

Assistaient les délégués des 14 Etats d'Amérique (tous les Etats américains, sauf le Vénézuéla).

Voici les principales résolutions prises par la Conférence :

Elle a d'abord acclamé le rétablissement de la paix dans l'Amérique Centrale par la médiation des Etats-Unis d'Amérique.

Elle a ratifié l'adhésion des Républiques américaines au principe de l'arbitrage et fait appel à la Conférence de La Haye pour que ce principe fût consacré dans un traité approuvé par le monde civilisé.

Elle a organisé le Bureau international des Républiques américaines à Washington pour en faire un centre permanent d'action commune.

Elle a signé une convention réglant les effets de la naturalisation.

Elle a prorogé jusqu'en 1912 le traité sur les réclamations pécuniaires signé à Mexico en 1902, en les soumettant à l'arbitrage.

Elle a créé une dépendance du Secrétariat international des Républiques américaines dans le but d'étudier les législations douanières du Continent, en vue de les uniformiser ainsi que les statistiques commerciales

Elle a créé une commission de jurisconsultes ayant pour premier siége Rio-de-Janeiro, chargée de préparer des Codes de droit international public et privé qui règlemente les rapports de droit entre les pays d'Amérique.

Elle a créé une union des nations d'Amérique dans le but de protéger, à l'aide d'un registre international adéquat, la propriété littéraire et industrielle, avec deux centres, l'un à la Havane, l'autre à Rio de-Janeiro.

Elle a étudié les moyens de développer l'action du Bureau sanitaire international de Washington en créant un centre auxiliaire d'informations à Montevideo et en le mettant en relations avec le Bureau sanitaire international de Paris.

Elle a recommandé aux gouvernements américains de considérer l'utilité de demander à la Conférence de La Haye d'étudier la question du recouvrement par la force des dettes publiques, et, d'une manière générale, les moyens propres à diminuer entre les nations les possibilités de conflits d'origine exclusivement pécuniaire. Elle a laissé ainsi aux gouvernements américains la liberté d'action en une question qui, si elle n'est pas difficile quant au principe même, est toutefois délicate quant à la manière de la poser devant le monde et de l'incorporer au droit international. C'est, comme on le sait, de la doctrine *Drago* qu'il s'agit.

Elle a confirmé le traité sur l'exercice des professions libérales, signé dans la Conférence de Mexico.

Elle a manifesté son intérêt pour la continuation des travaux du chemin de fer pan-américain, pour le développement du commerce, des communications rapides, du service postal entre les nations américaines et l'exemption de taxes sur les marchandises en transit.

Elle a adopté aussi des résolutions tendant à la réunion de toutes les données sur les systèmes monétaires des Républiques américaines et sur les fluctuations du change dans les vingt dernières années. « En effet, les oscillations du change, a observé l'orateur, sont la plus grande cause de perturbations dans nos rapports commerciaux de tout ordre, surtout internationaux, et les plus grands obstacles à l'afflux des capitaux étrangers. »

Elle a recommandé la réunion d'une Conférence internationale américaine dans la ville de São Paulo, au bénéfice des pays producteurs de café.

Enfin, elle a reçu solennellement le secrétaire d'Etat américain lors de sa séance du 31 juillet, dans le Palais de la Conférence, baptisé à cette occasion Palais Monroe.

CONFÉRENCE INTERN. POUR LA **Révision du régime applicable aux Spiritueux en Afrique.** BRUXELLES.

Prés. : M. *Chapelle.*

IIe CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE INTERN. POUR LA **Protection ouvrière.** BERNE, 17-26 sept. 1906.

Prés. : M. *Frey,* Cons. d'Etat hon. — 33 délégués de 14 Etats : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse.

L'ordre du jour de la Conférence comportait, comme en 1905, l'étude des deux projets de conventions sur l'interdiction du phosphore blanc dans la fabrication des

allumettes, et l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie ; les avant-projets élaborés en 1905, et dont nous avons publié le texte dans l'*Annuaire de la Vie intern*. 1906, p. 82-89 ont servi de base de discussion.

D'après le texte de l'une des Conventions signée le 26 oct. 1906 à Berne, le travail industriel de nuit sera interdit à toutes les femmes, sans distinction d'âge, sous réserve de certaines exceptions.

La dite Convention s'applique à toutes les entreprises industrielles où sont employés plus de dix ouvriers et ouvrières ; elle ne s'applique en aucun cas aux entreprises où ne sont employés que les membres de la famille.

A chacun des Etats contractants incombe le soin de définir ce qu'il faut entendre par entreprises industrielles. Parmi celles-ci seront en tous cas comprises les mines et carrières, ainsi que les industries de fabrication et de transformation des matières ; la législation nationale précisera sur ce dernier point la limite entre l'industrie, d'une part, l'agriculture et le commerce, d'autre part.

Au moment de procéder à la signature de la Convention sur le travail de nuit des femmes, les délégués du Danemark, de l'Espagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal, de la Suède et de la Suisse, convaincus de l'utilité d'assurer la plus grande unité possible à la réglementation qui sera édictée en conformité de la Convention,

Ont émis le vœu que les diverses questions ayant trait à ladite Convention, que celle-ci aurait laissées dans le doute, puissent être, par une ou plusieurs des parties contractantes. soumises à l'appréciation d'une Commission où chaque Etat co-signataire serait représenté par un délégué ou par des délégués-adjoints.

Cette Commission aurait une mission purement consul*tative*. En aucun cas, elle ne pourrait se livrer à aucune

enquête, ni s'immiscer en quoi que ce soit dans les actes administratifs ou autres des Etats.

Elle ferait sur les questions qui lui seraient soumises un rapport qui serait communiqué aux Etats contractants.

Par une 2e Convention intern. les Hautes Parties contractantes s'engagent à interdire sur leur territoire la fabrication, l'introduction et la mise en vente des allumettes contenant du phosphore blanc (jaune). (*)

CONFÉRENCE INTERN. DE LA **Télégraphie sans fil,** BERLIN, 3 oct.-3 nov. 1906.

Prés. : M. *Kraetke,* Secr. d'Etat

Etats adhérents : Allemagne, Etats-Unis, Argentine, Autriche-Hongrie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Mexique, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Turquie, Uruguay.

Les conclusions de la Conférence sont contenues dans trois documents distincts ; la convention, le règlement et le protocole final.

Le point capital est l'acceptation de la communication obligatoire entre toutes les stations, quel que soit le système employé dans chacune d'elles, ou, plus exactement, quels que soient les types d'appareils en usage, puisque tous les systèmes sont, en réalité, à peu près identiques.

Cette résolution entraînera à brève échéance la suppression complète du monopole de la Compagnie Marconi.

Au point de vue technique proprement dit, les principales décisions sont les suivantes :

La longueur d'onde normale a été fixée à 300 mètres. Toutefois, dans certaines stations spéciales on pourra faire emploi

---

(*) Le phosphore *blanc* se traduit en allemand par phosphore *jaune*.

de l'onde de 600 mètres. Pour les usages privés, la longueur d'onde pourra être quelconque, sauf à ne pas gêner les communications internationales. La gamme comprise entre 600 et 1.600 mètres est cependant réservée pour les stations navales et militaires qui échappent, au demeurant, aux règles internationales.

La vitesse de transmission des télégrammes a été également déterminée, afin d'obtenir le meilleur rendement possible. Elle devra être comprise entre douze et vingt mots à la minute. Cette décision condamne l'emploi du cohéreur Branly dans les cas difficiles et rend indispensable l'usage d'instruments permettant la lecture auditive, tels que les détecteurs magnétique de Marconi et électrolytique de Ferrié.

Lorsqu'un règlement de détail aura mis en vigueur dans les divers pays, les décisions de la Conférence internationale, le public pourra déposer dans un bureau télégraphique quelconque, un radiotélégramme destiné à un navire en mer. Il suffira de porter le mot *Radio* avant l'adresse, celle-ci comprenant les indications suivantes : nom du destinataire (avec sa qualité s'il y a lieu), nom du navire en mer, nom de la station côtière de télégraphie sans fil à portée de laquelle doit passer le navire, et qui est chargée de transmettre le radiotélégramme. Les compagnies de navigation fourniront tous les renseignements nécessaires pour le choix de cette station côtière.

La taxe à verser, sauf dans certains cas spéciaux, sera divisée en trois parties :

1° La taxe normale pour l'envoi du télégramme à la station côtière par les voies ordinaires ;

2° La taxe de la station côtière qui sera au maximum de soixante centimes par mot ;

3° La taxe de bord (pour le navire) qui ne dépassera pas quarante centimes par mot.

Les frais seront donc au total assez élevés. Leur valeur exacte sera indiquée dans chaque cas particulier par le bureau télégraphique auquel sera remis le télégramme.

Le contrôle et la surveillance de l'ensemble du réseau radiotélégraphique international seront assurés par le bureau télégraphique international de Berne, qui comprendra à l'avenir *une section* spéciale pour la télégraphie sans fil. Ce bureau

publiera périodiquement la liste de toutes les stations côtières et de bord (sur les navires), avec les renseignements techniques sur chacun d'eux : portée, genre d'appareils employés, etc.

En cas de conflit, les gouvernements intéressés auront recours à l'arbitrage des gouvernements désintéressés.

La mise en vigueur de la convention aura lieu le 1er juillet 1908.

CONFÉRENCE **Séismologique** INTERN., ROME, 17 oct.
Proch. Conférence en 1907 à La Haye.
Prés. : Prof. *Valazzo*.

SÉANCE DE LA COMMISSION INTERN. DES **Sucres**, BRUXELLES, 10 déc. 1906.

On a constaté, en général, qu'aucun fait nouveau ne s'était produit pour amener une modification des décision prises jusqu'à présent, sauf pour la Roumanie, où la prime d'exportation est inférieure aux taux pris comme base. En conséquence, le droit compensateur a été réduit.

DEUXIEME PARTIE

VIE INTERNATIONALE PRIVÉE

I. — Associations, Institutions, Comités, Commissions, Offices, Bureaux

I. SCIENCES

a) Médecine, Hygiène

ASSOCIATION INTERN. **Contre la Tuberculose**, BERLIN.

Prés. : Léon *Bourgeois* (Paris).

Prés. du Comité adm. : S. Exc. le Dr *Althoff* (Berlin) ; Secr. gén. : Prof. Dr *Pannwitz* (Berlin).

D'après les statuts acceptées par la Conférence de Paris en 1905, les frais de l'Administration sont payés par les cotisations des membres titulaires, que les 21 pays adhérents ont élus membres du Conseil particulier de l'Association. On compte à présent 66 membres titulaires. La cotisation pour chacun est de 125 francs par an.

Le reste des dépenses est payé par les donations extraordinaires des ligues ou en dernier lieu par le Comité central allemand.

Société intern. de la **Tuberculose**.

Prés. : M. *Lancereaux ;* V.-Prés. : MM. *Huchard, Richelot*, *Bernheim*, *Hermann*, *Weber* (de Londres) ; Secr. gén. : Dr Georges *Petit*. Secrétariat général : 51, rue du Rocher, Paris, VIIIe.

Extraits des statuts (déposés conformément à la loi de 1901). — Art 2. Cette société a pour but l'étude de toutes les questions qui se rattachent à la tuberculose et la centralisation des moyens de défense. — Art. 4. La société se compose de médecins ou savants possédant un diplôme de Facultés ou Universités françaises ou étrangères. — Art. 5. Pour être admis, il faut présenter une demande au président, être agréé par le bureau, ratifié en assemblée générale au scrutin secret et payer une cotisation annuelle de 10 francs ou un rachat de cotisations de 100 francs. — Art. 6. Le titre de membre bienfaiteur peut être accordé à toute personne qui, par son concours, son influence, ses libéralités, viendrait puissamment en aide à la Société ; ce titre sera ratifié par l'assemblée générale.

Société intern. de **Chirurgie.** Bruxelles.

Fondée en 1902.

Prés. prov. : Dr Ch. *Williams*, Gand, 6, place St-Michel.

500 membres.

Le Comité intern. de la Société se compose comme il suit : **Allemagne** : M. Ed. *Sonnenburg* (Berlin) ; **France :** M. Aug. *Broca* (Paris) ; **Iles-Britanniques :** M. Reginald *Harrison* (Londres) ; **Autriche** : M. von *Eiselsberg* (Vienne) ; **Hongrie :** M. *Dollinger* (Budapest) ; **Italie :** M. *Giordano* (Venise) ; **Suisse : M.** Jacques *Reverdin* (Genève) ; **Espagne :** M. *de Isla* (Madrid) ; **Hollande :** M. *Rotgans* (Amsterdam) ; **Russie : M.** *Welliaminoff* (St-Pétersbourg) ; **Roumanie :** M. *Jonnesco* (Bucharest) ; **Serbie :** M. *Soubbotitch* (Belgrade) ; **Tur-**

quie : M. *Djémil-Pacha* (Constantinople) ; **Suède** : M. *Borelius* (Lund) ; **Norvège :** M. *Nicolaysen* (Christiania) ; **Danemark :** M. Oscar *Bloch* (Copenhague) ; **Pologne :** M. *Rydygier* (Léopold) ; **Finlande :** M. *von Bonsdorff* (Helsingfors) ; **Amérique :** M. *Roswell-Park* Buffalo) ; **Belgique :** M. Ch. *Willems* (Gand) ; **Grèce :** M. *Kallionzis* (Athènes) ; **Canada :** Sir W. *Hington* (Montréal) ; **Egypte :** M. *Voronoff* (Le Caire).

But : Grouper des chirurgiens du monde entier pour l'étude des questions chirurgicales, dont la solution demande le concours d'un grand nombre de collaborateurs.

Publications : *Archives intern. de chirurgie.*

COMITÉ PERMANENT POUR L'ORGANISATION DES CONGRÈS D'**Anatomie.**

Membres : les prof. *Minot, Nicolas, Romiti, Symington, Waldeyer.*

But : La préparation des Congr. d'anatomie.

Fondé par le 1er Congr. d'anatomie, à Genève en 1905.

COMITÉ CENTRAL INTERN. POUR L'**Anatomie du cerveau.**

Prés. : Prof. *Waldeyer* (Berlin).

Membres : M. Elliot Smith (Egypte) ; M. van Gehuchten (Belgique) ; M. Fr. C. C. Hansen (Danemark) ; MM. Edinger, Ehlers, Flechsig, H. Munk (Allemagne) ; MM. Langley, Sherrington, V. Horsley (Angleterre) ; MM. Dejerine, Raymond (France) ; M. Shuzo-Kure (Japon) ; MM. Golgi, Luciani, Romiti (Italie) ; M. Winkler (Pays-Bas) ; M. Guldberg (Norvège) ; MM. Exner, Obersteiner, v. Leuhossek (Autriche-Hongrie) ; MM. Beohteveco, Dogiel (Russie) ; MM. Hensohen, Retrius (Suède) ; M.

v. Monakow (Suisse) ; M. S. Samon-Cajàl (Espagne) ; MM. Mall, S. Minot, Donaldson (Etats-Unis).

Comité exécutif : MM. *Waldeyer*, président ; *Ehlers*, *Flechig*, *Munk* et *Obersteiner*.

Le Comité se divise en 7 Commissions spéciales.

Association intern. des **Médecins des Compagnies d'assurances.**

Fondée en 1901.

Bur. : Boulevard de la Senne, 53, Bruxelles.

Secr. gén. : Dr *Poëlo*, Bruxelles.

Bulletin paraissant tous les trois mois. 10 fr. par an.

Fédération **Dentaire** intern.

Prés. : Prof. Dr *Miller*, 232 Kürfürstendamm, Berlin.

Fondée en 1900 à la suite du grand Congrès intern. de Paris, la Fédération Dentaire intern. ou en abrégé, F. D . I., se compose de délégués des sociétés dentaires et des écoles professionnelles du monde entier ; plusieurs gouvernements se sont fait représenter aux réunions qui ont eu lieu précédemment à Londres, Stockholm, Madrid et Saint-Louis. Composée d'un bureau de neuf membres, d'un Conseil exécutif de cinquante membres et de nombreuses Commissions, la F. D. I. est chargée de l'organisation des grands Congrès dentaires intern. Elle n'a pas pour *but* l'étude des questions scientifiques ou techniques, mais elle s'occupe de questions d'un intérêt intern. pour les dentistes, telles que l'établissement dans tous les pays d'un programme uniforme et idéal d'études dentaires ; l'élaboration d'une nomenclature intern. et d'un code de déontologie ou morale professionnelle ; la création d'un bulletin intern. dans lequel

seraient publiés les travaux les plus intéressants ayant paru dans les journaux dentaires du monde entier ; l'institution a de rapports étroits entre les écoles et les sociétés dentaires, etc., etc.

Parmi ces domaines de l'ativité de la F. D. I. citons sa lutte contre la carie dentaire ; pour l'institution d'inspections régulières officielles des dents des enfants des écoles ; la fondation pour les indigents de cliniques dentaires gratuites ; l'institution de dentistes attitrés dans les hôpitaux, les asiles, les prisons, les fabriques, les grandes administrations de chemins de fer, les mines, etc. ; la diffusion des notions d'hygiène dentaire ; enfin la création d'un corps de dentistes militaires.

COMITÉ PRÉPARATOIRE DU CONGRÈS UNIVERSEL **Dentaire** BERLIN 1909.

MM. *Walkhoff* (Munich) ; *Dick* (Berlin) ; *Schäfer Stuckert* (Francfort) ; *Hielger* (Cologne).

ASSOCIATION INTERN. DES **Dentistes américains en Europe.**

SOCIÉTÉ PERM. INTERN. D'**Ophtalmologie.**

Proposée au 10e Congrès intern. d'Ophtalmologie à Lucerne, par *Beaumont*.

COMITÉ INTERN. DE **Physicothérapie**.

Belgique : Dr Le Marinel (Bruxelles) ; de Munter (Liège); Gunsburg (Anvers) ; Bienfait (Liège) ; Lejeune (Liège).

France : Dr Albert-Weil (Paris) ; Prof. Bergonié (Bordeaux) ; Dr Faure (Lamalou) ; Dr Gourdon (Bordeaux) ; Dr Oudin (Paris) ; Prof. Sigalas (Bordeaux).

Allemagne : Prof. Lassar (Berlin) ; Prof. Zabludowsky (Berlin) ; Dr Immelmann (Berlin) ; Dr Hasebroek (Hambourg).

Autriche : Prof. Winternitz (Vienne); Dr Bum (Vienne); Dr v. Ovorka (Vienne) ; Dr Haskovec (Prague).

Russie : Prof. Bechterew (St-Pétersbourg) ; Prof. Turner (St-Pétersbourg); Dr Koroldo (Moscou).

Italie : Prof. Colombo (Rome) ; Prof. de Luzenberger (Naples) ; Dr Luraschi (Milan).

Roumanie : Prof. Andronescu (Bucharest) ; Dr Sarafidi (Constantza).

Suède : Dr Thor Stenbeck (Stockholm) ; Dr Haglund (Stockholm).

Danemark : Dr Jacobaeus (Copenhague) ; Prof. Israël Rosenthal (Copenhague).

Angleterre : Dr Lewis (Londres) ; Dr Deane-Butcher (Londres).

Etats-Unis d'Amérique : Dr Francis B. Bishop et Dr Benham Snow (New-York).

Amérique du Sud : Prof. Alfred de Brito (Bahia) ; Dr Jaime Costa (Buenos-Ayres) ; Prof. Huvier (St-Paul).

Hongrie : Dr Donath (Budapest) ; Dr Nicolas Reich (Budapest).

Espagne : Dr Espina y Capo (Madrid) ; Dr Rodriguez (Madrid) ; Dr Decref (Madrid).

Suisse : Dr Scholder (Lausanne) ; Dr Curchod (Bâle).

Portugal : Dr Machado (Lisbonne).

G. D. du Luxembourg : Dr Leclère (Pudelamp).

Grèce : Prof. Savas (Athènes) ; Dr Vassilidès (Athènes).

Pays-Bas : Prof. Denckebach (Groningue) ; Prof. Wertheim-Salomonsen (Amsterdam) ; Dr Exekmann (La Haye) ; Dr van Brumen (Amsterdam).

Bulgarie : Dr Balsamooff (Sophia).

BUREAU PERMANENT DES CONGRÈS INTERN. **d'Hydrologie, de Climatologie, de Géologie et de Physicothérapie,** PARIS, 53, boulevard de Courcelles.

Prés.: Prof. Albert *Robin*.

Société intern. de **Médecine physique.** Paris.

Fondée en 1905.

Prés. d'hon.: M. *Landrieux*, médecin de l'hôpital de Lariboisière; Prés.: M. *Foveau de Courmelles*, lauréat de l'Académie de médecine, directeur de l'*Année Electrique;* Vice-Prés.: M. R. *Stora*, secrétaire de rédaction aux *Archives générales françaises de Thérapeutique physique;* Secrét. gén. : M. Ph.-N. *Barbatis*, directeur-fondateur des *Archives générales françaises de Thérapeutique physique;* Trés.: M. B. *Scrini*, chef de clinique ophtamologique de la Faculté, à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Membres fondateurs : MM. Athon, Baradat, Barbatis, Ballard d'Herlinville, Bruno-Bourdeaux, Cahen, Caramano, Domec, Fortin, Foveau de Courmelles, Hacks, Jacowski, Iaïs, Landrieux, Legrain, Matchou, Peraire, Roux, Sarafidi, Scrini, Stora, Wetterwald.

But : Le rôle de la Société est de codifier, d'enregistrer scientifiquement et d'une façon indépendante,tout ce qui a trait aux agents physiques.

La nouvelle Société ouvre à tous un champ d'activité et de discussion dans les questions intéressant la santé publique.

Commission intern. pour préparer **les Congrès intern. d'Assainissement et de Salubrité de l'habitation.** Paris.

Prés. : Paul *Strauss*, sén. (Paris); Secr. gén. : F. *Marié-Davy*, 7, rue Brézia (Paris XIV).

La Commission se compose de : MM. Kalisch, Strassmann Tromsdorff (Allemagne) ; Stradal, J. Sterngy (Autriche); Dr. Desguin, Dr. Devaux, Velghe, Mélius (Belgique); Dr Prochazka, de Cenkow (Bohême); Franzani (Chili); Olaf Schmidt (Danemark) ; Dr Federico Montaldo, Cabello y Lapiedra Urioste y Veleda (Espagne);

Despradelles, Sajous (Etats-Unis); Bartaumieux, Bechmann, Bonnier, Pr Chantemesse, Dr Delorme, Dr Foveau de Courmelles, Joltrain, Dr A. J. Martin, Marié-Davy, Roger, Merlin, Dr Montricher, Dr Ricard, sénateur, Dr Savoire, Dr Henry Thierry (France); Belcher Downes, Morton W. Schmith (Grande-Bretagne); Proto-Papadakis, Spiridon Kakiousis (Grèce); Manuel Aroyo (Guatémala); Magaldi, Pr Pagliani, Spataro, Dr Testi (Italie); Dr Cisneiros Ferreira (Portugal); Dr Manolesco (Roumanie); de Bilbassof, Dr Séguel (Russie); Backlund (Suède); Piguet-Fages, Rudolf Mettler, Dr Schmidt (Suisse(.

ASSOCIATION INTERN. POUR LA **Purification des fleuves, du sol et de l'air.**

Prés. : Dr *Mittermaia*, cons. int. de médecine (Heidelberg).

LIGUE INTERN. CONTRE LA **Poussière.**

Secr. gén. : Dr *Guglielminetti*, villa San Carlo, à Monte-Carlo.

COMITÉ PROVISOIRE POUR LA FONDATION D'UNE ASSOCIATION INTERN. POUR LA **Suppression du Cancer.**

Fondé à la Conférence des recherches sur le cancer à Heidelberg. Sept. 1906.

Membres : MM. les prof. v. *Leyden*, *Czerny*, *Ehrlich* et George *Meyer*.

COMITÉ INTERN. CHARGÉ DE PRÉPARER UN **Institut intern. pour étudier et combattre les causes des maladies mentales.**

Constitué par le 2e Congrès intern. de l'Assistance des aliénés à Milan 1906.

Prés. : M. *Lombard*, Lugano. (Voir ce Congrès).

COMMISSION INTERN. PERMANENTE POUR PRÉPARER LE IIe CONGRÈS INTERN. DES **Maladies professionnelles.**

Siège à Milan.

Le Congrès aura lieu vraisemblablement en 1908 à **Paris.**

COMITÉ INTERN. POUR PRÉPARER LES CONGRÈS D'**Electrologie et de Radiologie.**

Dir. : M. *Doumer,* Lille, 57, rue Nicolas-Leblanc.

---

b) Sciences physiques et naturelles

COMITÉ INTERN. DES **Physiologistes.**

Nommé par le Congr. intern. de Physiologie tenu en 1904 à Bruxelles.

Le Comité se compose de : Sir Michael Foster (Cambridge), prés. honoraire, et de MM. Kossel (Heidelberg), prés.; Bohr (Copenhague), Bowditch (Boston U. S. A.). Cybulski (Cracovie), Dastre (Paris), Eindhoven (Leyde), Fredericq (Liège), Heger (Bruxelles), Hensen (Kiel), Exner (Vienne), Johansson (Stockholm), Kronecker (Berne), Langley (Cambridge), Luciani (Rome), Mislawski (Kasan), Nicolaides (Athènes), Prevost (Genève). Richet (Paris), Wedensky (Saint-Pétersbourg), membres; Dastre (Paris), Fano (Florence), Grützner (Tubingue), Porter (Boston, U. S. A.), Sherrington (Liverpool), secrétaires généraux.

Le Comité a pour *but* de préparer le proch. Congr. de Physiologie qui se tiendra en 1907 à Heidelberg.

INSTITUT UNIVERSEL ET PERMANENT POUR LA **Zoologie.**

En prép. à la suite du Congrès intern. des Zoologistes à **Berne.**

Association intern. des **Botanistes,** Leyde (Hollande).

Fondée en 1901 par MM. les prof. Dr K. *Goebel* et Dr J. P. *Lotsy.*

L'Association est soutenue par les gouvernements de Hollande, d'Autriche et de Suisse.

Prés. d'hon. : Dr Ed. *Bornet,* Paris ; Prés. : M. le prof. R. *von Wettstein,* Vienne ; V.-Prés. : Prof. Ch. *Flahault,* Montpellier ; Secr. gén. : Dr J. P. *Lotsy,* Leyden.

Comité de 10 membres.

Nombre de membres : 866.

But : Promouvoir les progrès de la botanique scientifique, par la publication d'un journal hebdomadaire, le *Botanisches Centralblatt* donnant des résumés de tout ouvrage ou article sur la botanique et d'un journal trimestriel le *Progressus Rei Botanicae.*

Par l'intermédiaire de son bureau central, l'Association facilite l'obtention de matériaux d'étude et de démonstration. Elle peut procurer des plantes de tous les pays du monde, grâce à la collaboration gratuite de botanistes de chaque pays,

---

Commission intern. pour l'**Aérostation scientifique,** Strasbourg. (Meteorologisches Institut).

Créée par le Comité intern. météorologique à Paris, en 1896.

Prés. : Prof. Dr *Hergesell.*

44 membres.

But : La Commission se charge de toutes les études qui ont pour but d'éclaircir les lois qui régissent l'atmosphère. Elle organise chaque mois des ascensions scientifiques avec des ballons montés, des ballons sondes et des cerfs-volants, pour étudier par des recherches simultanées la haute atmosphère.

Principaux événements de l'année 1905 : Ascensions scientifiques pour étudier les conditions météorologiques causées par l'éclipse totale du 30 août.

Expédition de S. A. S. le Prince de Monaco dans l'Atlantique pour étudier la haute atmosphère au-dessus de l'Océan.

Expédition franco-américaine dans les mêmes régions pour le même but.

COMITÉ INTERN. **Météorologique,** PARIS, 176, rue de l'Université.

Fondé en 1873, renouvelé en 1896.

17 membres.

Prés. : Prof. *Mascart,* du Bureau central météorologique de France ; Secr. : Prof. H. H. *Hildebrandson,* de l'Observatoire roy. d'Upsala.

Membres : M. Chaves (Ponta Delgada) ; M. Davis (Argentine) ; M. Eliot (Inde anglaise) ; M. Hellmann (Allemagne) ; M. Hepites (Roumanie) ; M. Lancaster (Belgique) ; M. Mohn (Christiania) ; M. Moore (Etats-Unis d'Amérique du Nord) ; M. Palazzo (Italie) ; M. Nakamura (Japon) ; M. Paulsen (Danemark) ; M. Pernter (Autriche) ; M. Russell (Etats-Unis de l'Australie) ; M Rykatchew (Russie) ; M. Shaw (Angleterre).

Les fonctions du Comité sont de discuter les questions météorologiques d'intérêt intern. et de formuler des propositions. Les délibérations ont un caractère officiel lorsque le Comité a été nommé par un Congrès dont les délégués ont répondu à une invitation officielle d'un gouvernement européen. Le Comité est dans l'usage de nommer, de temps à autre, diverses commissions dans le but de préparer certains rapports. Actuellement il y a 4 de ces commissions : I. Magnétisme terrestre. II. Radiation et insolation. III. Aérostation scientifique. IV. Relations entre les phénomènes météor. et les phénomènes solaires (Voir les diverses commissions ci-dessous).

COMMISSION INTERN. POUR L'ÉTUDE DE LA **Radiation et de l'Insolation.**

Nommée par le Comité intern. météorologique à Innsbruck en 1905.

Prés. : Prof. *Angstræm* (Stockholm).

Membres : Chistoni, Chwolson, Hincks, Hale, Inner, Marchand, Pernter, Violle.

COMMISSION INTERN. PERMANENTE POUR L'**Exploration du soleil**.

Fondée sur l'initiative du Prof. *Hale*, Dir. du Yerkes-Observatory (Etats-Unis) selon le vœu de l'Union intern., pour l'exploration du soleil, réunie à Saint-Louis en 1904. Les membres de la Commission ont été nommés par le Congrès intern. des recherches solaires, réuni à Oxford en 1905.

Etats-Unis : MM. Hale et Campbell ; **France** : MM. Jansen, Deslandres, Fabry, Pérot et de la Baume Pluvinel ; **Angleterre** : MM. Turner, Schuster, Fowler, Cortie, Wilson, Hiles, W.-J.-S. Lockyer et Halm ; **Russie** : M. Belopolsky ; **Allemagne** : M. Kayser ; **Hollande** : M. H.H. Julius ; **Suède** : M. Knut Angstroem ; **Suisse** : M. A. Wolfer ; **Autriche** : M. Edmund Weiss.

LABORATOIRE INTERN. DU **Mont-Rose.**

Comité préparatoire : Mosso, Tiggerstedt et Zunts.

But : Faire des recherches physiologiques, bactériologiques, botaniques et météorologiques à une altitude de plus de 3.000 mètres.

Les premiers frais d'intallation ont été faits par M. *Solvay* (Bruxelles), le gouvernement d'Allemagne, le gouvernement d'Autriche et un Anglais anonyme, a raison de 10.000 fr. chacun ; la *Reine d'Italie* a donné 40.000 francs.

En 1905 on décida de construire, un observatoire comprenant 16 chambres qui seraient mises à la disposition des savants de tous les pays.

Lorsque la construction de l'observatoire des Bosses, au Mont-Blanc, eût démontré la possibilité de séjourner, de construire et de travailler aux grandes altitudes, le Club Alpin Italien entreprit la construction d'un refuge au Mont Rose. A l'instigation de M. Angelo Mosso, professeur de physiologie à l'Université de Turin, on adjoignit au refuge une pièce destinée spécialement à servir de laboratoire aux personnes qui entreprendraient des recherches scientifiques. La construction fut faite en 1893, sur la Punta Gnifetti, à 4.560 m. d'altitude, et pendant l'été de 1894, M. Mosso y fit une première expédition scientifique.

M. Mosso ayant obtenu du ministère de la guerre dix soldats alpins, commandés par un médecin militaire, fit, pendant deux semaines, sur ces sujets. sur quelques autres compagnons et sur lui-même des expériences dans le nouvel observatoire-refuge. Les résultats furent publiés en un volume intitulé *Fisiologia dell'Uomo sulle Alpi,* qui a fait époque dans la littérature scientifique alpine.

Mais M. Mosso ne s'en tint pas là. Il rêvait d'un véritable observatoire, spacieux et pourvu des instruments nécessaires pour les études physiologiques et météorologiques S'étant mis en campagne, il obtint des souscriptions considérables de diverses personnalités, parmi lesquelles on peut citer S. M. la reine Marguerite, et aujourd'hui, grâce à ces libéralités désintéressées, le Club Alpin Italien a pu agrandir la construction primitive, suffisamment pour permettre d'arriver au but proposé. Telle est, en peu de mots, l'histoire du *Laboratoire intern. de Physiologie sur le Mont Rose.*

COMITÉ INTERN. POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN DE TRAVAIL COMMUN DANS LE DOMAINE DE L'**Electricité atmosphérique.**

Fondé en 1904.

Prés. : Prof. *Exner* (Vienne).

Membres : MM. Arrhenius, Mascart, Schuster, Righi, Ebert, Riecke.

COMMISSION INTERN. **Solaire.** LONDRES.

Constituée par la Conf. intern. météorologique de Innsbruck en 1905.

Prés. : Sir *Normann Lockyer* (Londres).

Membres : MM. Angot, Sir John Eliot, Hale, Hann, Konkoly, W. J. S. Lockyer, Lyons, Pernter, Rizzo, Rotch, Shaw, Teisserenc de Bort.

COMMISSION INTERN. POUR L'**Etude du magnétisme terrestre.**

Nommée par le Comité météorologique intern. à Innsbruck en 1905.

Prés. : M. *Rykatcheff*.

But : Organiser la coopération des observatoires magnétiques disséminés sur le globe terrestre, discuter et unifier les méthodes de travail de ces institutions, préparer les démarches à entreprendre auprès des gouvernements pour approfondir et amplifier les recherches portant sur le magnétisme terrestre et l'électricité atmosphérique.

COMMISSION INTERN. POUR LA RECHERCHE DES MEILLEURES MÉTHODES POUR FAIRE DES **Observations magnétiques sur mer.**

Fondée en 1904.

Prés. : M. *Bezold*.

Membres : MM. Mascart, Palazzo, Rücker, Kelvin, Bauer, Liznar, Rykatchev, Wiechert.

INSTITUT **Marey,** PARIS.

Prés. : H. *Kronecker* ; Secr. : M. G. *Weiss*.

Membres : MM Lippmann (Paris), M. Levy (Paris), Amagat (Paris), Ch. Richet (Paris), Einthoven (Lund), Grutzner (Tubingue), Langendorff (Rostock), Schenck (Marburg), Athanasiu (Paris), Exner (Vienne), Dr Wertheimer (Lille).

COMMISSION INTERN. POUR L'**Unification des mesures** (Institut Marey).

COMITÉ INTERN. **Géothermique.**

Fondé au Congrès géologique de Liège en 1905.

But : L'étude des phénomènes caloriques terrestres.

COMMISSION POUR L'**Unification des Mesures anthropologiques.**

Fondée en 1906 à MONACO.

Prés. : M. *Valdeyer* (Berlin) ; V.-Prés. : M. *Sergi* (Rome) ; Secr. : M. *Papillaut* (Paris).

Membres : MM. Giuffrida-Ruggeri, Secrétaire de la Société romaine d'Anthropologie, assistant à la chaire d'Anthropologie, Rome ; Hamy, Professeur d'Anthropologie au Muséum d'histoire naturelle, membre de l'Institut, Paris ; G. Hervé, Professeur d'ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie, ancien président de la Société d'Anthropologie. Paris ; Lissauer, Professeur, président de la Société d'Anthropologie, Berlin ; Von Luschan, Professeur d'Anthropologie de l'Université de Berlin ; Pittard, Privat docent à l'Université, Genève ; Pozzi, Professeur à la Faculté de médecine, ancien président de la Société d'Anthropologie, Paris ; Verneau, Assistant à la chaire d'Anthropologie au Muséum d'histoire naturelle, Professeur temporaire à l'Ecole d'Anthropologie, Paris.

INSTITUT **Nobel de la Physico-Chimie.** STOCKHOLM.

Prés. : Prof. S. A. *Arrhenius.*

L'Institut a pour *but* le contrôle scientifique des découvertes dans l'ordre de la science physico-chimique qui seront proposées pour le prix Nobel. L'Institut encouragera aussi, dans la mesure de ses ressources, les recherches physico-chimiques dont on pourra attendre des résultats importants.

---

c) Géographie et Ethnographie

INSTITUT **Colonial** INTERN. BRUXELLES, 36, Rue Veydt.

Fondé en 1894.

Prés. : M. Van *Maldeghem* ; V.-Prés. M. C. *Pynacker Hordyk*, M. Karl *von der Heydt*; Secr. gén. : M. Camille *Janssen.*

60 membres effectifs, 64 membres associés.

But : L'Institut colonial intern. est une association exclusivement scientifique et sans caractère officiel,

Il a pour but :

1° De faciliter et de répandre l'étude comparée de l'administration et du droit des colonies; en particulier :

Des différents systèmes de gouvernement des colonies (possessions, protectorats, etc.) ;

De la législation coloniale, en tant qu'elle peut intéresser soit plusieurs colonies déterminées, par des mesures arrêtées en commun, soit toutes les colonies par l'importance des problèmes résolus ;

Des ressources des diverses colonies, de leur régime économique et commercial, etc.

2° De créer des relations internationales entre les personnes qui s'occupent d'une façon suivie de l'étude du droit et de l'administration des colonies — hommes politiques, administrateurs, savants.

BUREAU INTERN. **Ethnographique**, en formation à la suite d'un vote du Congrès d'expansion économique mondiale, tenu à Mons.

M. Van *Overbergh*, Dir. gén. de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique à Bruxelles a été nommé président provisoire.

Le Bureau aura pour *but* d'unifier les questions à adresser aux missions scientifiques, de centraliser toutes les observations concernant les indigènes des pays de civilisation inférieure et de publier ces renseignements suivant une méthode sur laquelle les divers pays participants se seront mis d'accord.

COMMISSION **Polaire** INTERN.

Fondé en 1906 à l'occasion du Congrès pour l'étude de régions polaires à Bruxelles.

But :

1° Etablir entre les explorateurs polaires des relations scientifiques plus étroites ;

2° Assurer, dans la mesure du possible, la coordination des observations scientifiques et des méthodes ;

3° Discuter les résultats scientifiques des expéditions ;

4° Seconder les entreprises qui ont pour objet l'étude des régions polaires, pour autant que celles-ci le demanderont, notamment en leur indiquant les desiderata scientifiques.

La commission s'interdit de diriger ou de patroner une expédition déterminée.

Secr.: M. *Lecointe*, Uccle près Bruxelles.

COMMISSION INTERN. D'**Études des Mers polaires** BERGEN (Norvège).

SOCIÉTÉ INTERN. POUR LA **Recherche du Pôle**, DAWSON (Canada).

SOCIÉTÉ INTERN. DE **Recherches sous-marines.**

Recommandé par M. Paul *Vibert*, (Paris).

SOCIÉTÉ INTERN. DE L'**Exploration des Indes** (Intern. Indian exploration Society).

ASSOCIATION INTERN. POUR L'**Exploration de l'Asie Centrale et de l'Extrême-Orient.**

L'Association a été fondée en Russie ; elle a des Comités dans les différents pays de l'Europe. Le Comité français est présidé par M. Em. *Senast.*

---

d) Bibliographie

INSTITUT INTERN. DE **Bibliographie** (I. I. B.) BRUXELLES 1, rue du Musée.

Etablissements annexes : BUREAU BIBLIOGRAPHIQUE PARISIEN, 44, rue de Rennes, Paris ; *Concilium bibliographicum*, 39, Eidmatstrasse, Zurich).

Fondé le 12 sept. 1895 par MM. Henri *La Fontaine* et P. *Otlet*, Secr. gén.

But : Organiser la coopération scientifique intern. en vue d'établir un *Répertoire bibliographique universel* (voir ci-après) des productions intellectuelles du monde entier ; aider au développement des travaux bibliographiques de toute nature, et, à cet effet, rechercher, étudier et propager les méthodes propres à l'inventaire, à la description et au classement des livres, documents et écrits de toute nature.

L'Institut publie un *Bulletin* qui paraît depuis 1895 en 6 fascicules par an, un *Annuaire* qui résume

l'état de ses travaux, des *Bibliographies spéciales*, *les Tables générales de la classification bibliographique décimale*, etc.

Répertoire Bibliographique universel.

Fondé en 1895 par MM. Henri *La Fontaine* et P. *Otlet*, établi par l'Institut intern. de Bibliographie à Bruxelles.

Le R. B. U. doit réunir les notices bibliographiques se rapportant aux travaux de toute nature (livres, articles de revues, communications aux sociétés savantes, etc.) qui ont paru ou qui paraissent chaque jour dans tous les pays et dans les divers domaines des sciences. Toutes les notices sont établies sur des fiches d'un modèle uniforme, mesurant 125 millim. de longueur sur 75 de hauteur et conservées dans des meubles-classeurs appropriés. Le répertoire comprend deux parties : dans l'une les notices sont classées par ordre de matière en faisant usage de la classification bibliographique décimale (C.D.); dans l'autre les doubles des mêmes notices sont classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

Le R. B. U. est établi avec la coopération des spécialistes des divers pays. L'Institut intern. de Bibliographie dirige le travail coopératif. Il procède à la répartition des travaux en vue d'éviter les doubles emplois ou l'abandon de certaines branches. Il arrête les méthodes selon lesquelles il y a lieu de procéder dans chaque travail en particulier.

L'exemplaire original du R. B. U., constamment accru et tenu à jour par les divers travaux des collaborateurs forme le manuscrit prototype d'après lequel peuvent être établies des reproductions imprimées, dactylographiées ou manuscrites. L'exemplaire original est conservé au siège de l'Institut, à Bruxelles.

Le *Répertoire* contient (1904) environ 7 millions de notices. Pour le mettre à jour, on estime qu'il sera nécessaire de réunir environ 50 millions de notices.

Concilium Bibliographicum, ZURICH.

Fondé en 1895 par M. *Herbert Haviland Field.*

Dir. : M. Dr *Herbert Haviland Field* ; Prés. : Prof. Arnold *Lang* ; Secr. gén. : Mlle L. *Locher.*

Comité intern. : Prof. Arn. *Lang* (Suisse) ; Prof. J. W. *Spengel* (Allemagne) ; Prof. S. J. *Hickson* (Angleterre) ; Prof. W. B, *Scott* (Etats-Unis) ; Prof. R. *Blanchard* (France) ; Prof P. C. C. *Hoek* (Danemark) ; Prof. *Schimkewitsch* (Russie).

But : Centraliser la bibliographie des sciences naturelles et servir d'agence de documentation scientifique.

Sections organisées jusqu'en 1905 : Zoologie, Microscopie, Biologie générale, Paléontologie, Anatomie, Physiologie.

FÉDÉRATION INTERN. DES **Sociétés de Bibliothéconomie et de Bibliographie.**

En prépar. d'après une proposition faite au Congrès intern. des Bibliothécaires à Saint-Louis.

INSTITUT INTERN. DE **Bibliographie sociale.**

Fondé en 1905.

Dir. : Dr H. *Beck* (Berlin) ; Dr J. *Hanauer* (Francfort) ; Dr H. *Hasse* (Leipsig).

Bureau : Berlin W. 50. Spichernstrasse 17.

COMITÉ INTERN. POUR UNE **Bibliographie Physiologique.**

Nommé par le IVe Congr. de Physiologie tenu en 1905 à Bruxelles.

Le Comité se compose de MM. *Bowditch* (Boston, U. S. A.), *Fano* (Florence), *Fredericq* (Liège), *Grutzner*

(Tubingue), *Kronecker* (Berne), *Mislawsky* (Kasan), *Sherrington* (Liverpool), et *von Kteidt* (Vienne) ; il a pour *but* de s'entendre avec le *Concilium Bibliographicum* de Zurich pour établir une bibliographie physiologique.

CATALOGUE INTERN. DE LA **Littérature scientifique exacte.**

Prés. du Comité exécutif : M. *Armstrong*, LONDRES.

BUREAU INTERN. POUR LA **Reproduction des manuscrits, des Médailles et des Sceaux.**

Etabli par une résolution du Congr. Intern. pour la reproduction des manuscrits, tenu à Liège en 1905.

M. *Gaylay* de l'Université de Californie a reçu le mandat d'instituer le bureau dans une ville américaine à déterminer.

COMMISSION INTERN. POUR EXÉCUTER LES RÉSOLUTIONS PRISES PAR LE CONGRÈS INTERN. POUR LA **Reproduction des Manuscrits, Monnaies et Sceaux.**

12 membres.

Siège : BRUXELLES.

INSTITUT INTERN. DE **Photographie,** BRUXELLES, 1, rue du Musée.

Dir. : H. *de Potter*.

L'institut intern. de Photographie a été foondé en 1906. Il fonctionne sous la direction de M. Ernest *de Potter* qui en a conçu le premier projet et lui a fait don de collections. Il a pour objet :

1° L'étude de la diffusion de tout ce qui concerne la documentation par la photographie et la documentation en matière

de photographie (théorie, pratique, application, histoire de la photographie, ainsi que des sciences, des arts et des industries qui s'y rattachent) ;

2° L'établissement d'un office centralisant en des collections systématiques complètes, tenues à jour et mises largement à la disposition des travailleurs, tous les documents et informations relatives à la documentation *sur* et *par* la photographie ;

3° L'organisation de la coopération internationale dans ce domaine.

L'Institut International de Photographie est rattaché à l'Institut International de Bibliographie dont il forme une section et dans les locaux duquel sont organisés ses services. Ses collections et répertoires sont mis à la disposition des membres des associations et des institutions affiliées.

---

e) Fondations et Prix

FONDATION **Nobel**. (Cinq prix annuels, pour la physique, la chimie, la physiologie ou la médecine, la littérature, la propagande pacifiste).

La fondation Nobel a pour base le testament, dressé à la date du 27 novembre 1895, par le docteur Alfred Bernhard Nobel, ingénieur, dont les stipulations, en ce qui concerne la fondation, ont la teneur suivante :

Il sera disposé comme il suit de tout le reste de la fortune réalisable que je laisserai en mourant : Le capital, réalisé en valeurs sûres par mes exécuteurs testamentaires, constituera un fonds, dont l'intérêt sera distribué annuellement comme récompense à ceux qui, au cours de l'année écoulée, auront rendu à l'humanité les plus grands services. Le montant sera partagé en cinq parties égales attribuées, l'une à celui qui, dans le domaine des sciences physiques, aura fait la découverte ou l'invention la plus importante ; une autre à celui qui, dans la chimie, aura fait la plus importante découverte ou apporté le meilleur perfectionnement : la troisième à l'auteur de la plus importante découverte dans le domaine de la physiologie et de la médecine ; la quatrième à celui qui aura produit l'ou-

vrage littéraire le plus remarquable dans le sens de l'idéalisme, enfin la cinquième partie à celui qui aura fait le plus ou le mieux pour l'œuvre de la fraternité des peuples, pour la suppression et la réduction des armées permanentes ainsi que pour la formation et la propagation des Congrès de la Paix.

---

f) Droit

INSTITUT DE **Droit international.**

Fondé en 1873.

Prés. : Prof. *Gabba* (Pise) ; Secr. gén. Prof. A. *Rollin*, (Louvain).

But : Etudes sur le droit intern. privé, le règlement des conflits intern. et le droit des gens.

60 membres et 60 correspondants.

C'est une œuvre de justice et de paix qui est poursuivie par l'Institut dont la devise est précisément *justicia et pace !* Il a pour but de favoriser le progrès du droit international, notamment : 1. En travaillant à formuler les principes généraux de la science, de manière à répondre à la conscience juridique du monde civilisé: 2. en contribuant, dans les limites de sa compétence, soit au maintien de la paix, soit à l'observation des lois de la guerre ; 3. en concourant par des publications, par l'enseignement public et par tous autres moyens, au triomphe des principes de justice et d'humanité qui doivent régir les relations des peuples entre eux.

L'Inst. a reçu en 1904 le Prix Nobel de la Paix.

ASSOCIATION DU **Droit International** (International law association) LONDON.

1. Mitre Court Buildings : Temple, E. C.

Fondée à Bruxelles en 1873.

Prés. d'hon : Tr. Hon. Lord *Alverstone*, G. C. M. G.
Prés. : The Hon. Sir W. *Phillimore*, Judge of the

Supreme Court ; Secr. M. George G. **_Phillimore_** et Dr Th. *Baty*.

L'Association a pour *but* de réformer et de codifier le droit des gens.

COMITÉ **Maritime** INTERN., **ANVERS, 28, rue des Escrimeurs.**

Fondé en 1896 par Louis Franck et Charles Le Jeune.

Prés. M. A. *Beernaert*, Ministre d'Etat ; Vice-Prés. : M. Charles *Le Jeune* ; Secr. : M. Louis ***Franck*** (Anvers) ; Cons. : MM. Ch. Mc. *Arthur* (Liverpool), F. C. ***Autran*** (Marseille, *Coloman de Fest* (Fiume), E. ***de Gunther*** (Stockholm), A. *Hindenburg* (Copenhague), Dr G. ***Martinolich*** Trieste), N. *Matsunami* (Tokio), Dr Oscar ***Platou*** (Christiania), *Harrington Putuam* (New-York), E. N. *Rahusen* (Amsterdam), Dr F. *Sieveking* (Hamburg), Dr A. *Marghieri* (Naples).

Associations nationales affiliées au Comité Maritime intern.

Allemagne : Deutscher Verein F. int. Screcht ; **Angleterre** : Maritime Law Committee of the Intern. Law Association ; **République Argentine** : Association Argentine de Droit Maritime ; **Autriche** : Association Autrichienne de Droit Maritime ; **Belgique** : Association Belge pour l'Unification du Droit Maritime ; **Danemark** : Association Danoise de Droit Maritime ; **Etats-Unis** : Maritime Law of the United States ; **France** : Association Française du Droit Maritime ; **Hollande** : Comité de Droit Maritime des Pays-Bas ; **Hongrie** : Association Hongroise de Droit Maritime intern. ; **Italie** : Association Italienne de Droit Maritime ; **Japon** : Association Japonaise de Droit Maritime ; **Norvège** : Association Norvégienne de Droit Maritime ; **Suède** : Association Suédoise pour le Droit Maritime intern. ; **Russie** : Société Russe de Droit Maritime.

But : Unifier les législations des différents pays au point de vue maritime intern., de façon à ce que les navires ne rencontrent qu'une seule et même loi dans tous les ports du monde.

Principaux travaux et évènements de l'année 1905 :

1. *Conférence de Liverpool* (la 7e tenue par le Comité Maritime intern.) dont les résultats ont été brillants. Cette conférence a eu comme premier résultat l'adhésion du Gouvernement britannique à la Conférence diplomatique de Bruxelles, et l'accord des intéressés anglais sur un avant-projet en matière de Limitation de la Responsabilité des Propriétaires de navires.

2. *Conférence Diplomatique intern.* réunie une première fois à Bruxelles en février et une deuxième fois en octobre 1905, en vue d'établir un accord intern., entre les gouvernements officiellement représentés, sur l'adoption de deux projets de traités: **sur l'abordage et sur l'assistance en mer.**

Au mois de septembre 1907 sera tenue à Venise (Italie), la 8e Conférence intern. de Droit maritime.

Publications :

1. Après chaque conférence, il paraît un compte rendu sténographique en français et en anglais.
2. Tous les mois : circulaires et communications.
3. Avant chaque conférence : les rapports préliminaires des Associations nationales affiliées.
4. Rapports des Commissions, etc.

UNION INTERN. DU **Droit pénal.** BERLIN.

Fondée en 1889.

Prés. : Prof. *Prins*, insp. gén. des Prisons belges (Bruxelles) ; V.-Prés. : Prof. Dr *Lifszt* (Berlin), W. 9 Voss.-Str. 13.

But : L'étude scientifique de la criminalité et des moyens de la combattre en tenant compte des résultats des recherches sociologiques et anthropologiques. L'Association insiste spécialement sur l'importance des

mesures préventives et sur la nécessité de trouver des moyens de répression pour remplacer les courts emprisonnements.

ASSOCIATION INTERN POUR LA **Protection de la propriété industrielle.**

Fondée en 1897.

Prés. d'hon. : MM. Sir Henry *Roscoe* (Londres); ***Huber-Werdmuller*** (Zurich); *Bosio* (Turin); *Jitta* (Amsterdam); V. *Martius* (Berlin); *de Ro* (Bruxelles); *Silvestri* (Milan).

Prés.; V. *Schutz* (Berlin) ; V.-Prés.: *André* (Bruxelles) ; Dr Edwin *Katz* (Berlin) ; *Armengaud* jeune (Paris) ; Secr. gén. : Prof. Albert *Osterrieth* (Berlin, W. Wilhemstrasse. 57-58).

Comité : *Le Breton* (Argentine) ; C. *Fehlert*, Kom.-Rat *Gans*. W. v. *Siemens* (Allemagne); F. G. *Hardy*, *Karmin* (Autriche) ; van *Hoegarden* (Belgique); *Elzaburu* (Espagne) ; *Georgii* (E. U. Amérique); Ch. *Legrand*, *Fère*, *Soleau* (France) ; Sir Loyd *Wise*, *Cutler*, *Alexander Siennens* (Grande-Bretagne) ; Dr *Heltai*, V. *Matlekovoz* (Hongrie) ; *Barzano* (Italie) ; *Stand Lund* (Norvège) ; *Tjenk Willink* (Néederland) ; *Friedr. Kaupé* (Russie) ; E. H. *Bruhn* (Suède) ; E. *Blum*, *Imer Schneider*, *Oberst Naville* (Suisse).

Nombre de membres : 550.

But : Défense de la propriété industrielle, dans le domaine national et dans les rapports internationaux (brevets d'invention, dessins et modèles industriels, marques de fabrique et de commerce, concurrence déloyale). Amélioration des lois et des traités internationaux.

Principaux travaux et évènements de l'année 1906 : Réunion de Milan, sept. ; public. d'un Annuaire.

INSTITUT **Juridique** INTERN. ZURICH.

Prés. fond. : Dr *Wettstein*, Avocat, Zurich.

Fondé en 1906.

L'Institut forme un syndicat international d'avocats, une de ces associations d'intérêts si fréquentes de nos jours, et d'autant plus utile qu'elle jette ses ramifications sur toutes les parties du monde. Des succursales existent en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Amérique, à Constantinople, en Belgique, en Danemark, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Hollande, en Suède, en Portugal, en Roumanie.

SOCIÉTÉ INTERN. DE LA SCIENCE DU **Droit** COMPARÉ.

---

g) Sciences diverses

ASSOCIATION INTERN. DES **Académies.**

Siège actuel : Vienne, Académie Impériale des Sciences.

Prés. : Prof. *Suess* ; V.-Prés. : Dr V. *Hartel*, ancien ministre.

Les membres de l'Association sont : Koninklijke Akademie van Wetenschappen (Amsterdam) ; kgl. preussische Akademider Wissenschaften (Berlin) ; Académie Royale des Sciences (Bruxelles) ; Magyar Tudomânyos Akadémia (Budapest) ; Videnskabs Selskabet (Christiania) ; Konglike Danske Videnskabernes Selskab (Copenhague) ; Kgl. Gesellschaft der Wissenschaften (Gœttingue) ; Kgl sächs. Gesellschaft der Wissenschaften (Leipsig) ; Royal Society (Londres) ; British Academy (Londres) ; Real Academia de Ciencias (Madrid) ; Kgl. bayr. Akademie der Wissenschaften (Munich) ; Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Paris) ; Académie des Sciences (Paris) ; Académie des Sciences Morales et Politiques (Paris) ; Reale Accademia dei Lincei (Rome) ; Académie imp. des Sciences (St-Pétersbourg) ; Kungl.

Vetenskap, Akademien (Stockholm) ; Kaiserl. Akademie der Wissenschaften (Tokio) ; National Academy of Sciences (Washington) ; Kaiserl. Akademie der Wissenschaften (Vienne).

L'Association a pour but de préparer et de propager les entreprises scientifiques d'intérêt commun qui sont proposées par une des Académies associées et de s'entendre sur les institutions destinées à faciliter les relations scientifiques. (§ 3 des statuts).

INSTITUT INTERN. DE **Statistique**. LONDRES.

Fondé le 24 juillet 1885 à Londres.

Prés. : Karl Th. *von Inama-Sternegg*, ancien prés. de la Comm. centr. I. R. de Statistique (Vienne) ; V.-Prés. : Em. *Levasseur*, de l'Inst. de France ; W. *Lexis*, prof. à Gœttingue ; Nicolas *Troinitzky*, prés. du Cons. de Statistique de Russie ; Secr. gén. hon. : Luigi *Boldio*, cons. d'Ét., sén. (Rome) ; Trés. : Sir Alfred *Buteman* (London).

Le Bur. de l'Institut se trouve à Londres. Chef du Bur. ad interim : Maj. *Craigie*.

L'Institut se compose de 200 membres titulaires.

But : Aider aux progrès d'une statistique officielle et scientifique.

INSTITUT INTERN. DE **Sociologie**, PARIS, boulevard Saint-Germain, 115.

Prés. : Prof. Maxime *Kovalewsky* (St-Pétersbourg) ; Vice-Prés. : Prof. E. *Delbet*, député (Paris) ; Prof. J. S. *Nicholson* (Edimbourg) ; Prof. G. *Sergi* (Rome) ; Prof. W. *Wundt* (Leipzig) ; Secr. gén. : Dr René *Worms* (Paris).

Fondé en 1893 par René *Worms*.

Membres 100. Associés 60.

But ; Grouper les sociologues des divers pays en vue de l'étude scientifique des questions sociologiques.

Principaux travaux de l'année 1907 : Publication du tome XI des *Annales de l'Institut intern. de Sociologie* contenant les travaux du 6e Congrès de ce corps, tenu en juillet 1906 à l'Université de Londres, sur l'invitation de la Sociological Society. Sujet : Les luttes sociales.

Publications : *Annales de l'Institut intern. de Sociologie* (10 volumes parus) et *Revue intern. de Sociologie* (15e année).

SOCIÉTÉ **Théosophique** INTERN.

Fondée en 1875 à New-York par H. P. *Blavastky* et le Col. H. S. *Olcott*.

Prés. : le Col. H. S. *Olcott*, à Adyar-Madras.

Sections dans les pays suivants : Grande-Bretagne, Etats-Unis, France, Indes britanniques, Pays-Bas, Scandinavie, Allemagne, Australie, Nouvelle Zélande, Italie, Cuba.

Section centrale : Leipzig (Allemagne), Blumengasse 12.

Secr. gén. de la Section française : Dr Th. *Pascal*.

Organ : Theosophischer Wegweiser (Monatschrift).

But : 1° Former un noyau de fraternité dans l'humanité sans distinction de sexe, de race, de rang ou de croyance.

2° Encourager l'étude des religions comparées, de la philosophie et des sciences.

3° Etudier les lois inexpliquées de la Nature et les pouvoirs latents dans l'homme.

La Fédération des Sections d'Europe de la Société théosophique a organisé des Congrès qui se tiennent successivement tous les ans ou tous les deux ans, dans l'un des pays fédérés. Le 1er Congrès a eu lieu à Amsterdam (1904), le 2e à Londres (1905), le 3e à Paris (1906), le 4e Congrès se tiendra à Munich en 1907.

Office central **Espérantiste.** Paris, 51, rue de Clichy.

Fondé en octobre 1905.

Prés. : Dr *Zamenhof* (Varsovie).

Le Comité central devra être, suivant l'expression du Dr Zamenhof, « la haute autorité, qui seule aura le droit de résoudre tous les points douteux qui se présentent dans notre entreprise ».

Délégation pour l'adoption d'une **Langue auxiliaire internationale.** Paris.

Secr. : *Leau*, 6, rue Vavin, Paris (VIe) ; Trés. : *Couturat* 7, rue Pierre-Nicole, Paris (Ve).

But : Les membres de divers Congrès internationaux tenus à Paris en 1900, pénétrés du besoin universel d'une langue intern. auxiliaire et convaincus qu'une solution pratique et définitive s'imposait d'urgence, désignèrent des délégués pour étudier les moyens pratiques d'arriver à l'adoption d'une telle langue dans toutes les relations internationales.

Ces délégués rédigèrent une déclaration posant les conditions que devait remplir une telle langue :

1. Etre capable de servir aux relations habituelles de la vie sociale, aux échanges commerciaux et aux rapports scientifiques et philosophiques ;

2. Etre d'une acquisition aisée pour toute personne d'instruction élémentaire moyenne et spécialement pour les personnes de civilisation européenne ;

3. Ne pas être l'une des langues nationales.

La Délégation, se tenant sur un terrain entièrement neutre, ne préconise aucun projet particulier.

Elle se propose d'unir dans une action commune tous ceux qui désirent voir adopter une langue internationale, de représenter leurs opinions et leurs vœux et de s'en remettre pour le

choix, soit à l'Association internationale des Académies, soit, à son défaut, à un comité international compétent élu par la Délégation.

Sont admis à faire partie de la Délégation, les représentants de toutes les Sociétés régulièrement constituées qui auront adhéré à la déclaration ci-dessus.

La Délégation se propose d'aboutir à une solution définitive au cours de l'année 1907, conformément au plan d'action formulé dans sa *Déclaration*.

ACADÉMIE INTERN. POUR UNE **Langue mondiale.** SAINT-PÉTERSBOURG.

Prés. : Veldemar *Rosenberger*, (St-Pétersbourg, V. O. Belshoy 9.)

ASSOCIATION INTERN. **Sténographique** (Système Gabelsberger), à DRESDE. Inst. royal de Sténographie.

Fondée en 1896.

Prés. : Prof. Dr *Clemens*, cons. du gouvernement.

Comité permanent: Prof. Dr *Lautenhammer* (Munich): Prof. *Alteneder* (Munich); Prof. Dr *Medem* (Danzig): Réd. en chef : Dr *Kronsbein* (Berlin); M. *Nicot* (Hambourg); Adv. Dr *Goldberger* (Prague); Prof. de *Manincor* (Trient); Prof. *Resl* (Lemberg); Adv Dr *Fabro* (Budapest); Prof. *Gondos* (Budapest); Adv. E. *Majetti* (Rome); Adv. *Bergmann* (Milan) ; Dir. Dr *Gaster* (Anvers, Belgique) ; Bibliothécaire *Bjerck* (Christiania) ; *Leutn. Fabritius* (Helsingfors) ; S. E. Cons. d'Etat *Kœnig* (Pétersbourg ; Joh. *Mindler* (Athènes) ; Prof *Bezensek* (Sofia); *Tombo* (New-York) et A. *Signoret* (Algérie).

Nombre de membres : 180.

But : Propagation du système de sténographie de Gabelsberger.

ASSOCIATION **Phonétique** INTERN.

Secr. : Prof. Paul *Passy,* 20, rue de la Madeleine, Bourg-la-Reine (Seine, France). Plus de 1.000 membres.

COMMISSION INTERN. DE **Surveillance de l'édition de la Mahâbhârata.**

Organisée par les Académies d'Amsterdam, de Berlin, de Leipzig, de Munich, de Paris, de St-Pétersbourg, de Rome et de Vienne.

INTERNATIONAL INSTITUT, SHANGHAI.

Dr M. *Gilbert Reid.*

L'Institut a pour *but* de répandre les sciences européennes parmi les Chinois.

II. VIE SOCIALE

---

a) Politique sociale

ASSOCIATION INTERN. POUR LA **Protection légale des travailleurs.** BALE.

Fondée le 28 juillet 1900, constituée le 27 septembre 1901.

Prés. : M. *Scherrer,* cons. d'ét. de Saint-Gall. et conseiller national; Vice-Prés. : M. A. *Lachenal,* anc. conseiller fédéral, Genève; Secr. : Prof. *Bauer,* de l'Univ. de Bâle.

But : 1. Créer des liens entre les partisans de la législation ouvrière.

2. Organiser un office international du travail chargé de publier un recueil périodique de la législation du travail dans tous les pays.

3. Faciliter l'étude de la législation du travail dans tous les *pays et particulièrement* fournir aux membres de l'association

des renseignements sur les législations en vigueur et leur application.

4. Favoriser par tous les moyens l'étude de la question de la concordance des diverses législations protectrices des ouvriers ainsi que de celle d'une statistique internationale du travail.

Provoquer la réunion de congrès internationaux.

Un comité international assure la direction de l'Association qui comprend déjà douze sections nationales : (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas et Suisse).

Organe : L'*Office intern. du travail* (voir ci-après).

Publications : Compte rendu de la 4e assemblée générale du Comité, suivi de rapports annuels, Berger Levrault Elie, Paris, Nancy, 1907.

Deux mémoires présentés aux gouvernements des Etats industriels en vue de la Convocation d'une conférence internationale de la protection ouvrière, Paris-Nancy 1905.

Ces mémoires ont interprété les résolutions prises par l'Association en 1903. Ces dernières ont servi de base aux délibérations de la Conférence intern. de la prot. ouvrière officielle, tenu à Berne du 8 au 16 mai 1905. Les projets de celle-ci servirent à leur tour à la Conférence diplomatique qui, réunie à Berne, sur la convocation du gouvernement suisse, y signa les premiers traités le 26 septembre 1906.

OFFICE INTERN. DU **Travail.** BALE (Rebgasse Clarahof)

Fondé le 1er mai 1901.

Dir. : Prof. *Bauer* de l'Université de Bâle.

L'office est l'organe de l'*Association intern. pour la protection légale des travailleurs.*

Le rôle de l'office intern. est tout objectif et est nettement séparé de celui de l'Association. L'office est un

instrument de travail et d'étude scientifique ; il a, avant tout, à réunir et à publier en français, en allemand et en anglais, les documents officiels de la protection légale en tous pays. V. *Bulletin de l'Office intern. du Travail*, éd. allemande chez Fischer, Ed. française chez Berger Levrault. Paris.

ALLIANCE **Coopérative** INTERN. (International Cooperative Alliance). LONDON, W. C. 22. Red Lion Square.

Fondée en 1895 par MM. Charles *Robert, de Boyve*, E. O. *Greening*, H. W. *Wolff* et d'autres.

Prés. d'hon. : Cte *Grey* ; Prés. : H. W. *Wolff* ; Secr. hon. : S. Exc. J. C. *Gray*, London, Red Lion Square W. C., 22 ; Trés. : D. Mc *Innes* ; Secr. : Mlle J. *Halford*.

Membres du Comité : MM. Caspers, Kaufmann, Dr Kusztelan, Lorenz, Prevel (Allemagne) ; Exner, Kessler. Stupecky (Autriche) : Bertrand, Micha, Serwy (Belgique) ; Blem, Högsbro (Danemark) ; Salas Anton (Espagne) ; Nelson, Rhodes (Etats-Unis) ; Barré, de Boyve, Gide. Héliès, Ladousse. Comte de Rocquigny (France) ; Comte J. Mailàth (Hongrie) ; Raineri, Luzzatti, Maffi (Italie) ; Dr A. E. Elias, G. J. D. C, Goedhart (Pays-Bas) ; Gray. Maxwell, Mc Innes, Vivian, Wolff (Royaume-Uni); Gerebiateff (Russie) ; Avramovitch (Serbie) ; von Koch (Suède) ; Dr Müller, Prof. Dr Schâr (Suisse).

Adhérents : 605 Sociétés avec environ 7.000.000 membres.

But : 1. Faire connaître les uns aux autres les coopérateurs de tous les pays.

2. Etudier en commun, en vue de l'amélioration du sort des classes laborieuses et propager, dans les Sociétés coopératives de toute nature, chez les divers peuples et dans l'opinion publique, les vrais principes et les meilleures méthodes de la Coopération organisée sans l'intervention de l'Etat, de la participation aux bénéfices, de l'association du travail et du capital, et

de la rémunération des ouvriers et employés, en prenant pour base les délibérations du premier Congrès de l'Alliance tenu à Londres du 19 au 23 août 1895, mais sans prétendre toutefois imposer à personne, comme condition d'admission dans l'Alliance, l'adhésion à un type uniforme de statuts, de système ou de règlements.

3. Hâter, par tous les moyens de propagande à sa disposition — la participation du personnel dans les bénéfices étant le propre de toute coopération — le moment où toutes les associations portant le nom de coopératives, qu'elles soient de production industrielle ou agricole, de consommation, de crédit ou de construction, auront organisé, en faveur du travail, la participation aux bénéfices étendue à tout le personnel sans exception et auront inscrit dans leurs statuts l'obligation de pratiquer cette participation.

4. Etablir, dans l'intérêt commun, des relations d'affaires entre les coopérateurs des différents pays.

Publications : Report of the First International Cooperative Congress 1895 5 sh.

Compte-rendu officiel du IIe Congrès de l'Alliance Coopérative intern. 1896. Epuisé.

IIIe Congrès de l'Alliance Coopérative intern. 1897. (1o Rapports ; 2o Compte-rendu avec supplément des rapports). Epuisé.

Compte-rendu officiel du IVe Congrès de l'Alliance Coopérative intern 1900. 3 fr.

Report of proceedings at the Fifth Congress of the International Cooperative Alliance. 1902. 3 sh.

Compte-Rendu officiel du Ve Congrès de l'Alliance Coopérative intern. 1902. 3 fr. 50.

Report of proceedings at the sixth Congress of the Internationale Cooperative Alliance. 1904. 5 sh.

Compte-rendu officiel du VIe Congrès de l'Alliance Coopérative intern. 1904. 6 fr. 50.

Mitteilungen über den sechsten Kongress der Internationalen Genossenschaftsallianz. 1904. 5 mk.

Statistics of Cooperative Societies in various countries. Statistique des Associations coopératives de divers pays. Statistik der Genossenschaftlichen Vereine in verschiedenen Ländern. London 1898 2 sh. 6 d.

International Cooperative Bibliography. Bibliographie Coopérative internationale. Internationale Genossenschaftsbibliographie. London 1906. 7 s. 6 d.

FÉDÉRATION INTERN. DE LA **Mutualité**. PARIS, 5, rue Las Cases.

Comité d'honneur: MM. Luzzatti, Emile Loubet, Léon Bourgeois, Francotte, Siegfried, Lourties, Millerand, Brisson, Deschanel, Caré, Guieysse.

Les principaux organes de cette Fédération sont au nombre de trois :

1e Le *Conseil Général*, élu par les Congrès intern. qui se tiennent tous les 3 ans, et composé de la manière suivante :

Membres pour la France : MM. Léopold Mabilleau, Guist'hau, Hébrard, Edouard Petit, Keller, Pourquery de Boisserin, Lairolle, Pagès, de Casamajor, Duquenne, Peillon, Nautré, Arboux

Membres pour l'Italie : MM. Magaldi, Ugo Pisa, Comte Paretti, Signora Carlotta Clerici, Abbiate, Beltrami, Prof. Montemartini, Maffi.

Membres pour la Belgique : MM. du Sart de Bouland, Tumelaire, de Pierpont, Borremans, Van Straeden.

Délégués pour la Suisse : M. Correvon ; pour l'Autriche ; M. Brod ; pour la Bolivie : M. Baraud Chasteauneuf ; pour la République Argentine : M. Belisario y Montero ; pour le Mexique : M. Ieaza.

2e *Comité exécutif* : Prés. : M. Léopold Mabilleau ; V.-Prés. : MM. Baron du Sart de Bouland et Maffi ;

Secr. gén. : M. Abbiate ; Trés. : M. Beltrami ; Cons. : MM. Hébrard, Tumelaire, Paretti et Keller.

3o *Bureau permanent intern. d'études et de statistiques mutuatistes:* MM. Baron du Sart de Bouland, Tumelaire, Ver Hess, Magaldi, Montemartini, Pourquery de Boisserin et Arboux.

Objet de la Fédération intern. — Le *but* que poursuit cette Fédération est :

1. De propager et développer dans tous les pays les principes dont s'inspire la mutualité;

2. De fortifier l'action des organisations mutualistes nationales par la recherche en commun des formes les meilleures et des fonctions les plus efficaces de mutualité, utilisant pour cela le *Bureau permanent international d'études et de statistique mutualistes*, dont le siège est à Bruxelles;

3. D'accorder une aide matérielle et morale aux membres des institutions nationales qui émigrent d'un pays à un autre, en établissant entre ces institutions, selon les moyens dont la Fédération peut disposer et conformément aux lois et tendances des divers pays, un échange de services comprenant : *a*) la réciprocité des secours sous toutes les formes (mutation, prise en subsistance, etc.); *b*) l'assurance et la réassurance des risques qu'elles assument.; *c*) le placement des societaires qui émigrent d'un pays dans un autre;

4. De créer un *collège d'arbitrage* chargé de régler les différends qui surgiraient soit entre les institutions fédérées, soit entre les sociétés affiliées à ces institutions;

5. D'élaborer un plan d'action commune tendant à mettre en harmonie les institutions mutualistes des divers pays et à préparer l'établissement d'une législation internationale de la prévoyance sociale ;

6. De travailler à la cause de la paix universelle en préconisant la solution pacifique des conflits internationaux, notamment par la Cour d'arbitrage de La Haye.

BUREAU PERMANENT INTERN. D'**Etudes et de statistiques mutualistes.**

Fondé en 1905.

Prés. : M. *Mabilleau.* Prés. de la sect. des Mutualistes français.

Prés d'hon. : M. *Francotte,* Ministre du Travail de la Belgique.

Membres pour la France : M. Mabilleau, prés., et MM. Cavé, Arboux, Jean Hébrard et Nautré; pour l'Italie: MM. le comte Sabini, de Angelis, Magaldi, Maffi et Abbiate ; pour la Suisse : MM. Carrevon, Stoessel et Lauterschloger ; pour l'Autriche : M. Brod ; pour la Bolivie : M. Reraud Chasteauneuf ; pour la République Argentine : M. Belisario y Montero ; pour la Belgique : MM. Kint de Roodenbeke, du Sart de Bouland et Dubois, dir. au Ministère du Travail.

But : Le Bureau permanent intern. d'études et de statistique mutualistes est chargé :

1. De réunir tous les renseignements sur les institutions de prévoyance du monde ;
2. De publier, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire des instituts sociologiques, les documents qui comportent une diffusion immédiate ;
3. D'organiser la bibliographie internationale de la mutualité, de concert avec l'Institut international de bibliographie ;
4. De contribuer à la préparation des Congrès internationaux de la mutualité.

FÉDÉRATION INTERN. POUR LE **Repos du Dimanche.**

Fondée à Genève, en 1876, par Alexandre Lombard, banquier.

Prés. : Henri *Gambini,* Genève ; V.-Prés. : Franck *Lombard,* Genève ; Jacob *Probst,* Bâle ; Secr. gén. : Elie *Deluz,* 19, rue de Candolle, Genève.

But : Repos, liberté et emploi judicieux du dimanche.

Principaux travaux et évènements de l'année 1906 :

1. Projet de révision de la loi bâloise pour le repos du dimanche ;

2. Adoption d'une loi municipale sur le repos du dimanche pour la ville de Berne ;

3. Adoption par le Grand Conseil du canton de Zurich d'une loi pour le repos du dimanche ;

4. Mise en vigueur d'une loi municipale très avancée pour la fermeture le dimanche des magasins et bureaux de commerce à Francfort s/M ;

5. Suppression de la remise à domicile des mandats postaux et des colis postaux en Allemagne le dimanche. Grande réduction le même jour de l'ouverture des guichets postaux ;

6. Adoption en juillet par le Parlement français d'une loi sur le repos hebdomadaire des salariés, accordé de préférence le dimanche ;

7. Grand prix décerné à la Fédération internationale du repos du dimanche, siégeant à Genève, par le Jury supérieur de l'Exposition internationale de Milan ;

8. Congrès international du repos du dimanche tenu à Milan, fin octobre, sous la présidence de MM. Gambini, de Genève, et du commandeur Dr Ettore Candiani, adjoint à la municipalité de Milan ;

8 *bis*. — Fondation à Milan d'un Comité national pour le repos hebdomadaire et dominical ;

9. Entrée en vigueur de la loi belge sur le repos du dimanche des salariés ;

10. Entrée en vigueur d'une loi générale sur le repos du dimanche dans l'industrie, le commerce, etc , au Canada.

Publications : *Schweizer Sonntagsfreund*, à Bâle et *Ami du Dimanche*, à Genève.

COMITÉ PERMANENT DES CONGRÈS INTERN. DES **Habitations à bon marché,** BRUXELLES, 3, rue Beyaert.

Fondé en 1900.

Prés. : M. O. *Lepreux,* Bruxelles, 39, rue de Turin ; Secr. gén. : M. O. *Velghe,* Bruxelles, 129. chaussée de St-Pierre.

But : Assurer les relations intern. entre les Institutions et les Associations nationales ou groupements similaires qui se préoccupent de l'amélioration des conditions du logement populaire.

INSTITUT INTERN. POUR L'ÉTUDE DU PROBLÈME DES **classes moyennes** URBAINES ET RURALES.

Fondé le 2 sept. 1903.

Prés. : Dr *Exner,* membre de la Chambre des Seigneurs, dir. au Ministère du Commerce de Vienne ; V.-Prés. : MM. *Giessler,* prof. prés. hon. du Verband der Württembergischen Gewerbe-Vereine, 105, Alexanderstrasse, Stuttgart ; Dr Eug. *Schwiedland* cons. de Gouvern. prof. à l'Université et à l'Institut Polytechnique de Vienne, 11, Schwarzspanierstrasse, à Vienne, IX.

Dir. du secrétariat perm. : M. J. *Stevens.* ing., dir. au Ministère de l'Industrie et du Travail, 47, rue de l'Association, à Bruxelles ; Secr. du Bureau : M. *Vetter,* secr. au Ministère du Commerce, Vienne.

Nombre de membres : 229.

But : Réunir en un bureau central tous les renseignements concernant la situation des classes moyennes dans les divers pays et les mesures prises en vue d'améliorer leur condition et mettre à l'étude, soit dans les assemblées plénières de ses membres, soit dans des Congrès intern. accessibles aux personnes étrangères à l'Institut, diverses questions relatives aux classes moyennes.

Principaux travaux et évènements de l'année 1905 : Assemblée plénière à Liège, 16 août;

Organisation du 1er Congrès intern. des classes moyen-

nes urbaines et rurales à Liège. Organisation d'une enquête intern. sur les institutions de petit crédit.

Commission permanente intern. des congrès de **Patronage des enfants abandonnés, des condamnés, libérés, etc.**

Fondée à Anvers en 1894, (Bruxelles), rue Royale Sainte-Marie, 96.

Prés. : M. Jules Le Jeune, ministre d'Etat, Bruxelles ; V.-prés. : M. Gonrad von Massow, conseiller intime, à Potsdam.

Membres : MM. Georges Batardy, chef de division à Bruxelles ; Albert Rivière, ancien magistrat, à Paris ; Simon van der Aa, directeur général des prisons, à La Haye ; Benedikt, professeur à l'Université de Vienne ; Ferdinand Dreyfus, avocat à la Cour d'Appel, ancien député, à Paris ; le colonel Sir Howard Vincent, membre du Parlement, aide de camp du roi, à Londres ; le Dr Ladame, privat-docent à l'Université de Genève ; Rethaan-Macaré, avocat général à la Cour de cassation, à La Haye ; Staticu, procureur général à la Cour d'Appel de Bucharest ; Stephanowski, professeur, à Yaroslaw ; Ulveling, président de la Cour des comptes de Luxembourg ; Yaroklew, président de l'Union philanthropique de Moscou ; le commandeur Merlo, directeur général de de l'Assistance publique, à Rome ; Henri Prudhomme, juge au tribunal civil, secrétaire général de la Société des prisons de Lille ; E. Rosenfeld, secrétaire international de l'Union de droit pénal de Berlin ; de Levay, secrétaire royal au ministère de la justice de Budapesth ; Warburg, à New-York ; Martens, consul de la République Argentine, à Anvers ; Henri Jaspar, secrétaire de la Commission royale des patronages de Belgique.

Le Bureau de la Commission permanente est composé comme il suit :

Prés. : M. Jules le Jeune.

Membres : MM. Ferdinand-Dreyfus, Ladame, Prudhomme, Rosenfeld, Simon van der Aa.

Secr. gén. de l'Union : M. Henri Jaspar.

COMMISSION INTERN. DES CONGRÈS D'**Education et de protection de l'Enfance.**

Fondée en 1905.

Prés. : M. Henri *Delvaux* ; Secr. gén. : M. Louis *Pien,* 44, rue Rubens, Bruxelles.

Comité : en formation.

SOCIÉTÉ INTERN. DE **Protection de l'Enfance.** CONSTANTINOPLE.

Dir. : Dr *Violi.*

But : Entretien à Constantinople d'un Hôpital intern. où des enfants sont soignés gratuitement, sans distinction de nationalité.

LIGUE INTERN. DES **Mères de familles** POUR LA DÉFENSE DE LEURS FOYERS CONTRE LES GRANDS FLÉAUX. PARIS.

Prés. : M. D. *Suarez de Mendoza*, 22, avenue Friedland, Paris ; V.-Prés. : Dr *Alfred Beni-Barde,* Dr *Glénard,* Dr Louis *Rénon*, *Griffon.*

But : Combattre rationnellement, et dans leurs sources mêmes, les grands fléaux modernes : la tuberculose, l'alcoolisme, la mortalité infantile.

Spécialisant son action, la nouvelle Ligue s'appliquera particulièrement à grouper les mères de famille, les

femmes en général pour les armer — par un enseignement de prophylaxie dont, vraiment, il y a beaux jours que les pouvoirs publics eussent dû prendre l'initiative — contre les profonds ravages des épouvantables plaies sociales énumérées ci-dessus.

COMITÉ PERMANENT INTERN. DES **Accidents du travail et des Assurances sociales,** PARIS, 55, rue de Châteaudun.

Fondé en 1889.

Prés. : M. *Lindner,* insp. gén. des Mines en retraite ; Secr. gén. : M. E. *Gruner,* ing. civil des Mines.

Publications : Congrès intern. des Accidents du travail et des Assurances sociales. Bulletin du Comité permanent.

SOCIÉTÉ INTERN. POUR L'**Etude des questions d'assistance.** PARIS.

Fondée en 1889 par M. Téophile *Roussel.*

Prés. : Dr *Bourneville*; Secr. gén. : M. Georges *Roudel,* 16, rue Miromesnil, Paris.

COMITÉ INTERN. DES CONGRÈS D'**Assistance publique et privée.**

Fondé en 1900.

OFFICE INTERN. DE **Placement gratuit.** PARIS, 15, rue des Grands-Augustins.

COALITION INTERN. DES **Patrons.**

La *Gazette des patrons allemands* a annoncé, il y a quelque temps, qu'une coalition internationale de patrons était en voie de formation, dans le but de s'opposer à la tactique socialiste qui consiste à jeter, en cas de grève, les ouvriers syndiqués en masse par-delà la frontière pour leur procurer du travail jusqu'à la fin de la grève. « En engageant ces éléments étrangers », disait la *Gazette*, « on fait non seulement du tort aux patrons étrangers, puisqu'on les prive de leurs forces de résistance, mais on se fait aussi du tort à soi-même, en permettant à des éléments indisciplinés qui ne pensent qu'à servir les intérêts de l'organisation internationale des ouvriers de s'introduire dans le pays ».

Des pourparlers ont été échangés entre les patrons allemands et autrichiens. Bien entendu l'entente proposée n'implique nullement la suppression de la concurrence internationale.

La future internationale patronale doit se borner uniquement à monter la garde aux frontières pour empêcher la transmigration de l'élément ouvrier. Il n'est peut-être pas facile de concilier cette interdiction avec le maintien de la concurrence internationale. Quoiqu'il en soit, si les patrons parviennent à faire observer un pareil engagement à leurs adhérents, ce sera une victoire peu banale de la solidarité sur l'esprit commercial.

---

b) Syndicalisme

COMITÉ **Syndical** INTERN. BERLIN S. O.
Secr. : M. *Legien*.

UNION INTERN. **Chapelière.** ALTENBURG (Allemagne).

Participants : 19 nations, englobant dans leur sein plus de 50.000 travailleurs.

Secr. intern. : M. *Metrochke*, Altenburg.

ALLIANCE UNIVERSELLE DES **Ouvriers diamantaires.** ANVERS.

Fondée en 1905 à l'occasion du Congrès intern. des Diamantaires à Paris.

Prés. : Henri *Polak* (Amsterdam); Secr. gén. : Jef *Groeseer* (Anvers); les autres membres du Comité intern. sont : de *Vries*, van *Zutphen* (Amsterdam); *Bartels* (Anvers); *Leguéry* (Paris); *Besson* (St-Claude).

But : (Art. 5 des statuts). L'Alliance universelle a pour but l'association et la coopération de tous les syndicats diamantaires, en vue de maintenir et de favoriser leurs intérêts mutuels par tous les moyens légitimes.

UNION INTERN. DES **Travailleurs de l'industrie des Transports.**

Fondée en 1897. Bureau central à Hambourg. Secr. intern. : Hermann *Jochade*, Hambourg.

La fédération a pour objet de défendre et de favoriser les intérêts des travailleurs de l'industrie des transports :

1. En soutenant les organisations nationales affiliées, dans leurs efforts en vue de l'amélioration des conditions dans les divers pays et groupes professionnels.

2. En faisant des enquêtes sur ces conditions dans les divers pays et groupes professionnels.

3. En faisant des enquêtes sur les lois et règlements concernant la protection de la vie et de la santé des travailleurs transporteurs.

4. En contribuant, dans la mesure du possible, à l'établissement de la législation sociale.

5. En développant la solidarité et l'harmonie internationale.

Peuvent s'affilier à la fédération les organisations des travailleurs des chemins de fer, des tramways, des entreprises de roulage et de transport, des ports, les organisations de marins, mariniers, flotteurs, mécaniciens et chauffeurs.

La Fédération est administrée par un comité central de 5 membres résidant dans un même pays. Ce comité est con-

trôlé par une délégation siégeant dans un autre pays. En ce moment, le conseil est en Allemagne, et la délégation en France.

Tous les deux ans, a lieu un congrès auquel le comité rend ses comptes. Chaque organisation peut s'y faire représenter.

Le 1er octobre 1904, le nombre des organisations adhérentes ne s'élevait qu'à 13 avec 96.672 membres dans 8 pays, tandis qu'au 1er juin 1906 ces chiffres s'élèvent à 21 organisations avec 208.231 membres dans 13 pays.

SECRÉTARIAT INTERN. DES **Employés socialistes du commerce.** HAMBOURG.

Fondé en 1904.

Secr. intern. : Max *Josephsohn*, Hambourg.

FÉDÉRATION INTERN. DES **Employés.** GAND (Belgique).

Fondée en 1900 à Paris.

Secr. gén. : M. Auguste *Bruggeman*, Gand.

But : La Fédération intern. des Employés est créée pour servir, répandre et défendre les idées représentées par les Congrès intern. d'employés sans distinction de nationalité, de culte, de race ou de sexe (Art. 1 des statuts). Le dernier Congrès a eu lieu en 1906 à Londres.

La Fédération englobe aujourd'hui 15 fédérations nationales avec 200.000 membres.

Publication : *Le Trait d'Union*, organe mensuel.

SECRÉTARIAT **Typographique** INTERN. BERNE.

Fondé en 1893.

Secr. gén. intern. : M. P. *Stautner*, Berne.

Membres : Environ 100.000, répartis dans 19 fédérations ou sociétés nationales.

But : a) Régler les rapports entre les différentes fédérations typographiques ; b) obtenir et publier des infor-

mations complètes sur la constitution, les cotisations payées, les institutions de secours, l'avoir, les conditions de tarif, l'apprentissage, etc., de toutes les fédérations existantes ; c) accorder son aide pour le règlement des conditions de tarif dans le rayon des fédérations appartenant au Secrétariat typographique intern.

Principaux travaux et événements de l'année 1906 : Mouvement général en France pour l'obtention de la journée de 9 heures.

Le secrétariat intern. était représenté par un délégué au Congrès de la Fédération des Typographes de la Suisse romande à Genève, à l'Assemblée des délégués de la Fédération typographique d'Alsace-Lorraine à Strasbourg, au Congrés de la Fédération typographique de la Hongrie à Budapest et au Convegno des typographes italiens à Milan.

Publications : Communications du Secrétariat typographique intern. : Circulaires, Brochures, Rapports annuels.

UNION INTERN. DES **Ouvriers sur bois**, STUTTGART.

Fondée en 1904 à Amsterdam.

Secr. intern : M. Théodore *Leipart,* Adlerstrasse, 43 ; Trés. : M. Auguste *Bohne.*

Nombre de membres : 250.000.

But : (§ 2 des Statuts). L'union doit avant tout poursuivre les tâches suivantes :

1. Créer des relations entre les organisations syndicales des différents pays ;
2. Amener l'information réciproque et l'entente entre ces organisations, concernant des questions importantes ;
3. Empêcher l'affluence des ouvriers étrangers aux temps des luttes économiques et syndicales ;
4. Intervenir, si cela est nécessaire et possible, pour pro-

curer des secours financiers pour des grèves et lock-outs importants :

5. Encourager et appuyer les conventions entre les organisations syndicales des différents pays, réglant le passage des membres d'un syndicat à un autre à l'étranger et le secours éventuel des syndiqués à l'étranger :

6. En général faire des efforts pour amener une coopération solidaire des organisations syndicales des ouvriers sur bois des différents pays.

COMITÉ INTERN DES **Travailleurs de la Céramique.**

Membres : *Wollman* (Allemagne), *Palme* (Autriche), *Andersen* (Danemark), *Tillet* (France).

Secr.gén.: M. *Zietsch,Charlottenbourg,* Rosinenstr, 3.

But : Le Comité a pour but de préparer une Conférence intern. des Travailleurs de la céramique.

SECRÉTARIAT INTERN. DES **Ouvriers Textiles,** YORKSHIRE (Angleterre).

Secr. intern. : M. *Marsland,* Secr. de la Fédération des fileurs de coton du Yorkshire.

FÉDÉRATION INTERN. DES **Travailleurs du Cuir.**

Fondée à Dresde en 1905.

Secr. intern. : M. *Sassenbach* (Berlin), S. O. Engel-Ufer, 15.

Membres : *Janson* (Danemark), *Vermuth* (Suisse), *Pauls* (Autriche), *Blum* (Allemagne).

FÉDÉRATION INTERN. DES **Ouvriers Tullistes.**

Dernier Congr. à St-Quentin en 1906.

FÉDÉRATION INTERN. DES **Ouvriers Pelletiers.**

Siège du Secr. intern. en Allemagne (Berlin).

SECRÉTARIAT INTERN. DES **Tailleurs,** BERLIN S. O., Gewerkschaftshaus, Engelufer.

Secr. int. : *Stühmer* (Berlin).

Fondé le 4 août 1896, à Londres.

Les ouvriers tailleurs organisés de l'Autriche, de la Hongrie, de la Suisse, de la Belgique, des Pays-Bas, du Danemark et de l'Allemagne font partie du secrétariat intern.

But : Entretenir et seconder les relations intern. de tous les travailleurs de l'industrie du vêtement.

FÉDÉRATION INTERN DES **Ouvriers Gantiers.** BERLIN.

Secr. intern. : Wilhelm *Riepekohl* (Berlin).

La Fédération comprend 10 organisations avec 5635 membres.

COMITÉ INTERN. DES **Mineurs.**

Elu par le XVIe Congrès des mineurs à Liège en 1905.

Membres : Angleterre : Edwards et Abraham, pour la Fédération des mineurs, et John, pour les mineurs du Nord.

Allemagne : Schse, Hue et Schrœder, suppléant.

Belgique : Caeluwaert et Cavrot, effectifs ; Maroille, suppléant

Amérique : Mitchel et W. B. Wilson.

France : Lamendin, Cogneaux, effectifs ; Bexant, suppléant.

Secr. intern. : M. *Ashton*, Manchester.

SECRÉTARIAT INTERN. DES **Lithographes,** BRUXELLES, (Maison du Peuple).

Secr. : Robert *Barner*.

SECRÉTARIAT INTERN. DE LA FÉDÉRATION DES OUVRIERS CHRÉTIENS DE L'**Industrie textile.** ENSCHEDE **(Hollande).**

Secr. int. : H. *Verveld.*

Comité : Belgique : M. René Debruyne, Gand ; Allemagne : C. M. Schiffer Corneliusstrasse, 66, Dusseldorf ; Hollande : H. Vervelde, Enscheide ; Autriche : M. Krikawaap, Vienne.

Membres : 4.000.

UNION INTERN. DES **Ouvriers des Tabacs.**

Fondée en 1904.

Secr. intern. : H. *Juchters.*

But : Entretenir des relations entre les ouvriers des tabacs et améliorer leur situation intellectuelle.

FÉDÉRATION INTERN. DES **Métallurgistes.**

Fondée en 1904.

Bureau central à Stuttgart.

Secr. gén. : *Schliche,* Stuttgart.

But : La Fédération intern. des ouvriers sur métaux a pour but d'encourager et de développer la coopération syndicale des organisations nationales des ouvriers sur métaux de tous les pays et de travailler à l'organisation syndicale des travailleurs sur métaux dans les pays où cette organisation est encore en souffrance. (§ 2 des statuts).

UNION FÉDÉRATIVE INTERN. DES **Travailleurs de la peinture et parties assimilées.** GRENOBLE.

Secr. : Eugène *David,* Grenoble, Bourse du Travail.

Décidée en principe au 1er Congrès intern. des Travailleurs de la peinture, etc., tenu en 1904 à Grenoble. La constitution définitive de la fédération devait avoir lieu en 1905 au Congrès intern. à Stuttgart. En attendant, on a créé à Grenoble le Secrétariat intern. de la Peinture.

---

c) Métiers divers

ASSOCIATION INTERN. DES **Avocats**.

Fondée en 1905.

Comité prov. élu par le IIe Congrès des Avocats à Liège : MM. Jules Lejeune, Edmond Picard, Alexandre Braun, Emile Dupont, Henri Bia, Moreau et De Jonghe.

Ont été nommés secr. : MM. Henri Jaspar, Capitaine des Cressonnières, Hennebicq et André.

Le siège du Comité est à Bruxelles.

COMITÉ PERMANENT DES CONGRÈS INTERN. D'**Actuaires**. BRUXELLES.

Fondé en 1895.

Prés : *Lepreux*, Dir. gén. de la Caisse gén. d'Epargne et de Retraite de Belgique ; Secr. gén. : *Bégault*.

Corda Fratres (UNION INTERN. DES **Etudiants**). BUDAPESTH.

Fondée en 1889 en Italie.

UNION INTERN. DES **Employés des Postes et des Télégraphes.**

Proposée au Congrès de l'Association générale des Agents des postes et télégraphes. Paris. Juin 1905.

UNION INTERN. DES **Employés d'hôtel**. GENÈVE.

Fondée en 1877.

7.000 membres appartenant à 12 nations ; possède en Europe 30 bureaux de placement.

But : Améliorer le sort des employés d'hôtel en développant leurs connaissances professionnelles et en leur assurant une protection juridique.

SOCIÉTÉ INTERN. DE **Protection mutuelle des coureurs et des entraîneurs cyclistes** (dite S.I.P.M.) PARIS.

But : Venir en aide à tous les coureurs nécessiteux mis hors d'état de gagner leur vie, soit par la maladie, soit par un accident.

---

d) Féminisme

ALLIANCE UNIVERSELLE POUR LE **Suffrage des Femmes**.

Fondée en 1902 à Washington ; définitivement constituée à Berlin en 1904.

Prés. : Mme *Chapman Catt* (Etats-Unis) ; V.-prés. : Mlle Dr Anita *Augspurg* (Allemagne).

L'Alliance englobe à présent 12 pays avec 10 millions d'adhérentes.

But : Propagande intern. pour les droits politiques de la femme et pour la participation de la femme à l'activité politique, sociale, etc.

INTERN. COUNCIL **of Women.**

Fondé en 1888.

But : Union de diverses Associations féministes pour l'action commune en faveur de la famille.

20 sociétés nationales avec plus de 2 millions de membres.

Prés. pour 1904-1909 : *Lady Aberdeen* (Ecosse).

ALLIANCE UNIVERSELLE DES FEMMES POUR LA **Paix par l'Education**, PARIS.

Fondée en 1896.

Prés. : Mme *Marya Chéliga* (Paris).

But : Former une opinion favorable à la paix universelle par l'éducation.

CLUB INTERN. **Lycée**. LONDRES.

Fondatrices : Mlle *Smedley* et Mme *Williams*. On prépare des dépendances dans toutes les grandes villes du continent.

But : Le Club doit être le centre d'une aristocratie cérébrale à côté de l'aristocratie des finances, une fédération des femmes produisant des œuvres intellectuelles.

---

e) Morale et Ethique

LIGUE INTERN. **contre le Duel**.

Prés. : S. A. R. l'Infant D. *Alfonso d'Espagne, de Bourbon et d'Autriche-Este,* à Ebenzweyer (Haute-Autriche).

La Ligue n'est pas organisée internationalement, mais son *but* et son action sont internationaux. Il existe des Associations analogues en Allemagne, en France, en Autriche, en Belgique, en Espagne, en Hongrie et en Italie. Toutes ces Associations sont indépendantes et ont leurs statuts propres.

But : Obtenir des divers gouvernements une réforme des lois afin que des peines beaucoup plus sévères punis-

sent l'offense et que ces peines soient rigoureusement appliquées ;

Former des jurys d'honneur, dont la mission sera de trancher réellement les questions d'honneur — ce que ne fait point le hasard des armes — et par suite, de remplacer avec avantage le duel.

La Ligue ne demande pas à ses adhérents la promesse de ne jamais se battre. Elle veut que les ligueurs conservent leur liberté d'action ; mais elle espère que leur adhésion à la ligue leur donnera le courage de ne point céder au préjugé.

FÉDÉRATION INTERN. DE LA **Libre-pensée,** BRUXELLES.

Secr. gén. : Léon *Furnemont*.

Fondée le 29 mars 1880 par D. M. *Benett* (Etats-Unis), Giovanni *Borio* (Italie), Charles *Bradlaugh* (Angleterre), Wilhelm *Liebnecht* (Allemagne), *Moleschott* (Italie), César *de Paepe* (Belgique), Charles *Renouvier*.

Son siège est à Bruxelles.

Depuis sa fondation la Fédération intern. de la Libre pensée a organisé les Congrès de Londres (1882), d'Amsterdam (1883), d'Anvers (1885), de Londres (1887), de Paris (1889), de Madrid (1892), de Bruxelles (1894), de Paris (1900), de Genève (1902), de Rome (1905).

COMITÉ INTERN. DE LA **Croix-Rouge**. GENÈVE.

Prés. : Gustave *Moynier* ; V.-Prés. : Gustave *Ador* : Secr. : Adolphe *D'Espine* ; Secr. de la Présidence du Comité intern. : Dr Paul *Des Gouttes*, Genève, Corraterie, 24.

Fondé en 1863.

Le Bureau est le centre des 33 Comités centraux (nationaux) de la Croix Rouge situés dans les capitales des pays suivants : Allemagne, Argentine, Autriche, Bade, Bavière, Belgique, Bul-

garie, Congo (à Bruxelles), Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hesse, Hongrie, Italie, Japon, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Prusse, Roumanie, Russie, Saxe, Serbie, Suède, Suisse, Turquie, Vénézuéla, Wurtemberg.

But : 1. Travailler à maintenir et à développer les rapports des Comités centraux entre eux ;

2. Notifier la constitution des nouvelles sociétés nationales après s'être assuré des bases sur lesquelles elles sont fondées.

3. Publier le Bulletin intern. (organe trimestriel, fr. 6 par an) ;

5. Fournir tous les renseignements qui peuvent être utiles dans le domaine de la Croix Rouge;

5. Attribuer chaque année les revenus du fonds de l'Impératrice Augusta à un des Comités centraux qui en aura fait la demande;

6. En temps de guerre faire appel aux sociétés nationales, renseigner sur la nature des dons qui seraient le plus utile aux blessés belligérants et sur le moyen de les leur faire parvenir; créer une ou plusieurs agences internationales de renseignements, aux bons offices desquelles les Sociétés nationales puissent recourir, pour faire parvenir des secours en argent ou en nature, aux blessés des armées belligérantes.

Bureau intern. d'**Informations contre la littérature immorale** Genève.

Fondé en 1893 au Congrès intern. de Lausanne sur la proposition de M. Eugène de Bude.

Prés. : Jérôme *Perinet* ; Secr. gén. : MM. Eugène *de Bude,* Auguste *de Morsier* ; Secr. adjoint : Edmond *Viollier*.

Le Bureau, dès son début, a reçu l'assentiment de nombreux souverains des gouvernements d'Europe, du clergé catholique et protestant. Son but est de lutter dans tous les pays contre les livres, les journaux, les illustrations et les cartes de nature licencieuse. Sous la

direction d'un Comité intern. siégeant à Genève, le Bureau porte des plaintes auprès des autorités compétentes et répond aux demandes d'informations.

LIGUE INTERN. POUR LA **Défense du soldat**. PARIS, 7, rue André-Gill.

Fondée en 1902.

Secr. gén. : G. *Lhermitte*, Avocat à la Cour.

Comité central : Georges *Renard*, *Chauveton*, Prof. ; *Jossot*, *Roubille*, dessinateurs ; Mmes Maria *Verone*, secr. gén. de la Ligue Française du droit des Femmes ; *Bonheur* ; MM. Marcel *Sembat*, *Chauvière*, J.-L. *Breton* A. *Poulain*, Députés ; *Trèves* ; B. *Guinaudeau*, François *Albert*, G. *Lhermitte*, publicistes; Léon *Millot*, rédacteur à l'*Aurore* ; E. *Tarbouriech*, prof. au Collège libre des Sciences sociales ; Dr *Mayoux*, adjoint au maire du XVIIIe arrondissement ; Jules *Jacob* ; A. *Moreau*.

But : Art. 2. — La Ligue a pour but de combattre et de faire disparaître les iniquités engendrées par la caserne et toutes les dispositions légales ou administratives qui placent le soldat en dehors de la société et mettent les officiers à l'abri des lois.

Elle aura atteint son but final lorsqu'elle aura obtenu le triomphe de la Paix Universelle par la suppression des forces armées.

COMITÉ INTERN. POUR **combattre la Famine de la population de Kiang-Fou**. CHINE.

Fondé en 1905.

FÉDÉRATION INTERN. DES **Moralistes**. BERLIN.

Membres du Comité : M. le Prof. *Forster*, M. Dr *Penzig*, Dr A. *Pfüngst* (Allemagne) ; Dr *Adler* (Amérique) ; Dr *Leit* (Angleterre).

But : Propagation de l'éducation éthique et d'une instruction systématique de la morale.

BUREAU INTERN. DE RELATIONS **Maçonniques.** NEUCHATEL (Suisse).

Fondé en 1902.

Adresse : Ed. Quartier-la-Tente Evole 24, Neuchâtel, représentant général.

But : Servir d'intermédiaire entre les autorités maçonniques, leur fournir des informations, publier des documents maçonniques, étudier les questions historiques et travailler à établir une entente fraternelle entre les divers groupements de la maçonnerie universelle.

ORDRE INTERN. ET INDÉPENDANT DES **Bons Templiers.**

Office principal à Stockholm, Dalagatan, 7.

Prés. : E. *Wavrinsky*, Stockholm.

Le Comité intern. est composé comme il suit :

International Chief Templar : Edward *Wavrinsky*, M. P., Stockholm, Sweden. International Past Chief Templar ; Councilor J. *Malins*, Birmingham, England. International Counsellor : Prof. *Lars O. Jensen*, Bergen, Norway. International Vice-Templar : Mrs. J. L. *Yule*, Belfast, Ireland. International supt. Juvenile Work : Miss Jessie *Forsyte*, 27, Doane St., Boston, Mass., U. S. A. International Electoral Supt. : Guy *Hayler*, Newcastle-on-Tyne, England. International Secretary : Col. B. F. *Parker*, Milwaukee, Wisconsin, U. S. A. International Assistant Secretary : Rev. Rees *Evans*, Llanwrtyd Wells, Wales. International Treasurer : H. *Blume*, 122, Tarpenbeckstrasse, Hamburg, Germany. International Chaplain : Rev. M. Bruce *Meikleham*, Glasgow, Scotland. International Marshal : J. W. *Howells*, Durban, Natal. International Deputy Marshal : Miss M. E. *Wright*, Sydney, Australia. International Messenger : J, A *Simpson*, Amherst, Nova Scotia.

International Guard : William *Arnott*, Bombay, India. International Sentinel : R. *Sandilands*, Dunedin, New Zealand.

ASSOCIATION INTERN. **contre l'Abus des Boissons alcooliques.** BERLIN.

Fondée à Berlin en 1906.

Prés. : Dr v. *Strauss-Torney*, Berlin.

UNION UNIVERSELLE DES **Femmes chrétiennes pour la Tempérance.**

Prés. : Lady *Dorothy Howard.*

Dernier Congr. à Boston en 1906.

SOCIÉTÉ INTERN. DE LA **Croix-Bleue.** GENÈVE.

Fondée à Genève en 1877 par le pasteur Louis-Lucien *Rochat*.

Membres : 63.903 dont 19.547 victimes délivrées de leur vice.

Prés. : M. le Pasteur *Antony Rochat.*

Secr. : M. le Pasteur *Emile Lenoir*, Genève.

L'ARMÉE DU **Salut.**

Siège central : LONDRES, E. C. 101, Queen Victoria Street.

Fondée en 1865.

Prés. : Général *William Booth*.

L'armée du Salut s'étend sur 53 pays, se compose de 1.646 corps ou stations ; nombre des officiers : 15.039 ; des officiers locaux : 46.917 sans compter le grand nombre des soldats et recrues.

L'armée du Salut est une association libre qui se propose

de combattre la misère sociale et de propager l'esprit véritablement chrétien. Elle ne cherche pas à fonder une religion nouvelle, mais à imposer au peuple les idées du Christ. Le service de bienfaisance de l'armée du Salut est très considérable : tous les jours elle reçoit 24.944 sans abris dans ses 205 asiles ; elle possède aussi 126 maisons de refuge pour filles repenties et 15 maisons pour prisonniers libérés, etc.

UNION INTERN. CONTRE LA **Vivisection**. PARIS, 127, rue de Rennes.

Prés. : Dr *des Watines* ; V.-Prés. : M. le Dr *Boucher*.

L'Union compte 125 médecins et 6.543 adhérents.

Le nombre de chiens sauvés de l'abandon et de la vivisection pendant l'année 1906 est de 818.

L'Union a publié 4000 appels, 15.000 petites feuilles de propagande. Elle a donné une Conférence-Concert au mois de mai.

BUREAU INTERN. CONTRE LA **Traite des Blanches**, LONDRES.

Prés, : *Earl of Aberdeen*.

Le bureau a été institué par le Congrès intern de Paris en 1906. Il devait être chargé de rassembler, de trier, de classer et d'échanger les documents et communications reçus des comités nationaux et des bureaux officiels ; de faire à tous les intéressés les communications opportunes concernant les personnes, les associations ou les autorités engagées dans la lutte contre la traite ou concernant les trafiquants et autres intéressés à la traite.

Il devait prendre l'initiative des actions concertées entre divers pays contre un même individu ou contre un groupe d'individus ; créer l'outillage international nécessaire, notamment établir un code télégraphique. Il devait entreprendre en tous pays les travaux d'utilité commune, tels qu'une étude générale des législations et de la jurisprudence concernant la traite.

Le bureau international devait en outre avoir le mandat de se mettre en rapport avec les gouvernements pour leur offrir ses services et pour leur faire des rapports sur tous les faits utiles à porter à leur connaissance.

UNION INTERN. DES **Amies de la jeune fille.**

Bureau central : NEUCHATEL.

Fondée en 1897.

But : Procurer partout asile et appui aux jeunes filles obligées d'aller gagner leur vie au loin.

ASSOCIATION INTERN. DES **Œuvres de protection de la jeune fille.** FRIBOURG (Allemagne).

Fondée en 1899 par Mme *de Reynold.*

But : 1. Réunir étroitement, en vue d'une action commune, les œuvres et institutions qui, dans les divers pays, s'occupent de la protection de la jeune fille, tout en ménageant entre elles un échange de services.

2. Faciliter la fondation de ces sociétés et institutions dans les pays qui en sont dépourvus.

3. Gagner à l'Association, comme membres isolés, les personnes qui s'occupent d'œuvres entrant dans son programme.

FÉDÉRATION **Abolitioniste** INTERN.

Secr. gén. : GENÈVE, 6. rue Saint-Léger.

Fondée en 1875.

Prés.: Prof. J. *Stuart* (Norwich) ; Secr. gén.: H. *Minod* (Genève).

But : Abolition du régime de la réglementation de la prostitution.

III. CHEMINS DE FER ET NAVIGATION

Commission permanente de l'Association intern. des **Chemins de fer.**

Siège : Bruxelles, 11, rue de Louvain.

Prés. : A. *Dubois* ; Secr. gén. : Louis *Weissenbruch* ; Trés. : Edouard *Holemans*.

La Commission se compose des anciens présidents de session et de 58 membres élus. Ces derniers sont renouvelés par tiers à chaque session.

But : Favoriser les progrès des chemins de fer.

Association intern. du congrès des **Chemins de fer.** Bruxelles, 11, rue de Louvain.

Fondée en 1885.

Prés. : M. A. *Dubois* (Bruxelles) ; V.-Prés.: MM. Alfred *Picard*, Ch. *Ramaeckers* ; Secr. gén. : M. L. *Weissenbruch* (Bruxelles).

Adhérents : 48 gouvernements et 429 administrations de chemins de fer.

But : Favoriser les progrès des chemins de fer.

La dernière session du Congrès s'est tenue à Washington, du 4 au 13 mai 1905. La 8e session aura lieu en Suisse, en 1910.

Publications : *Bulletin de l'Association du Congrès intern. des chemins de fer*, paraissant tous les mois. Prix d'abonnement, union postale, 30 fr. par an.

Il est publié une édition anglaise et une édition allemande de ce Bulletin sous les titres : *Bulletin of the International Railway Congress Association* et *Bulletin des internationalen Eisenbahn-Kongress*-Verbandes.

UNION INTERN. DES **Tramways et des chemins de fer d'intérêt local.** BRUXELLES, 6, Impasse du Parc.

Fondée en 1886.

Prés. : M. Léon *Janssen*, administrateur-délégué de la Société anonyme "Les Tramways Bruxellois", Bruxelles.

V.-Prés. : M. Koehler, Dir. de la "Grande Compagnie des Tramways de Berlin", Berlin ; M. A. Ziffer, Prés. du Conseil d'administration des chemins de fer de la Bukowine, Vienne ; Secr. gén. : M. Serstevens, Ingénieur, Bruxelles.

Nombre de membres : 591.

But : Tout ce qui se réfère aux progrès de l'industrie des tramways et des chemins de fer d'intérêt local. Renseignements aux membres concernant les résultats d'expériences faites à l'étranger, etc.

Principaux travaux et événements de l'année 1905 : Compte-rendu général du Congrès intern. de Vienne 1904. Préparation du Congrès intern. de Milan (septembre 1906.)

Publication : Compte-rendu général des Congrès de 1904 et 1906.

UNION INTERN. POUR LES **Voyages intern. à itinéraires facultatifs.**

Elle s'étend à tous les chemins de fer d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de Belgique, de Bulgarie, de Danemark, de Finlande, de France (avec la Corse, l'Algérie et la Tunisie), d'Italie, de Luxembourg, des Pays-Bas, de Norvège, d'Orient, de Roumanie, de Suisse, de Serbie et aux ports de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, de la Méditerranée et de la Mer Noire.

COMPAGNIE INTERN. DES **Wagons-Lits** ET DES **Grands Express Européens,** Société anonyme. (Voir la notice).

UNION INTERN. DES **Bureaux de Voyages.** BERLIN.

Prés. : M. *Stanger;* Secr.: M. J. A. *Nyman.*

But : Aide mutuel des Bureaux de Voyages par l'échange de renseignements ; 30 maisons adhérentes.

ASSOCIATION INTERN. DE LA **Marine.** 3, rue des Mathurins à PARIS.

Fondée en 1900 à la suite du Congrès de la Marine marchande (Paris).

Hauts protecteurs : *Henri,* prince de Prusse ; *Léopold II,* roi de Belgique, *Christian IX,* roi de Danemark ; *Loubet,* anc. présid. de la République Française ; *Georges Ier,* roi de Grèce ; *Victor-Emmanuel III,* roi d'Italie ; le duc *d'Aoste;* le duc de *Gênes;* le duc *des Abruzzes ; Porfirio Daz,* président de la République du Mexique ; *Albert Ier,* prince de Monaco; *Nicolas,* prince de Monténégro ; *Carlos Ier,* roi de Portugal ; le grand-duc *Alexis Alexandrovitch; Oscar II,* roi de Suède et de Norvège.

Prés. : J. *Charles-Roux* (Paris) ; V.-Prés. : Sir Henry *Austin Lee* (Paris) ; *Quillain* (Paris); Geo. *Plate* (Brême); A. *Raffalovich* (Paris) ; baron *de Rolland* (Monaco) ; Secr. gén.: M. J. L. *Brunet,* Maur. *Loir*; Secr. P. *Govare,* Th. *Longhurst* ; Trés. : *Dal Piaz.*

But : Favoriser les progrès généraux de la navigation et du commerce maritime par les recherches des meilleures solutions des questions maritimes ayant un caractère intern. et par la propagande en faveur de ces solutions.

Adhérents en 1902 : 66 Associations et 432 particuliers.

Moyens d'action : Congrès intern. (au moins tous les deux ans), conférences, publications, intervention auprès des pouvoirs publics.

Organe : Une Commission intern., au siège social. Dernier Congrès à Lisbonne (1904).

Association intern. des **Chargeurs maritimes**.

En prép. par décision de la Chambre de commerce française de Londres. Un comité a étudié le projet de création d'une Assoc. intern. des Chargeurs maritimes ; le rapport, présenté par M. *Duché*, prés. de cette ch. de commerce, contient le passage suivant :

« Tout d'abord nous insistons sur la nécessité de créer une « association *générale* et *internationale*, c'est-à-dire une asso- « ciation devant s'occuper, au point de vue des transports « maritimes, de la défense des intérêts de tous les genres de « commerce dans tous les pays d'Europe et aux Etats-Unis. »

Association intern. permanente des **Congrès de Navigation**.

Bureau exécutif et secr. gén. : 36, rue de Louvain, Bruxelles.

Secr. gén. : M *Dufourny* (Bruxelles).

Fondé en 1885.

Etats adhérents : 32 : membres : 8.240.

But : L'Association intern. permanente des Congrès de Navigation a pour but de favoriser les progrès de la navigation intérieure et maritime.

Elle continue l'œuvre de dix Congrès intern. dont le dernier s'est tenu à Milan en septembre 1905.

Elle atteint son but :

1. Par l'organisation de Congrès de navigation :
2. Par la publication de mémoires, comptes rendus et documents divers.

Elle est dirigée par une Commission internationale permanente.

UNION INTERN. DES **Armateurs de voiliers.** LONDRES.

Secr. ; M. *Pollack.*

But : Fixer le minimum de fret de sortie des grands voiliers, déduction faite des navires affectés à des navigations spéciales. Le pourcentage des voiliers jaugeant plus de 1.000 tonnes nettes, français, anglais et allemands affiliés à l'Union s'élève à 78,76 0/0. Restent en dehors de l'Association 21,24 0/0. Le pourcentage pour les bâtiments anglais est de 79,542 0/0, pour les français de 76,75 0/0 et pour les allemands de 78 0/0.

COMMISSION INTERN. POUR LA **Révision des frets.**

Fondée en 1905 par la Conférence intern. des Armateurs de navires à vapeur à Copenhague.

INTERNATIONAL **Mercantile Marine Company,** (Trust de l'Océan).

Dir. : M. Cl. A. *Grincoux* (New-York).

Fondé en 1902 par J. P. *Morgan* (New-York).

IV) COMMERCE

COMITÉ INTERN. PERMANENT POUR LES **Réunions périodiques des Chambres de commerce du monde,** BRUXELLES, Palais de la Bourse.

Fondé par les Congrès intern. des Chambres de commerce et des Associations commerciales et industrielles à Liège (1905).

Prés. : M. *Canon-Legrand,* Prés. de la Chambre de commerce et d'industrie de Mons.

Membres :

Allemagne : M. *Joh. Kaempff,* président de l'Associa-

tion Die Aeltesten der Kaufmannschaft, de Berlin : M. *Michel*, conseiller de commerce à Mayence, délégué du Deutscher Handelstag : M. *Otto Münsterberg*, membre de la Diète de Prusse, conseiller de commerce, président du Vorsteher amt der Kaufmannschaft, de Danzig.

Autriche : M. le Dr *Rud. Maresch*, secrétaire de la Chambre de commerce et d'industrie de Vienne.

Belgique : M. *Louis Strauss*, président du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce ; M. Emile *Jottrand*, directeur de l'institut commercial du Hainaut, secrétaire de la Chambre de commerce de Mons et de la Fédération des Associations commerciales et industrielles de Belgique.

Espagne : M. Bartolome *Amengual*, secrétaire de la Chambre de commerce, d'industrie et de navigation de Barcelone.

Etats-Unis de l'Amérique du Nord : MM. *Armstrong* et *Kelly*, délégués de la Ligue commerciale de Philadelphie.

France : M. Denis *Bodden*, secrétaire de la Chambre de commerce française de Bruxelles; M. Charles *Legrand*, membre de la Chambre de commerce de Paris ; M. Valère *Mabille*, président de la Chambre de commerce française de Charleroi.

Grande-Bretagne : Sir Thomas *Barclay*, ancien président de la Chambre de commerce britannique à Paris ; M. Charles *Charleton*, vice-président de la Chambre de commerce de Londres ; M. *Debenham*, délégué de l'Association des Chambres de commerce du Royaume-Uni.

Hongrie : M. *Fürst de Maroth*, vice-président de l'Union commerciale et industrielle de Hongrie.

Italie : M. Philippo *Binelli*, président de la Chambre de commerce de Carrare ; M. Angelo *Salmoiraghi*, président de l'Union des Chambres de commerce italiennes.

Pays-Bas : M. W. *Roosegaarde-Bischop*, membre de la Chambre de commerce néerlandaise de Londres :

M. *de Stoppelaar*, président de la Chambre de commerce néerlandaise de Bruxelles.

Portugal : M. *Baron de Sousa Deiro*, président de la Chambre de commerce portugaise de Paris ; M. Cornelis *Rozenraad*, président de la Chambre de commerce portugaise de Londres.

Suède : M. *Fr. Grœnwall*, secrétaire de la Chambre de commerce de Stockholm.

Suisse : M. le Dr Alfred *Georg*, secrétaire de la Chambre de commerce de Genève ; M. *Gugelmann*, délégué de l'Union du commerce et de l'industrie de Zurich.

BUREAU PERMANENT DU CONGRÈS INTERN. DES **Éditeurs**. BERNE.

Comité exécutif : MM. T. Ricordi (Milan), prés. ; A. Brockhaus (Leipzig), E. Bruyland (Bruxelles), W. Heinemann (Londres) et J. Hetzel (Paris).

Membres honoraires : MM. R. Fouret (de la maison Hachette et Co, Paris) ; H. Morel (Berne).

Secr. : M. Alfred *Melly*.

Le Bureau, qui n'a aucun caractère officiel, a été fondé en 1901 par le Congrès, lors de sa 4e session, à Leipzig et son siège a été fixé à Berne.

Les différentes sessions du Congrès ont eu lieu à Paris (1896), Bruxelles (1897), Londres (1899), Leipzig (1901) et Milan (1906) ; la 6e session aura lieu à Madrid en 1908.

But : Le Bureau est chargé de réunir les renseignements relatifs aux taxes postales, aux droits d'entrée dans le commerce de l'édition et de la librairie ; il s'occupe des questions intern. en matière de commerce du livre, de droit d'auteur et de droit d'édition et assure, dans la mesure du possible, l'exécution des décisions du Congrès.

ASSOCIATION INTERN. DES **Marchands-Voyageurs.**

En préparation : par Verband reisender Kaufleute Deutschlands et United Kingdom Commercial Travellers Association, London.

Inaugurée par M. Ludwig *Ullmann*, 31 Gr. Gorschen St. Berlin W.

Banque INTERN. DE **Maroc**.

Instituée par l'acte d'Algésiras en 1906.

Banque coloniale Juive (JEWISH COLONIAL TRUST). LONDRES. Succursales à Jaffa et Jérusalem.

COMITÉ INTERN. POUR LA **Protection des Assurés auprès des Assurances américaines**. NEW-YORK.

Prés. : M. Rich. *Olney*.

The City of London COMMERCIAL INTERN. ASSOCIATION, LONDRES, Holborn V.

Prés. : M. Georges *Collins*.

BUREAU INTERN. DE VENTE DES **Déchets de liège** à PARIS.

Résolu par le IIIe Congr. intern. de l'industrie du liège à Berlin en 1905.

En prép. par M. *Man Hilbig*, de la Maison Hilberg et Co à Paris.

CHAMBRE INTERN. DE **Compensation** (INTERNATIONAL **Clearing House**) avec dépendances dans les grandes villes du monde.

La création de cette chambre a été proposée en septembre, à New-York, au Congrès des banquiers américains, par le tré-

sorier fédéral *Ellis Roberts*. Au lieu de faire voyager des quantités d'or d'un pays à l'autre, on se bornerait à solder périodiquement des différences comme on fait dès maintenant à l'intérieur des ports qui possèdent une chambre de compensations. Les réserves seraient constituées, par exemple, à Londres, Paris, Berlin et New-York, au prorata de la quantité d'or existant dans les divers pays participants, et les certificats délivrés par ces quatre réserves seraient interchangeables.

BUREAU INTERN. DU **Commerce et de l'Industrie**. PARIS.

Comité de patron. : MM. André Lébon, Marcel Dubois, Paul Fournier, J. Odelin, Octave Noel, Camille Kempf, Paul Delaunay, Ferdinand Quantin.

Le *But* poursuivi par le Bureau est d'étendre et de faciliter les relations commerciales de la France à l'étranger.

Chambre de Commerce INTERN. DE L'AMÉRIQUE LATINE A LONDRES.

Proposée par M. Alfred *Dillon*

COMITÉ INTERN. PROVISOIRE POUR L'INSTITUTION PÉRIODIQUE DES **Congrès intern. économiques** ET D'UN **Bureau central permanent**.

Fondé en 1905 par le Congrès économique de Berlin.

Secr. gén. : Dr *Borgius* (Berlin).

Membres du Comité : Abrahamson (Stockholm), Dr Borgius (Berlin), Fürst de Maroth (Budapest), Abg. Gothein (Breslau), Gugelmann (Berne), Hennebieg (Brüssel), Kjallmanson (Helsingfors), Klittgard (Copenhague), Kreismann (Berlin), Münsterberg (Danzig), Pfaffinger (Vienne), Piotti (Turin), V. Potthof (Berlin), Rozenraad (London), de Stoppelaar (Bruxelles).

COMPAGNIE INTERN. DES **Grands Hôtels de Luxe**.

La Compagnie exploite les Hôtels suivants :

Château Royal d'Ardennes, Belgique; Hôtel Stéphanie, Abbazia (Autriche); Hôtel Quarnero, Abbazia (Autriche); Riviera-Palace, Monte-Carlo-Supérieur; Elysée-Palace, Paris: Pavillon de Bellevue, Meudon (Paris); Riviera-Palace, Cimiez Nice; Summer-Palace, Therapia (Bosphore); Hôtel de la Plage Ostende; Royal-Palace, Ostende; Avenida Palace, Lisbonne: Pera Palace, Constantinople; Hôtel Terminus, St-Jean (Bordeaux); Hôtel Terminus, Marseille; Hôtel Terminus, Lyon: Palace-Hôtel, Tatra-Loumiez (Hongrie): Grand Hôtel des Wagons-Lits, Pékin.

UNION INTERN. DES **Hôteliers.** COLOGNE.

Fondée en 1869.

Prés. : Otto *Hoyer* (Cologne).

1.550 membres.

Avoir : 165.000 marks.

But : Défense des intérêts communs des Hôteliers, placement des employés, solution des questions d'assistance aux employés, etc.

V) INDUSTRIE

COMITÉ INTERN. DU **Carbure** ET DE L'**Acétylène**. PARIS (XVIIIe), 104, boulevard de Clichy.

Fondé en 1905.

Secr. gén. : M. Pierre *Rosemberg*, publiciste.

Membres du Comité : Dr Vogel, Dr Frank, Ing. Schneider (Allemagne) ; Sir Stewart Forbes, Ch. Bingham, J. Petitpierre (Angleterre) ; Dr Fraenkel, Dr H. Koller, R. Klinger (Autriche) ; L. de Seynes, Ed. Fouché,

R. Guilbert, Mauricheau-Beaupré (France) ; G. Dallemagne, A. Rouma (Belgique) ; E. Sautter (Espagne) ; Birger Carlson, J. H. Skarstedd (Suède) ; Dr Schumacher-Kopp, A. Gandillon (Suisse) ; R. Memmo, Morani, G. Gentili (Italie) ; A. Gabe (Danemark) ; I. Pfeiffer, G. Klemp (Hongrie).

Les questions confiées à l'étude du Comité intern. sont les suivantes, ainsi qu'il résulte des vœux votés par le Congrès :

1. Détermination du maximum des impuretés que pourra contenir l'acétylène développé normalement par le carbure de calcium commercial ;
2. Etude de la question des emballages ;
3. Etude des règles à déterminer pour la construction des appareils ;
4 Etude préparatoire à une proposition de réglementation universelle ;
5. Préparation du Ve Congrès intern.

Une session a eu lieu à Nuremberg les 4-5 juin 1906 et à Paris les 13-14-15 décembre 1906. Une 3e session aura lieu à Vienne (Autriche) en mai 1907.

ASSOCIATION INTERN. DE **Statistique Sucrière.** BRUXELLES.

Prés. : M. O. *Licht* (Magdebourg).

COMMISSION INTERN. D'**Unification des Analyses Sucrières.** BERNE.

Prés. : M. *Lehmann* (Aurberg, près Berne).

FÉDÉRATION INTERN. **Cotonnière** (International Federation of Master Cotton Spinners and Manufacturers). MANCHESTER, 22, St. Mary's Gate.

Fondée en 1904 par Mr. W. Macara.

Prés. : C. W. *Macara* (Manchester); V.-Prés. : M. John *Sys* (Zurich); Secr. gén. : M. Arno *Schmidt* (Manchester).

Membres du Comité : C. Berger (Paris), Jean d'Hemptinne (Gand), A. Kuffler (Vienne), Ferd. Gross (Augsburg), Baron G. Mylius (Milan), Henri Higson (Manchester), Jenng-Durst (Zurich), H. P. Taviera (Lisbonne), E. Calvet (Barcelone).

But : Protection des intérêts communs de l'industrie cotonnière.

La Commission intern. constituée à la suite des Congrès de Zurich et de Manchester, est destinée à exercer une action bienfaisante et toute-puissante sur la marche générale de cette grande industrie, en la régularisant, en prévenant les abus de la spéculation qui la bouleversent et en dressant des statistiques exactes des stocks et des approvisionnements mondiaux. Il est à prévoir, qu'avec le temps, son champ d'action embrassera bien d'autres questions.

COMITÉ PERMANENT DES CONGRÈS DU **Pétrole**, BRUXELLES.

Membres : *Autriche:* MM. D. Fanto, Bohm, Wageman.

Galicie : MM. Mac Garvey, Wolski, Zaloziecki.

Hongrie: MM. Dr Stephan, Freund, Szirmay.

France : MM. Monzie, Sembat, Neuburger.

Algérie : MM. Blazy, Georges Lesueur, Lippmann.

Hollande : MM. le colonel Van Zuylen, J. Loudon, Lambrechtsen van Ritthem.

Italie : MM. Enrico Gabel, Muggia, Capacci.

Perse : M. Assadolah Mirza.

Roumanie : MM. C. Alimaneshtéano, Dr L. Edéléano et Dr L. Mrazec.

Russie : MM. Goulichambaroff, Berguer et Gouchman.

Suède : MM. Cronquist, Allin et Settenberg.

États-Unis : MM Barstow, F. Oliphant et Day.

Angleterre : MM. Marcus Samuel, Boverton Redwood et Paul Dvorkovitz.

Belgique : MM. Dejardin, Fernand Petit et Paul Legrand.

SOCIÉTÉ INTERN. DE **Sondage,** ERKELENZ (Allemagne).

COMMISSION INTERN. POUR LA **Construction du Canal de Panama**.

Chaque puissance a désigné un ingénieur-conseil sur la demande du gouvernement américain.

COMMISSION INTERN. POUR LE **Contrôle des tissus de soie pure.**

Fondée en 1905 par la Conférence intern. pour le contr. de la soie pure à Turin.

Prés. : M. *Caponne* (Turin).

La Commission a pour *but* d'étudier les moyens pratiques qui permettraient à l'acheteur de reconnaître les tissus de soie pure.

CONVENTION INTERN. DES **Glaceries,** BRUXELLES, Impasse du Parc, 1.

Fondée le 17 août 1904 pour cinq années.

Prés.: M. *Delloye,* dir. gén. des Glaceries de la Société de Saint-Gobain, Chauny et Cirey.

Dir. : M. *Cuttier*, Impasse du Parc, à Bruxelles.

18 Sociétés de Glaceries françaises, belges, hollandaises, allemandes et autrichiennes font partie de cette Convention.

But : Les principes qui régissent cette entente sont les suivants : Chaque Société ou Groupe conserve son autonomie et vend sur tous les marchés, mais les prix de vente sur ces marchés sont fixés dans des réunions tenues à cet effet, et grâce à des statistiques détaillées, les chiffres de production et de consommation sont soigneusement établis.

En cas de surproduction, les statuts prévoient des chômages destinés à rétablir l'équilibre.

CARTEL INTERN. DE LA **Colle.**

Fondé à Vienne en 1906 pour 10 années.

CARTEL INTERN. DES **Rails.**

Siège : LONDRES.

Signé à Londres en juin et en octobre 1905, entre les fabricants des Etats-Unis, d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique et de France pour une durée de trois années.

Prolongé en 1906 pour 5 années.

CONVENTION INTERN. DES **Tuyaux.**

Fondée en 1906 entre les fabriques de tuyaux en acier de l'Angleterre, de l'Ecosse et des Etats-Unis.

CARTEL INTERN. DU **Kaolin.**

Fondé en 1906.

TRUST INTERN. DU **Savon** entre les fabriques d'Europe et d'Amérique.

CARTEL INTERN. DES **Teinturiers en soie** entre les fabricants d'Allemagne, de Suisse et de France.

Fondé en 1906.

SYNDICAT INTERN. DE **Visserie.**

Le syndicat comprend les producteurs de l'Angleterre. de l'Allemagne, de la France, de la Suisse et de l'Italie.

SYNDICAT INTERN. DU **Coke.**

En formation entre producteurs allemands, belges et anglais.

CARTEL INTERN. DES **Producteurs de fer.**

Signé à Londres entre les fabricants anglais, allemands et belges.

VI. AGRICULTURE

OFFICE DE **Représentation des Sociétés et Associations coopératives agricoles.** ROME.

Fondé sur l'initiative de M. le marquis *Capelli,* presidente della Società degli agricoltori italiani.

Dir. prov. : M. le marquis *Capelli* et l'hon. L. *Luzzatti* ; Secr. : M. le prof. S. *Mondini.*

Administration : Rome, 23, Via della Steletta.

Le rôle de ce bureau consistera :

1. A faire en sorte que l'Institut international d'agriculture reçoive de façon constante l'expression des intérêts vitaux et actuels de l'agriculture ;

2. A établir des rapports de solidarité entre les sociétés et organisations agricoles des différents pays, afin d'agir en faveur de l'agriculture sur l'opinion publique générale et, par l'intermédiaire de celle-ci, directement sur les différents gouvernements et pouvoirs législatifs et indirectement sur l'Institut ;

3. A servir de point de contact et d'union entre les diverses sociétés et organisations, de façon à leur fournir un moyen

de s'entendre pour atteindre leur but commun et pour le développement de leurs affaires.

UNION INTERN. **Agricole pour la fixation du prix des céréales**. BERLIN S.W., Dessauerstr. 7.

Fondée les 11 et 12 mars 1901, à Paris.

Prés. : Prince Georg *Schonaich-Carolath* (Allemagne); V.-Prés. : Baron *de Courcel* (France) ; prince Ferdinand *Lobkowitz* (Autriche) ; Secr. : pour l'Allemagne, Prof. Dr G. *Ruhband* ; pour la France, M. Tony *Perrin ;* pour l'Autriche, baron *de Skrbensky ;* pour la Hongrie, Dr *Richard von Arkóry ;* Trés. : baron *de Kiesenwetter*, Friedenau (Berlin).

But : Rechercher et communiquer aux participants tous renseignements statistiques, légaux, administratifs, commerciaux, de nature à influer sur le prix des céréales ; créer des comités affiliés dans les états où il n'en existe pas encore.

UNION INTERN. DES **Syndicats agricoles.**

Le 21 avril 1906, les représentants des syndicats agricoles de Suisse, d'Allemagne, d'Italie et d'Autriche, réunis sous la présidence de M. *Haas*, Conseiller intern. de Darmstadt, ont décidé la création d'une Union intern. des syndicats agricoles.

But : Rapprochement des syndicats agricoles des différents pays de l'Europe.

COMMISION INTERN. PERMANENTE DE L'**Enseignement agricole**. BRUXELLES.

Fondée en 1905.

Prés. : M. *Delvaux* membre de la Chambre des Repré-

sentants (Liège) ; Secr. gén. : M. Vander *Vaeren* (*La Hulpe*) Belgique.

Nombre de membres : 2 par pays.

But : Etudier les questions d'enseignement agricole intern. et tâcher de faire adopter les résolutions préconisées par les gouvernements.

COMITÉ INTERN. SCIENTIFIQUE POUR L'ÉTUDE DES **Questions concernant l'Agronomie Coloniale.**

Fondé par le Congrès pour l'agronomie coloniale tenu en 1905 à Nogent-sur-Marne.

Prés. : M. de *Lanessan*, Prés. de la Société franç. pour la colonisation et l'agronomie coloniales, à Paris ; Secr. : M. *Heim*.

Membres du Comité : MM. Le Myre de Vilers, Prillieux et Mantz, de l'Institut ; Henrique-Duluc, Tisserand et Dybowski. Les v.-prés. étrangers sont : MM. Dunstan, dir. de l'Imperial Institute de Londres ; Warburg, de Berlin ; Groshoff, de Haarlem ; Sabini d'Italie ; Bathala Reis, de Lisbonne ; Vignaud, des Etats-Unis ; de Piza, du Brésil ; de Mier, du Mexique ; Arroyo, du Guatémala, et Alvarez Canas, de Costa Rica.

Correspondants : MM. Webster (Ceylan), Hamell Smith (Londres), Soskin (Berlin), Berkhart (Wageningen), Maltoso (Para), De Carvalho (Brésil), Rendon (Equateur), Crisanto Medina (Nicaragua), Camara (Mexique), Gimenez Nunez (Costa-Rica), Pedro de Gavözka (Mexico), Herosa (Uruguay) et Mathieu (Salvator).

COMMISSION INTERN. POUR LA PRÉPARATION DES CONGRÈS INTERN. DE **Mécanique agricole.**

COMMISSION INTERN. POUR LA RÉGLEMENTATION DU **Droit de pêcherie**. VIENNE.

Fondée par le Congrès intern. de la Pêcherie à Vienne en 1905.

FÉDÉRATION INTERN. DE LA **Laiterie.**

Secr. géné. : BRUXELLES, rue Jourdan, 31.

Fondée en 1903.

Prés. : Baron *Peers de Niemoburg* ; Secr. gén : L. *Gedoelst*, Bruxelles.

Allemagne : M. C. Boysen, conseiller économique, à Hambourg, Kampfstrasse, 46.

Autriche : M. Maximilien Ripper, assistant à la station expérimentale de chimie agricole de Vienne.

République Argentine : M. Belisario, J. Montero, consul général de la République Argentine, 12, rue Van Moer, à Bruxelles, Belgique.

Belgique : M. Paul de Vuyst, inspecteur de l'Agriculture, à Bruxelles.

Danemark : M. Bernhard Boggild, professeur à l'Ecole agricole et vétérinaire de Copenhague.

Espagne : M. J. Florez y Posada, Conde Aranda, 13, Madrid.

Etats-Unis : M. Ed. H. Webster, chef de la division de laiterie, au Ministère de l'Agriculture, à Washington.

Grande-Bretagne : M. Lloyd-Baker. Granville, E. Hardwièke Court (Glowcester).

France : M. le Dr H. Ricard, sénateur de la Côte-d'Or, à Paris.

Italie : M. Barlo Besana, directeur de la station laitière de Lodi.

Hongrie : M. Thomas de Szily, inspecteur général de l'industrie laitière de Hongrie au ministère de l'Agriculture, à Buda-Pesth.

Grand-Duché de Luxembourg : M. Aschmann, directeur de la station agronomique du Grand-Duché, à Ettelbruck.

Pays-Bas : M. le Dr N.P. Wysman, professeur à l'Université de Leyde.

Russie : M. Kalantar, expert en laiterie, attaché au Ministère de l'Agriculture, à St-Pétersbourg.

Suède : M. Ch. Barthel, directeur du laboratoire de la Société Alfa-Laval, à Hamra.

Suisse : M. le Dr Gerber, chimiste, à Zurich.

But : La Fédération intern. de la laiterie se propose comme but: le développement universel du progrès scientifique de l'industrie laitière, notamment : 1o en poussant aux progrès scientifiques par la mise à l'étude des questions relatives à la technique laitière sous ses divers aspects ; 2o en prenant l'initiative de la propagande en faveur de mesures législatives pour assurer la régularité du commerce des produits laitiers.

COMITÉ PERMANENT DE LA **Meunerie.**

Fondé en 1905.

Membres : MM. Nicholss, Marcotty, Meyer, Scotsmans, Cramer, Simon Gautier, Trion, Van den Wingnder, Stucchi.

FÉDÉRATION INTERN. D'**Aviculture**, BRUXELLES, boulevard de la Senne.

Fondée en 1905.

Prés. : M. le chev. *Schellekens ;* Secr. gén. : M. de *Perre*, avocat à Bruxelles.

But : Favoriser le progrès des diverses branches de l'Aviculture.

UNION MUTUELLE INTERN. **Colombophile.**
Fondée en 1905 par M. *Naudia*, à Seyne-sur-Mer (Var).

COMMISSION INTERN. PERMANENTE DE **Viticulture**.

VII. POLITIQUE

UNION INTERPARLEMENTAIRE POUR L'**Arbitrage**.
Fondée en 1889.

BUREAU **interparl**. à Berne. Administ. : *Gobat*, cons. nat. Le Bureau est sous la haute direction du Conseil interparl. composé des délégués suivants :

Allemagne : Dr *Eickhoff*, membre du Reichstag (Remscheid) ; Dr *Hauptmann*, membre du Landtag de Prusse (Bonn) ; **Autriche :** S. E. von *Plener*, membre de la Chambre des Seigneurs (Vienne) ; chev. de *Gniewosz*, dép. (Potok-Zloty, Galicie) ; **Belgique :** Prof. *Houzeau-de-Lehaie*, sén. (Mons) ; A. *Beernaert*. min. d'Et., prés. de la Ch. des représentants (Bruxelles) ; **Danemark** : Fréd. *Bajer*, ancien dép. (Copenhague) ; Christopher von *Krabbe*, dép. (Kjellerup) ; **Etats-Unis d'Amérique** : T. E. *Burton*, House of Representatives (Washington) ; Richard *Bartholdt*, House of Representatives (Washington) ; **France :** E. *Labiche*, sén. (Paris) ; Vic *de la Batut*, dép. (Paris) ; **Grande-Bretagne :** Hon. Ph. *Stanhope* (Londres) ; W. *Randal-Cremer*, M. P. (Londres) ; **Grèce :** Nic. *Schinas*, député ; **Hongrie** : Ce *Apponyi*, député (Budapest) ; *Baltazzi*, député ; **Italie :** Marquis *Compans*, député (Rome) ; Comte *Gerbais de Sonnaz*, sén. (Rome) ; **Norvège :** H. *Horst*, député ; J. C. *Brandt*, député (Kristiana) ; **Pays-Bas :** E. N. *Rahusen*, sénateur (Amsterdam) ; Dr *Tydeman*, député (Breda) ; **Portugal** : Joao *de Paiva*, ancien

dép. (Lisbonne) ; **Roumanie** : Nic. *Fleva*, ministre plénip. ; C. J. *Dissescuù*, sén. (Bucarest) ; **Serbie** : S. *Nicolajewitch*, cons. d'Et. (Belgrade) : *Gvozditch*, dép. (Belgrade) ; **Suède :** E. *Wavrinski*, dép. (Stockholm) ; E. *Beckmann*, dép. (Stockholm) ; **Suisse :** Dr *Gobat* cons. nat. (Berne) ; *Scherrer-Fullemann*, cons. nat. (Saint-Gall).

But : (§1 des statuts). L'Union interparlementaire a *pour but de réunir dans une action commune* les membres de tous les parlements constitués en groupes nationaux, à l'effet de faire reconnaître dans leurs Etats respectifs, soit par la voie de la législation, soit au moyen de traités intern. le principe que les différends entre nations seront soumis à l'arbitrage, comme aussi de traiter d'autres questions de droit intern. public.

INSTITUT INTERN. DE LA **Paix**, MONACO (Principauté).

Fondé en 1903 par son Protecteur.

Protecteur : S. A. S. le Prince *Albert* Ier *de Monaco* ; Prés. hon. : Gaston *Moch*, Paris ; Prés. : l'*Abbé Pichot* ; V.-Prés. : M. *de Monicault ;* Secr. : M. *Izard.*

But : Publications de travaux documentaires conc. le droit intern., la solution des différends intern., la statistique des guerres et des armements, etc.

Membres (au maximum 45 dont 10 doivent résider à Monaco) : MM. Emile Arnaud (Luzarches), Asser (La Haye), Bajer (Copenhague), von Bar (Gœttingen), Descamps (Louvain) Fried (Vienne), Geddes (Edimbourg), Guébin (Paris), Heftye (Bryn. par Christiana), Houzeau de Lehaie (Mons), Kemény (Budapest), Lange (Kristiania), Macdonnel (Londres), Masson (Lausanne), Mead (Boston), Moneta (Milan), Novicow (Odessa), Passy (Paris), Perris (Londres), Pierantoni (Rome), Porumbaru

(Bucharest, Raffalovich (Paris), Revon (Paris), Richet (Paris), Rogalla von Bieberstein (Breslau), Ruyssen (Aix-en-Provence), Mme la baronne de Suttner (Zedlitzgasse 7, Vienne I. Autriche), Van der Vlugt (Leyde), Wavrinsky (Stockholm), Léger, ingénieur (Monaco), Brusa. sén. (Turin), S. A. Mirza Riza-Khan (Constantinople); H. de Bloch (Varsovie); H. de Maleville (Rome); Dr Richard (Monaco).

Publications : *Annuaire de la Vie intern.* par A. H. Fried ; *Histoire sommaire de l'arbitrage permanent*, par Gaston Moch ; *Bibliographie de la Paix et de l'Arbitrage*.

BUREAU INTERN. PERMANENT DE LA **Paix**, BERNE. Kanonenveg 12.

Fondé en 1891.

Comité permanent : Henri *Morel*, anc. dép. au Conseil national de Berne, chargé provisoirement de la haute direction du bureau ; le Dr Jules *Ducommun* (Berne), désigné provisoirement en remplacement de son père, M. Elie Ducommun, décédé le 6 décembre 1906. Prof. : Louis *Stein* (Berne).

Prés. : M. Fred. *Bajer* (Copenhague) ; V.-prés. : Mme la baronne de *Suttner* (Vienne).

Membres : Dr Adolphe *Richter*, comte de *Bothmer*. prof. *Quidde* (Allemagne) ; H. *La Fontaine* (Belgique) ; Mme Belva *Lockwood*, Dr *Trueblood* (Etats-Unis) ; Frédéric *Passy*, Emile *Arnaud*, Gaston *Moch* (France) ; Mlle Ellen *Robinson* ; Dr *Darby*, Félix *Moscheles* (Grande-Bretagne) ; Fr. *Kemény* (Hongrie) ; E. T. *Moneta*, Dr *Giretti* (Italie) ; H. *Horst* (Norvège) ; Dr *Baart-de la Faille* (Pays-Bas) ; Magalhâes *Lima* (Portugal) ; Jacques *Novicow* (Russie) ; Edouard *Wavrinsky* (Suède) ; Henri *Morel*. Ludwig *Stein* (Suisse).

Le Bureau intern. permanent de la Paix a spécialement pour but : de renseigner le public sur les questions relatives à la paix, d'assurer l'étude et la préparation des questions qui pourraient être mises à l'ordre du jour des Congrès, des Conférences et des autres réunions intern. qui veulent se servir du Bureau, de préparer les Congrès universels de la Paix et d'assurer l'exécution de leurs résolutions, de constituer une bibliothèque de toutes les publications relatives à la Paix et de recueillir autant que possible les jugements rendus par voie d'arbitrage entre nations.

INSTITUT **Nobel norvégien**. KRISTIANIA, Drammensvei 19.

En fonction depuis le 1er janvier 1904.

L'Institut Nobel norvégien a pour *but* de se tenir au courant des relations existant entre les divers peuples et principalement des efforts pacifistes faits dans cette direction, afin de pouvoir donner son préavis au Comité Nobel norvégien pour la distribution du prix de la Paix. L'Institut travaillera également au rapprochement des peuples et au progrès de la justice et de la bienveillance entre les nations.

Il est composé comme il suit :

Pour le droit des gens : M. *Gjelsvik,* N., Dr en droit.

Pour l'histoire politique : M. *Koht,* H., Maître de conférences à l'Université de Kristiania.

Pour l'économie politique : M. *Hammer,* K. V., archiviste au Ministère des Affaires étrangères.

Bibliothécaire : M. *Lange,* Chr. L., secrétaire du Comité Nobel du Parlement norvégien.

Adjoint : M. *Selmer-Anderssen,* Olaf.

Assistante : Mlle *Horneman,* Augusta.

LIGUE INTERN. DE LA **Paix et de la Liberté**. BERNE.

Fondée en 1867 par Garibaldi, Victor Hugo, Charles Lemonnier, etc.

Bureau : Berne, 7, rue Naegeli.

Prés. : M. Emile *Arnaud*, notaire, à Luzarches (Seine-et-Oise) France ; Secr. gén. : Dr G. *Bovet* (Berne).

La Ligue compte 50 sections.

But : La Ligue intern. de la Paix et de la Liberté a pour but l'organisation, entre les nations comme dans les nations, de la Paix, de la Justice et de la Liberté. Dans ce but, elle travaille à l'amélioration des rapports intern., à l'établissement de l'ordre juridique intern. et finalement elle poursuit l'institution d'une Fédération des peuples libres.

SOCIÉTÉ INTERN. **Espérantiste de la Paix**. NEUILLY-SUR-SEINE, 26, rue de Chartres.

Fondé en 1905 par M. Gaston Moch.

Prés. : M. Gaston *Moch*.

Comité : Em. Arnaud, L. Carlos, H Casevitz, G. Chavet, G. Kolovrat, Ch. Meunier, G. Moch, Mlle Z. Petrovitch, Mme Servin, S. Voirol, J. Voisin.

Nombre de membres : 355.

But : Propagande pacifiste par la langue intern. « Esperanto » ; Publication de la revue *Espero Pacifista* et de la bibliothèque *Libraro Pacifisma*.

COMITÉ DE **Défense des Intérêts nationaux et de Conciliation intern.** PARIS, 119, rue de la Tour.

Prés. d'hon. : MM. *Berthelot*, Léon *Bourgeois*. Prés-fond. : M. le baron d'*Estournelles de Constant* ; Secr. gén. : M. A. *Métis*.

But : (d'après le programme d'organisation) :

1. Nous continuerons à poursuivre l'*Education de l'opinion*, comptant plus que jamais sur la collaboration des maîtres de l'enseignement supérieur, secondaire, primaire et de tant d'institutions volontaires admirables, dont les représentants figurent parmi nos premiers adhérents. Nous échangerons entre les différents pays nos conférenciers pour propager les progrès, les découvertes, les innovations dont chacun et tous bénéficient ;

2. Grâce à nos relations, nous serons en mesure de rectifier, le cas échéant, les *Informations inexactes ou tendancieuses* propagées pour égarer l'opinion. Nos membres, renseignés et reliés entre eux, contribueront au maintien de la paix par leur influence sur l'opinion, sur la Presse, sur les Parlements et les Gouvernements eux-mêmes ;

3. Nous multiplierons les *Relations* entre étrangers ; nous établirons le contact entre quantité d'individualités qui se cherchent mais qui s'ignorent et perdent dans l'isolement la plus grande partie de leur confiance et de leur force ;

4. Nous continuerons à susciter des voyages, des *Visites internationales*. Nous faciliterons les expéditions scientifiques ;

5. Nous encouragerons la pratique des *Langues étrangères* ;

6. Nous continuerons à favoriser, en y ajoutant des garanties nouvelles, l'*Echange des enfants*, des élèves, des professeurs, des ouvriers, des artistes, etc., le *Placement* des jeunes gens recommandables à l'étranger ;

7. Un Bulletin périodique, en attendant une *Revue Internationale* dont la rédaction et la direction sont déjà prêtes, sera le complément naturel de ces différentes innovations et tiendra les adhérents au courant de l'activité générale du Comité ;

8. Enfin, le moment venu, nous agrandirons notre domicile actuel ; nous créerons, à Paris pour commencer, ce qui manque à toutes les capitales, un foyer dont on peut prévoir les imposants développements et qui sera la *Maison des Etrangers* : centre de réunions, de conférences, de congrès, d'auditions, d'expositions, rendez-vous des initiatives du monde entier.

Fraternitas inter Gentes (Société intern.) Paris, 17, rue Pasquier.

Fondé en 1905 par Sir Thomas Barclay à Paris.

Prés. : Sir *Barclay*, Paris.

Union intern. Paris, 222, rue de Rivoli.

Fondée en 1900 par W. T. Stead.

Prés. : M. le Prof. Charles *Richet* (Paris) ; Secr. gén. : M. Lucien *Le Foyer*, Avocat (Paris).

But : L'action en vue d'obtenir la prompte application des règles et le développement intégral des principes votés par les gouvernements à la Conférence de La Haye.

L'étude et l'exposé impartial des difficultés intern. de toute nature. (Art. 2)

Association médicale intern. **contre la guerre.** Paris, 26, rue des Mathurins.

Prés.: Dr J.-A. *Rivière* ; V.-Prés.: MM. Dr *Philippeau* et Dr *Suarez de Mendoza* ; Sec. : Dr *Mazary*.

But : (D'après un article des Annales de Physicothérapie).

En attendant que tous les peuples aient compris les bienfaits du libre échange qui, à lui seul, ferait disparaître les causes des guerres modernes, nous sommes d'avis que, pour supprimer la guerre, il suffirait d'appliquer aux nations les lois qui régissent les individus.

Certains actes, bien que dérivant des lois naturelles, sont considérés comme délits par la Société et jugés tels par des juridictions spéciales.

L'esprit humain s'est, depuis longtemps, soumis à ce mode de réglementation sociale.

De l'individu à la nation il n'y a qu'un pas à franchir, mais avec cette différence que le tribunal, chargé d'apprécier et de

juger les questions internationales, *doit être composé de tous les éléments qui constituent une nation.*

Chaque profession, chaque corporation de chaque pays devraient être proportionnellement représentées dans ce Haut-Tribunal qui prendrait le nom de *Tribunal International.*

Au-dessus de lui, une juridiction suprême s'appellerait *Tribunal Humanitaire.*

Les membres du premier qui représenteraient chaque corporation et chaque profession, seraient directement élus par elles.

Les membres qui composeraient le second seraient élus directement par les citoyens de chaque pays.

La sanction de ces deux tribunaux souverains ne sera pas plus difficile à appliquer que celle des simples tribunaux : une *police internationale* remplacerait la police nationale.

COMITÉ D'ENTENTE INTERN. **pour le Désarmement Universel.** PARIS, 3, rue de Ponchidéry.

Secr. : Mme Henriette *Meyer.*

COMITÉ INTERN. LIBRE-PENSEUR EN **faveur de l'Arbitrage.**

Ce Comité s'est fondé, au plus fort de la crise marocaine, entre plusieurs des secrétaires des sections nationales de la Fédération intern. de la libre-pensée. Ces secrétaires sont : en France, M. Emile *Chauvelon* ; en Angleterre, M. W. *Hearford ;* en Espagne, M. Fernando *Lozano ;* en Italie, M. *Berlenda.*

L'ALLIANCE **Européenne populaire** (Union intern. des Amis de la Paix). PARIS, 32, rue Guilhem.

Prés. : Edouard *Jolly.*

But : 1. Créer et entretenir des relations amicales entre les peuples de toutes les nations ;

2. Tout en sauvegardant l'intérêt légitime de chaque Etat, provoquer un mouvement général d'opinion tendant à faire

établir l'arbitrage international, afin d'arriver simultanément, dans chaque nation, au désarmement progressif.

COMITÉ INTERN. POUR LE **Rapprochement Anglo-Allemand.**

Fondé à LUCERNE en 1905.

MM. A.-H. Fried (Vienne), Dr Hoeltzel (Stuttgart), E. de Neufville (Francfort-s/m), Prof. Quidde (Munich), H. Ruppel (Berne), F. Foc (Londres , Dr Darby (Londres), Moscheles (Londres), Dr Clark (Londres), J.P. Newman (Haslemere), M. J. R. Perris (Londres) *The Tribune.*

Pour l'Allemagne, Sec.: Dr Max *Hoeltzel*, Stafflenberg 24, Stuttgart.

Pour l'Angleterre, Sec. : Fr. *Foc*, Reform Club, Pall Mall, Londres.

COMMISSION INTERN. POUR ÉTUDIER LES **Conceptions Pacifiques du parti des travailleurs.**

Fondée en 1905 à l'occasion du XVIe Congr. intern. de la Paix à LUCERNE.

Membres de la Commission : Prés. : *Quidde, Umfrid, Fried*, Dr *Hanauer* (Allemagne) ; Miss P. *Robinson, Appleton, Green, Perrin* (Angleterre) ; *Lafontaine, Houzeau de Lehaie* (Belgique) ; *Prudhommeaux, Allégret, Guillard, Fabre* (France) ; Mlle *Dacher* (Hollande); *Giretti, Agnelli* (Italie) ; Ed. *Mead*, Miss *Harvey Naubeg* (Etats-Unis).

Cette Commission aura pour mission, d'accord avec le Bureau intern. de Berne, de s'informer avec soin des conceptions pacifiques du parti des travailleurs et d'en retenir les points susceptibles d'être incorporés au programme pacifiste.

CAISSE INTERN. DE **Propagande pacifique**.

Fondée par les soins du Bureau intern. de la Paix à Berne.

Un projet d'acte notarié pour la création d'une Caisse de propagande pacifiste a été rédigé dans les termes prévus par la loi suisse. Ce projet prévoit : 1° que les sommes données pour être capitalisées formeront un fonds de réserve dont les intérêts seuls seront consacrés aux dépenses courantes ; 2° que chaque année la Commission du Bureau soumettra à l'Assemblée générale un budget prévoyant les dépenses de l'année suivante mises en regard des ressources assurées ou probables de la Caisse de propagande.

COMITÉ PRÉLIMINAIRE UNIVERSEL DE LA **Fondation de l'Internationalisme**. LA HAYE.

UNION INTERN. POUR UNE **Exposition de la Paix**, à LA HAYE.

Dir. : M. *Ten Bosch*.

But : 1. Organiser une « Exposition universelle de la paix » en Hollande, à l'occasion de l'achèvement et de l'inauguration du Temple de la Paix (fondation Carnegie à La Haye) ;

2. Organiser des Congrès internationaux et des Conférences ;

3. Utiliser le concours de Sociétés poursuivant le même but ;

4. Répandre des écrits et des traités mis au concours.

BUREAU **Socialiste** INTERN. BRUXELLES, Maison du Peuple.

Fondé en 1900.

Comité exécutif : Ed. *Anselle*, Em. *Vanderwelde*.

Secr. : Camille *Huysmans*.

Membres :

Angleterre : H. Hyndman, 9, Queen Anne's Gate,

Westminster, London, S. W. ; J. Keir-Hardie, 14, Nevill's Court, London E. C.

Allemagne : A. Bebel, 84, Hauptstrasse, Schöneberg. Berlin ; Paul Singer, Berlin.

Australie : O'Meara, 274, Pitt street, Sydney N. S. W. ;

Autriche : Dr Victor Adler, 89, Mariahilferstrasse, Vienne ; Ferdinand Skaret, 89, Mariahilferstrasse, Vienne.

Belgique : Edouard Anseele, député socialiste, Gand ; Emile Vandervelde, député socialiste, La Hulpe.

Bohême : Anton Nemec, 1959, Myslikovagasse, Prague ; Franz Soucup, 1959, Myslikovagasse, Prague.

Bulgarie : Yanko Sakasoff, Parti Socialiste Démocrate, Sofia ; Georges Kirkow, Parti Ouvrier Social-démocrate, Sofia.

Danemark : P. Knudsen, 22. Romersgade,Copenhague ; C. M. Olsen, 47, Norre Farimagsgade, Copenhague.

Etats-Unis : Morris Hillquit, 320, Broadway New-York; Daniel De Leon, 2-6, New Reade Street, New-York.

Espagne : Pablo Iglesias, 18, Espiritu Santo 2o, Madrid ; Francisco Mora, 18, Espiritu Santo 2o, Madrid,

France : Jean Jaurès, député socialiste, Paris; Edouard Vaillant, 15, Villa du Bel-Air, Paris.

Finlande : E. Walpas, Työmichen, toimitus, Helsingfors (Finlande) ; Yrjo Syrola, secrétaire du Parti Social-démocrate, Helsingfors.

Hollande : Pierre Troelstra, député socialiste, Scheveningue; H. Van Kol, député socialiste, Voorschoten, lez-La Haye.

Hongrie : Jacob Weltner, VII, Nuyär utca, 1, Budapest ; Dr Adolf Goldner, VII, Nuyär utca, 1, Budapest.

Italie : Enrico Ferri, 2, via Monte Bello, Rome ; Philippo Turati, 23, Portici Gallerio, Milan.

Japon : Sen Katayama, 1-3, Chome, Misakicho, Kanda, Tokio.

Luxembourg : Dr Welter, député socialiste, Luxembourg. J.-P. Probst, député socialiste, Luxembourg.

Norvège : S. Garder, Industrigaden, 46, Kristiania ; F. Wolf, M. A. Bergen.

Pologne : Rosa Luxemburg, 58, Cranachstrasse, Friedenau, Berlin ; Karl Kautsky (suppléant), 19, Saarstrasse, Friedenau, Berlin ; Dr Herman Diamand, 11, Milkowskiego, Lemberg (Autriche).

Russie : E. Roubanovitch, 50, rue Lhomond, Paris ; G. Plechanoff, 6, rue de Candolle, Genève ; Angelica Balabanoff (suppléant), Lugano.

République Argentine : Achille Cambier, 21, rue du Val-de-Grâce, Paris ; Manuel Ugarte, 27, rue de la Pépinière, Paris.

Suisse : Oscar Rapin, avocat, Lausanne ; Jean Sigg, 27, Coulouvrenière, Genève.

Serbie : Milan Stoyanovitsch, secrétaire du Parti Social-démocrate, Belgrade.

Suède : Hjalmar Branting, 14, Barnhusgatan, Folkets Hus, Stockholm ; C. G. T Wickman, 14, Barnhusgatan Folkets Hus, Stockholm.

COMITÉ INTERN. DES **Parlementaires socialistes**, AMSTERDAM, Maison du Peuple.

Fondé en 1904.

Le Bureau est formé des délégués des groupes parlementaires de chaque nation.

Sec. : Cam. *Huysmans*, Maison du Peuple, Bruxelles.

But : Défendre les intérêts du prolétariat intern. par des actions communes dans tous les parlements.

ASSOCIATION INTERN. **Antimilitariste des Travailleurs** AMSTERDAM.

Fondée le 28 juin 1904.

Comité centıal : Hollande : *Domela, Nieuwenhuis* et Schermerhorn ; Angleterre : Charles *Darien* ; France : George *Yvetot* ; Miguel *Almereyda ;* Espagne et Portugal : Pedro *Vallina, Nacht* : Autriche : Karl *Vohryzek ;* Suisse : *Naine ;* Belgique : *Thonar.*

Secr. gén. : *Doméla Nieuwenhuis*, Hilversum (Hollande).

La devise de l'Association est : « Pas un homme, pas un sou pour le militarisme ».

Le *but* est la généralisation de l'idée antimilitariste et le propagande pour la grève générale antimilitariste.

BUREAU INTERN. DE LA **Jeunesse socialiste.** ASNIÈRES, près Paris.

Secr. intern. : Vincent *Volkaert*, Asnières, 4, rue Mortinat ; Louis *Conen* (Belgique) ; *Poisson* (France), membres du Bureau intern.

Il existe des groupes adhérents en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en France, en Italie, en Suède et en Norvège.

ORGANISATION INTERN. DU **Sionisme.** COLOGNE.

Le Sionisme a pour *but :*

1. La propagande en vue de la colonisation de la Palestine par des agriculteurs, des artisans et des industriels juifs;

2° L'organisation du Judaïsme par des manifestations locales et communes, conformes aux lois des divers pays ;

3° Le relèvement de la conscience nationale chez les juifs ;

4° Les démarches pour obtenir le consentement nécessaire des gouvernements.

L'organe principal du Sionisme est le Congrès. L'organe exécutif du Congrès est le Comité d'action, qui se divise en un petit comité et un grand comité. L'instrument financier est le *Jewish Colonial Trust*, à Londres.

VIII. TECHNIQUE

COMMISSION INTERN. DE **Photométrie**. LYON.

Fondée en 1900 par le Congrès intern. du Gaz à Paris.

Prés. : M. Th. *Vautier*, prof. à l'Université de Lyon; V.-Prés. : Dr H. *Bunte*, Carlsruhe ; Prof. *Vivian* B. Lewes, Royal Naval College, Londres ; Dr E.-G. *Love*, New-York ; Secr. gén. : M. Ph. *Delahaye*, Paris ; Secr.: M. Albert *Weiss*, Zurich.

Membres du Comité : 19.

Dr Brodhun, délégué de l'Institut Physico-technique de Charlottenbourg (Allemagne) ; Dr Hugo Krüss, à Hambourg ; M. von Œchelhaüser, à Dessau ; M. J. W. Helps, à Croydon ; M. Ch. Carpentier, à Londres ; M. T. O. Paterson ; M. Lauriol, à Paris ; M. E. Ste-Claire Deville, à Paris ; M. Th. Verstraeten. à Bruxelles ; M. Van Rossum du Châttel, à Amsterdam ; M, Bohm, à Milan ; M. Drehschmidt, à Berlin.

But : Fixer les règles à suivre dans les observations photométriques des becs à incandescence par le gaz.

Publications : Recueil des travaux et comptes rendus des séances de la 1re session de la Commission réunie à Zurich en Juin 1903, publiés par la Société technique de l'industrie du gaz en France, Paris, P. Moullot, édit.

UNION INTERN. DE **Photographie**. ANVERS, 25, rue Rembrandt.

Fondée en 1891.

Prés. d'hon. : *Janssen* (France) ; Prés. : *Maes* (Belgique) ; V.-Prés. : *Abney* (Grande-Bretagne) ; *Davanné* (France) ; *Juhl* (Allemagne) ; Secr. gén. d'hon. : *Pector* (France) ; Secr. gén. : *Puttemans* (Belgique).

Sessions annuelles. La session de 1904 s'est tenue en Hollande.

COMITÉ INTERN. PERMANENT DES **Inventeurs.**

Fondé en 1905.

Prés.: M. Claude *Couhin*; V.-Prés.: MM. les présidents des Associations adhérentes d'inventeurs et d'artistes industriels ; Trés. gén. : Dr *Labache* ; Secr. gén. : M. *Plocque*, avocat à la Cour de Paris ; Rapport. gén. adj. : M. Maurice *Duchesne*, avocat à la Cour de Paris.

CONSEIL INTERN. DES **Sapeurs-Pompiers.**

Fondé en 1900, à Paris.

V.-Prés. : MM. *Cazier*, à Creil (France) ; *Vesttphalen* à Hambourg (Allemagne) ; O. Edwin *Sachs*, prés. du « Prevention Committee », à Londres (Angleterre) ; Cte *Szechenyi*, prés. Fédér. Hongroise, à Sarpentele (Hongrie) ; Secr. gén. : *de Marie*, prés. Fédér. Luxembourgeoise, à Ettelbruck (Luxembourg) ; Trés. : *Philipps*, à Termonde (Belgique) ; Assesseurs : *Goldoni*, à Milan (Italie) ; *Maier*, à Amsterdam (Hollande) ; *Meyer*, à Copenhague (Danemark) ; de *Malkowski*, à Czenstowa (Russie).

But : (Art. 1 des statuts) Le Conseil intern. des Sapeurs-Pompiers est une Association permanente, ayant pour but de favoriser les progrès à accomplir dans l'organisation contre les incendies et dans le service des secours.

FÉDÉRATION INTERN. DES **Chauffeurs-Conducteurs mécaniciens, Electriciens et Automobilistes.**

La Fédération intern. des chauffeurs-mécaniciens est un organe d'action, et sera, au besoin, un organe de résistance ; elle s'occupera du *Commissionnement*, de

l'hygiène des chambres de chauffe, des *ouvriers délégués à la surveillance des appareils à vapeur et moteurs divers*, de la *journée de huit heures*, du *minimum de salaire*, etc., etc. ; toutes questions techniques qui traînent aujourd'hui dans les assemblées politiques pour aboutir aux plus pitoyables avortements.

COMMISSION INTERN. POUR L'**Etude d'un Tunnel à travers le Mont-Blanc**.

Nommée par la Municipalité de TURIN.

ASSOCIATION INTERN. POUR L'**Epreuve des matériaux de construction**.

Prés. : *Michaelis*, BERLIN.

COMITÉ INTERN. POUR L'**Essai de l'Acier**.

Prés. : Prof. *Glazebrook*.

IX. ARTS, LITTÉRATURE, PRESSE

INSTITUT **Nobel de l'Académie de Suède.** STOCKHOLM.

Prés. : C. D. af. *Wirsen*.

L'Institut Nobel de l'Académie suédoise a pour *but* de préparer les questions relatives au prix Nobel de littérature, de fournir des rapports sur les travaux nouvellement parus à l'étranger et d'exécuter les traductions nécessaires d'ouvrages étrangers.

UNION INTERN. DES **Lettres et des Arts**. PARIS.

Sous la présidence d'hon. de MM. *Sully Prudhomme*, *Luc-Olivier Merson*, *Roty*, *Denys Puech*, *Pascal* et *Thes-*

mar. une Union intern. des Lettres et des Arts vient de se constituer, en vue de la réalisation d'une œuvre extrêmement intéressante et élevée. L'Union a pour objet :

1. La création d'une Maison des Arts, cercle international, où tous les littérateurs, tous les artistes, quelle que soit la nationalité à laquelle ils appartiennent, pourront se connaître, s'apprécier et trouver la facilité de publier intégralement leurs œuvres, sans restrictions, ni concessions d'aucune sorte ;

2. L'organisition d'expositions de peinture, sculpture, d'auditions musicales, ainsi que de représentations théâtrales, dans le but exclusif de produire et de propager les œuvres les plus remarquables des membres de l'Union.

La mise à exécution de ce vaste programme est confiée à un comité de direction, composé de la façon suivante :

M. Rodolphe Weisse, artiste peintre, président-fondateur; M. Raphaël de La Guillière, homme de lettres, secrétaire général ; M. René de Chavagnes, secrétaire particulier ; M. Antonin Grange, céramiste, trésorier.

Me Dessubié sera l'avocat-conseil de cette Union, dont le siège est fixé provisoirement chez son fondateur, M. Rodolphe Weisse, 17, avenue Gourgaud.

ASSOCIATION **Littéraire et Artistique intern.** PARIS.

Secr. perp. : Jules *Lermina*.

BUREAU CENTRAL INTERN. DES **Associations de la Presse**. PARIS.

Fondé en 1894.

Prés. : M. Wilhelm *Singer* (Vienne); Secr. gén. : M. V. *Taunay* (France) ; J. *Janson* (Suède).

Bureau : Paris, 21, rue de Sèvres.

Membres du Comité : *Allemagne* : MM. G. Schweitzer, à Berlin ; le Dr. Osterrieth, à Berlin ; Karl Stolz, à Augsbourg

Angleterre : M. D. A Louis, à Londres.

Argentine (République) : Le Secrétariat du Bureau central, à Paris.

Autriche : M. W. Singer, à Vienne.

Belgique : M. Heinzmann-Savino, à Anvers.

Danemark : M. Cartensen, à Copenhague.

Espagne : Le Secrétariat du Bureau central, à Paris.

Etats-Unis : MM. T.-J. Keenan junior, à Pittsburg ; John C. Hennessy, à New-York.

Finlande : M. Berndtson, à Stockholm.

France : MM. Adrien Hébrard ; Alphonse Humbert ; Victor Taunay, à Paris.

Hollande : M. Doorman, à La Haye.

Hongrie : M. J. Rakosi, à Budapest.

Italie : MM. Maggiorino-Ferraris ; le Dr Andrea Cantaluppi, à Rome.

Norvège : M. Christofersen, à Christiania.

Portugal : M. Magalhaës Lima, à Lisbonne.

Suède : M. Janzon, à Paris.

Suisse : M. le colonel Secretan, à Lausanne.

Membres : 98 Associations avec 15.091 membres.

But : Le « Bureau Central des Associations de la Presse » a pour objet d'établir une entente et une action commune entre les Associations de journalistes des différents pays, à l'égard des questions purement professionnelles d'intérêt commun, en dehors de toute idée de religion, de politique, de races et de nationalités.

Le « Bureau Central des Associations de la Presse » a spécialement pour mission :

1. D'établir des relations régulières et permanentes entre les dites Associations pour assurer une assistance professionnelle réciproque à leurs membres exerçant momentanément leur profession hors de leur pays ;

2. D'étudier et de favoriser l'amélioration de la législation intern. relative au journalisme (propriété littéraire, conven-

tions postales et télégraphiques, etc.), et en général l'étude de toute matière concernant la Presse ;

3. De créer un bureau de renseignements et de placement des journalistes cherchant du travail comme correspondants et collaborateurs de journaux hors de leur pays ;

4. D'établir et de préciser, autant qu'il pourra être utile, les usages et coutumes du journalisme dans les rapports internationaux ;

5. D'offrir ses bons offices, et au besoin d'assumer le rôle d'arbitre pour la résolution des différends qui pourraient surgir entre journaux ou journalistes de divers pays ;

6. De favoriser, dans les limites de l'équité et de l'avantage public, les prérogatives et les intérêts professionnels des journalistes, tout en concourant à élever le niveau intellectuel et moral de leur profession.

BUREAU INTERN. DE **Correspondants**. PARIS, 19, Avenue Wagram, chez M. J. Janzon.

Fondé en 1898.

Prés. : M. Wilhelm *Singer*.

Le Bureau a pour *but* de placer les journalistes cherchant du travail comme correspondants et collaborateurs de journaux hors de leur pays.

Tribunaux intern. professionnels de la Presse.

Prés. : M. Wilhelm *Singer* (Vienne).

Fondés en 1905.

Le T. I. P. L. P. a pour mission de trancher tous les différends qui peuvent s'élever dans le journalisme entre publicistes.

ASSOCIATION INTERN. DE LA **Presse médicale**. PARIS.

Fondée en 1902.

Prés. : Prof. *Posner* (Berlin); V.-Prés. : P. *Bombarda*

(Lisbonne) et Dr *Dejace* (Bruxelles) ; Secr. gén. : Dr *Blondel* (Paris, 103, boulev. Haussmann) ; Trés. : Dr Williams *Dawson* (Londres).

But : Confraternité intern. de la Presse médicale de tous les pays. Organisation de la participation de la Presse médicale aux Congr. intern.

Potentia (The Potentia Organisation), London E. C. Club House, Fursey Str.

Comité : Sir Vincent *Caillard*, Sir Michael *Foster*, Prof. G. H. *Darwin* (Angleterre) ; Jules *Claretie*, Dr Charles *Richet* (France) ; le comte *Goblet d'Alviela*, Jules *Le Jeune* (Belgique) ; Prof. Cesare *Lombroso* (Italie) ; Prof. Wilh *Firster* (Allemagne).

But : Créer une collaboration mutuelle entre les nations, pour la propagation de nouvelles exactes et un échange de vues sincères et sans préjugés concernant les affaires internationales.

« **Coenobium** ». REVUE INTERN. DE LIBRES ÉTUDES. LUGANO.

UNION INTERN. DES **Architectes.**

Fondée à Madrid en 1904.

Prés. : M. *Muthesius*, à Londres.

ASSOCIATION INTERN. DES **Photographes-Artistes**.

Fondée en 1904.

Prés. : *Craig Annan*, Glasgow.

ACADÉMIE INTERN. DES AUTEURS ET MAITRES **Chorographes.**

Prés. : M. *Giraudet* (Paris).

X. INSTRUCTION

Bureau intern. des fédérations d'**Instituteurs**.

Fondé en 1905.

Secr. gén. : M. *Cnudde*, Synghem (Belgique).

Comité :

France : MM. Michel et Bontoux et Mlle Bodin.

Hollande : MM. Ketelaer et Schook.

Allemagne : MM. Hoft et Backes.

Bulgarie : M. Ganeff.

Norvège : Mlle Ellida Luth.

Chili : MM. Cabezas et Zapata.

Espagne : M. Pereira.

Angleterre : MM. Sykes et Yoxhall.

Suisse : M. Fritschi.

Suède : M. Carlsen.

Belgique : MM. Rossignol, Buyl et Cnudde.

Autriche : MM. Popovics et Khun.

Grand Duché de Luxembourg : Adam, Broos et Schmidd.

But : Nouer entre tous ses membres des liens d'étroite amitié et de solidarité intern., contribuer au progrès de l'éducation populaire, au relèvement matériel et moral des instituteurs et institutrices et à l'établissement de la concorde et de la fraternité entre les peuples.

Bureau intern. de renseignements pour les **Professeurs de langues vivantes**.

Décidé au Congrès intern. des prof. de langues vivantes à Cologne en 1904, ratifié au Congr. de Munich en 1906.

Prés. : Prof. *Potel* (Paris VIe), 14, quai d'Orléans.

But : (D'après le projet de Statuts).

Art. 1er. — Le B. I. a pour but d'établir des liens perma-

nents de solidarité entre les Professeurs de Langues étrangères de tous les pays ;

Art. 2. — Le B. I. est représenté dans les différents pays par des correspondants avec lesquels les professeurs de langues étrangères se mettent directement en rapport ;

La liste des Correspondants est publiée par les soins du B. I ;

Le B. I. est administré par un Comité intern. ;

Art. 3. — Le B. I. établit une liste de pensions à l'usage des professeurs et de leurs élèves ; il favorise l'échange international des jeunes gens ; d'une manière générale, il fournit toutes les informations qui peuvent être utiles aux professeurs ou aux élèves.

FÉDÉRATION INTERN. DE L'**Enseignement du Dessin**. BERNE.

Fondée en 1904.

Prés. : *Fristchi,* prof., cons. nat. à Zurich ; Trés. : *Boos-Jegher,* secr. de l'Union suisse des Arts et Métiers ; Secr. : Léon *Genoud,* dir. du Technikum de Fribourg.

But : Réunir toutes les personnes, Institutions, Associations ou Autorités qui s'intéressent à l'enseignement du dessin.

Le Bureau de la Fédération préparera les Congrès, réunira tous renseignements et publiera un bulletin. Le secrétariat assure le fonctionnement d'un Office intern. qui réunira les documents législatifs, méthodes, ouvrages ou matériaux se rapportant à l'enseignement du dessin.

SOCIÉTÉ D'**Échange intern. des Enfants et des jeunes gens pour l'étude des langues étrangères**. PARIS, boulevard Magenta, 36.

Fondée en 1903, par J. Toni-Mathieu.

Prés. d'hon. : Baron d'*Estournelles de Constant* : Prés. : Pierre *Baudin*, anc. Ministre : Secr. gén. : C. *Jeannot* : Dir. : J. *Toni-Mathieu*.

Cette Société est patronnée par le Gouvernement français, la ville de Paris, les Chambres de commerce. Elle est composée d'un grand nombre de membres de l'enseignement d'Allemagne, d'Angleterre et de France, qui lui servent de correspondants

Élle a pour but de faciliter les séjours des enfants à l'étranger par le moyen de l'échange entre familles de nationalité différente.

L'échange international concilie le *maximum de résultats* par l'isolement de l'enfant au milieu d'étrangers, avec le *maximum de garanties* par la réciprocité des soins, tant moraux que matériels, qu'assure l'échange de famille à famille et cela dans les meilleures *conditions d'économie*, chaque famille n'ayant à débourser que les frais de voyage de son enfant.

La Société	a réalisé en	1903.......	25	échanges
—	—	1904.......	44	—
—	—	1905.......	66	—
—	—	1906.......	120	—

Le courant d'échanges est surtout actif entre la France et l'Allemagne ; il est moins accentué entre la France et l'Angleterre ; un certain nombre d'échanges ont été faits entre la France d'une part, et l'Autriche (du nord), l'Italie et l'Espagne d'autre part, ainsi qu'entre l'Angleterre et l'Allemagne.

Les personnes désireuses de faire, avec une famille étrangère, un échange d'enfant, pendant les vacances ou pour une plus longue période, n'ont qu'à en aviser la Société. Elles reçoivent aussitôt un bulletin de renseignements à remplir et sont ensuite avisées de l'adresse de familles répondant aux conditions requises.

Centre consultant pédagogique intern. (Projet Kurnig 1904). HEILBRONN (Wurttemberg).

Secr. : M. V. *Kramer* (Imprimerie Schell).

Le Centre consultant pédagogique intern. sera com-

posé de délégations de pédagogues. Le gouvernement et les corps enseignants les délégueront d'un commun accord. Le centre se vouera à l'étude approfondie de tous les sujets pédagogiques et publiera les procès-verbaux imprimés de ses discussions, — toujours cependant dans l'esprit d'un rapprochement intern. pacifique des peuples.

SOCIÉTÉ D'**Etudes et de correspondance** INTERN. PARIS.

Fondée en 1895.

Bureau central : Paris, 15, rue des Grands-Augustins. Prés. : M. Th. *Steeg*.

But : Faciliter l'étude des langues par correspondance et établir des rapports cordiaux entre les hommes de tous les pays.

INSTITUT INTERN. **Pédagogique**.

Proposé par M. le prof. François *Keméný* (Budapest, Bulgowsky utca, 20).

L'auteur démontre dans une brochure la possibilité, la nécessité et l'utilité de son projet. Le but de cet Institut, auquel l'auteur voudrait attribuer un caractère intergouvernemental, de manière que tous les pays y soient représentés par des délégués officiels, serait de faciliter le rapprochement intern. des instituteurs et des professeurs, de même que la connaissance de l'organisation de l'enseignement des divers pays. Il servirait en outre de centre à toutes les entreprises d'un caractère universel, telles que : missions à l'étranger, congrès internationaux, échange de publications, équivalences de scolarité et de diplômes, échanges d'écoliers et d'étudiants, questions de langues et autres réformes. Un Annuaire publierait l'état et les progrès de l'enseignement dans tous les pays. L'Institut serait le premier pas vers la solution du problème d'un système intern. d'éducation et d'instruction et en faciliterait la solution par une organisation définitive.

SOCIÉTÉ INTERN. POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'**Enseignement commercial.**

Préparé par M. le conseiller *Stegman*, à Brunswick.

COMITÉ INTERN. D'**Etudes Pédagogiques.**

But : Favoriser la fraternité des peuples.

XI. RELIGION

FÉDÉRATION UNIVERSELLE DES **Unions chrétiennes de jeunes gens.**

Fondée le 22 août 1855, à Paris.

La Fédér. comprend 7.631 Associations locales avec 761.056 jeunes gens.

Elle est représentée par un Comité universel à Genève, 3, rue Général-Dufour.

Prés. : M. R. *Sarasin-Warnery*.

But : Les unions chrétiennes réunissent dans une même association les jeunes gens qui, regardant Jésus-Christ comme leur Sauveur et leur Dieu selon les Saintes-Ecritures, veulent être ses disciples dans leur foi et dans leur vie, et travailler ensemble à étendre parmi les jeunes gens le règne de leur maître.

Les principes des Unions chrétiennes sont donc au nombre de deux :

1. La foi individuelle des membres en Jésus-Christ Sauveur ;
2. Le devoir d'évangéliser la jeunesse.

COMITÉ INTERN. POUR L'**Union de tous les chrétiens libéraux.**

Fondé en 1900 à Boston, par l'Association unitaire américaine.

UNION INTERN. DE **Prières**.

Fondée par un Comité belge entre français, canadiens et belges.

SOCIÉTÉ INTERN. DES **Catholiques**. FRIBOURG.

Fondée en 1845.

But : Protection des jeunes filles et femmes catholiques. La Société a des succursales dans toutes les grandes villes d'Europe et d'Amérique.

ALLIANCE INTERN. DES **Unions chrétiennes.**

Fondée en 1855 à Paris.

XII. SPORTS

Club International (DES CONCOURS HIPPIQUES). BADEN-BADEN.

Fondation : (les Courses), en 1858, (le Club), en 1878.

Prés. : M. le comte E. *de Fürstenberg-Herdringen* ; V.-Prés. : Prince H. *Hohenlohe-Oehringen*, comte G. *Lehndorff* ; Secr. gén. : M. R. *Voltzel.*

Comité : MM. Aristide Baltazzi, comte Auguste Bismark, comte W. Douglas, A. Duvivos, comte Fassilo Festetics, comte F. Francken-Sierstorpff, comte Hahn-Basedow, R. Hamiel, vicomte d'Harcourt, prince F. K. Hohenlohe, prince H. Hohenlohe, Louis Fay, Alfred de Kaulla, prince K. Kinsley, comte G. Lehndorff, baron F. de Nagell, U. de Oertzen, baron E. de Oppenheim, comte Redern, H. Ridgway, baron F. de Roder-Diersburg, Léopold de Rothschild, baron A. de Shickler, K. de Fepper-Laski, Arthur Weinberg, Charles Weinberg, M. Zographa.

Nombre de membres : 233.

But : Encourager l'élevage des chevaux et favoriser les courses.

LIGUE INTERN. DES **Associations Touristes** (L.I.A.T.)
Bureau central : BRUXELLES, 2, rue des Vanniers.

Fondée à Luxembourg le 4 août 1898.

Prés. : *van Zeebroeck*, président du Touring-Club de Belgique, et Oscar *Remy*, président de la Ligue Vélocipédique belge.

Associations adhérentes : *Allemagne* : Allgemeine Radfahrer-Union ; Deutscher-Bund ; Deutscher Touring-Club München. — *Autriche* : Oesterreich. Touring-Club. — *Belgique* : Touring-Club de Belgique ; Ligue Vélocipédique Belge. — *Danemark* : Dansk Cycle Ring. — *France* : Union Vélocipédique de France. — *Grande-Bretagne* : Cyclists Touring-Club — *Pays-Bas* : Algemeene Nederlandsche Wieltrijdersbond. — *Russie* : Touring-Club de Russie ; Union Vélocipédique Russe. — *Suède* : Svenska Turistforeningen. — *Suisse* : Touring-Club Suisse.

But : Favoriser le développement du tourisme intern.

FÉDÉRATION **Aéronautique** INTERN.

Prés. : Prince *Roland Bonaparte*.

ASSOCIATION INTERN. DES **Automobiles-Clubs reconnus**.

Fondée en juin 1904 à Hombourg ; Paris, 6, place de la Concorde.

Prés. : *de Zuylen ;* Secr. : Le Secrétaire de l'Automobile-Club de France.

Les Clubs actuellement reconnus sont les « Automobiles Clubs » de France, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, d'Autriche, de Hollande, de Belgique, de Turin, de Suisse, d'Espagne, d'Amérique, de Russie (Saint-Pétersbourg), de Danemark, de Portugal, de Hongrie.

Commission permanente du congrès de la **Navigation Automobile**. Paris.

Prés. : M. le duc de *Decazes* ; Secr. : M. *Boistel.*

Comité intern. **Olympique.** Paris, 10, boul. Flandrin.

Prés. : M. le baron Pierre *de Coubertin* (Paris).

Membres :

France : M. Hébrard de Villeneuve, le comte Alb. de Bertier de Sauvigny, M. E. Callot.

Angleterre : Sir Howard Vincent, M. P., le Rév. de Courcy Laffan, M. C. Herbert.

Allemagne : Le général comte Von der Asseburg, le comte C. Wartensleben, le Dr W. Gebhardt.

Etats-Unis : Prof. W. M. Sloane, James H. Hyde.

Russie : Le prince Serge Beliosselsky, le comte de Ribeaupierre.

Suède : Le colonel Balck, le comte de Rosen.

Autriche : Le prince Alexandre de Solms Braunfels.

Italie : Le comte Brunetta d'Usseaux.

Hongrie : Le Dir. Fr. Kemény.

Bohême : Le Docteur Jiri Gutb.

Grèce : Le comte Alex. Mercati.

Belgique : Le comte H. de Baillet-Latour.

Hollande : Le baron de Tuyll.

Espagne : Le comte de Mejorada del Campo.

Danemark : Le colonel Holbeck.

Suisse : Le baron Godefroy de Blonay.

Mexique : Miguel de Beistegui.

Australie : R. Coombes.

Sud Amérique : Le Dr J.-B. Zubiaur.

Fondé en 1894.

But : Célébrer une série d'olympiades internationales telles que celles qui ont eu lieu en 1896 (Athènes), en

1900 Paris et en 1904 (Saint-Louis). Le Comité organise quelquefois des Congrès intern.

FÉDÉRATION EUROPÉENNE DE **Gymnastique.** ANVERS, 22, Canal au Sucre.

Fondée en 1897 sur l'initiative de la Féd. belge de Gymnastique.

Prés. : N. J. *Cupérus* (Anvers) ; Secr. gén. : Th. *Dahlman* (Copenhague) : Trés. : Katl ***Muller*** (Amsterdam).

Les membres de la Féd. sont les Fédérations de gym. de Belgique, de Danemark, d'Espagne, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, de Luxembourg, de Hongrie, de Hollande, de Norvège, de Suède.

UNION **Cycliste internationale.**

Fondée en 1900.

Prés. : E. *Benkelaer.*

FÉDÉRATION INTERN. DES SOCIÉTÉS D'**Aviron.**

Secr. gén. : M. le Comte de *Vialardi* (Vérone).

FÉDÉRATION INTERN. DE **Football.**

Prés. : Robert *Guérin* (Paris, 34, rue de Provence).

II. — Congrès, Conférences, Réunions

I. SCIENCES

a) Médecine, Hygiène

XVIe Congrès intern. de **Médecine**. Lisbonne, 19-26 avril.

Prés. : Prof. *Costa Allemão.*

Participants : 2.000.

130 rapports.

En parlant des travaux du congrès le rapporteur de la *Revue scientifique* dit :

Nous sommes obligés de reconnaître qu'ils ne contiennent que peu ou point de choses nouvelles. Sans doute, quelques-uns des rapports que nous venons d'analyser présentent une excellente mise au point de l'état actuel de nos connaissances sur telle ou telle question. Mais il est permis de trouver que c'est peu, surtout si l'on tient compte de tous les sacrifices que comporte l'organisation d'un Congrès international de médecine. Aussi ne saurait-on trop approuver la résolution prise par le Comité allemand, demandant à mettre un intervalle plus grand entre les sessions (cinq ans au lieu de trois). Ce vœu n'a, cependant, pas été pris en considération, et on s'est tout de même donné rendez-vous à *Budapest pour 1909.*

Ve Conférence intern. de la **Tuberculose,** à La Haye, 6-8 sept.

Prés. : M. Léon *Bourgeois.*

118 adhésions sont parvenues au Comité organisateur ; elles émanent de membres appartenant aux

associations centrales antituberculeuses suivantes, toutes affiliées à l'Association intern. contre la tuberculose : Allemagne, Etats-Unis, Angleterre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Russie, Suède et Suisse.

Proposition du Dr *Williams* (Londres) d'une *Statistique intern. de la Tuberculose*, M. le prof. Klebs (Berlin) invite la Conférence à confier à une *commission intern.* l'examen des résultats de la pure thérapeutique à la tuberculine, et de la thérapeutique bactéricide. (Adopté).

Prochain Congrès : Vienne 1908.

Ire CONFÉRENCE DE RECHERCHES SUR LE **Cancer**. HEIDELBERG, 24-27 sept.

Prés. : Prof. Dr. *Czerny*.

Fondation d'une Association intern. pour la suppression du Cancer. (Voir : Associations, etc.).

CONFÉRENCE INTERN. DE LA FÉDÉRATION **Dentaire**. GENÈVE, 8-10 août.

Prés. : Prof. Dr *Miller* (Berlin).

Prochaine Conférence : Amsterdam 1907.

Ier CONGRÈS INTERN. DES **Maladies professionnelles**. MILAN, 9-14 juin.

Prés. : M. le Sénateur Dr *de Christoforis*.

Prochain Congrès : en 1908 Paris.

CONGRÈS INTERN. DES **Anatomistes**. BORDEAUX, avril 1907.

IIe CONGRÈS INTERN. D'**Assainissement et de Salubrité de l'Habitation**. GENÈVE, 4-10 sept

Prés. : Guillaume *Fatio.*

300 membres.

Trois sujets principaux ont été débattus dans les séances générales : la nécessité et les moyens de régler la transformation des îlots insalubres dans les villes, l'application des règlements sanitaires en matières de logements insalubres, les systèmes de chauffage collectif.

Onze sections se partageaient l'étude des questions spéciales : habitations urbaines (bourgeoises), logements ouvriers, habitations rurales, habitations louées en garni, hôtels, locaux militaires, salles publiques et locaux industriels, locaux scolaires, moyens de transport, l'art et la décoration dans leurs rapports avec l'assainissement de l'habitation, législation, statistique, bureaux et casiers sanitaires.

Ier CONGRÈS INTERN. D'**Hygiène alimentaire et de l'Alimentation rationnelle de l'homme**, PARIS, 22-27 octobre.

Prés. : M. *Ricard*, Sénateur.

IVe CONGRÈS INTERN. DES **Médecins d'Assurances**, BERLIN, 10-15 sept.

Prés. : Prof. Dr **Kraus**.

XIXe CONGRÈS INTERN. DE **Chirurgie**. PARIS, 3 octobre.

Prés. : Prof. *Monprofit.*

---

b) Sciences physiques et naturelles

IIIe CONGRÈS INTERN. D'**Electrologie et de Radiologie**. MILAN, 5-10 septembre.

Prés. : Prof. *Doumer* (Lille).

150 participants.

Prochain Congrès : 1908 à Amsterdam.

X[e] CONGRÈS INTERN. DE **Géologie**, MEXICO, 6-14 sept.

Prés. : Sir *José G. Aquilera.*

VI[e] CONGRÈS INTERN. DE **Chimie appliquée**. ROME, 26 avril, 3 mai.

Prés. : Sénateur *Paterno.*

3.000 participants.

Prochain Congrès à Londres en 1909.

---

c) Droit, Criminologie

CONGRÈS DE L'INSTITUT DU **Droit international**. GAND. 20-26 sept.

Prés. : M. *Rollin.*

Prochain Congrès à Florence en 1908.

L'Institut de droit international a recommandé à l'attention des Etats les observations suivantes pour la solution des conflits de lois, en matières de disparitions involontaires (pertes, vols, etc.) *de titres au porteur :*

1. La loi du pays débiteur (Etat, province, société, etc.), doit être appliquée pour déterminer à quelles conditions le propriétaire dépossédé d'un titre au porteur peut se faire payer les intérêts, arrérages et dividendes, toucher le capital devenu exigible, obtenir un duplicata du titre dont le propriétaire est privé. Il n'y a pas lieu de tenir compte de la loi du pays où se produit la disparition ;

2. Les titres au porteur, à quelque pays que se rattache le débiteur qui les a émis, ne peuvent pas être revendiqués par le propriétaire dépossédé, dès l'instant qu'ils ont été l'objet d'une négociation dans un pays où la revendication des titres au porteur est exclue, alors même que, soit au moment de la disparition, soit au moment de l'exercice de l'action en revendication, ils se trouveraient dans un pays où la revendication des titres au porteur est admise.

Les titres au porteur peuvent, au contraire, être revendiqués par le propriétaire dépossédé quand ils ont été l'objet d'une négociation dans un pays où la revendication est admise, alors même qu'ils se trouveraient, au moment de cette revendication, dans un pays d'où elle est exclue, tant qu'ils n'ont pas été l'objet d'une acquisition régulière.

L'Institut a également continué l'examen du règlement sur la *neutralité*. Il a voté le texte suivant :

« Sont interdits l'entrée des forces de terre et de mer des belligérants dans les territoires neutres et l'usage de ceux-ci dans un but de guerre. »

Un article qui déterminait ensuite ce qu'il faut entendre par territoire neutre a été écarté.

Voici le texte des articles qui ont été votés à la séance de lundi et concernant le régime à appliquer aux aérostats et à la *télégraphie sans fil* :

1. L'air est libre. Les Etats n'ont sur lui, en temps de paix et en temps de guerre, que les droits nécessaires à leur conservation ;

2. A défaut de dispositions spéciales, les règles applicables à la correspondance télégraphique ordinaire le sont à la correspondance télégraphique sans fil ;

3. Chaque Etat a la faculté, dans la mesure nécessaire à sa sécurité, de s'opposer, au-dessus de son territoire et de ses eaux territoriales et aussi haut qu'il sera utile, au passage d'ondes hertziennes, que celles-ci soient émises par un appareil d'Etat ou par un appareil privé, placé à terre, à bord d'un navire ou d'un ballon ;

4. En cas d'interdiction de la correspondance par télégraphie sans fil, le gouvernement devra aviser immédiatement les autres gouvernements de la défense qu'il édicte.

Après la discussion du règlement de la *neutralité*, l'Institut a voté les articles suivants :

Art. 8. — Le droit de l'asile neutre est le droit de l'Etat neutre de donner retraite à ceux qui cherchent un refuge contre les calamités de la guerre. L'asile neutre peut, sous les conditions déterminées ci-après, être accordé aux forces des belligé-

rants, ou aux prisonniers, ou aux choses leur appartenant, soit en vertu de conventions formelles, soit dans les cas suivants de nécessité :

a) Aux fugitifs, aux blessés, aux naufragés ;

b) Aux navires et aux équipages en détresse.

Art. 9. — L'Etat neutre peut exiger d'un Etat belligérant dont il entretient les réfugiés le remboursement des frais.

Art. 10. — L'Etat neutre peut donner asile aux blessés, malades et naufragés des belligérants.

Art. 11. — Les prisonniers de guerre, le butin, les prises arrivées en port neutre avec un navire belligérant ainsi admis à l'asile ne peuvent lui être enlevés tant que les prisonniers et le butin restent à bord et les prises à la remorque.

Dans le cas contraire, les prisonniers sont libres.

Le butin débarqué et les prises séparées du navire non encore devenues propriété du preneur, selon les droits de la guerre, restent à leurs propriétaires, tandis que ceux dont la propriété a été légitimée sont admis dans l'asile neutre, à moins que l'introduction du butin et des prises légitimées ne soit défendue par la législation nationale.

Voici le texte des décisions qui ont été prises en ce qui concerne la *télégraphie sans fil* (état de guerre) :

Art. 5. — Les règles admises pour le temps de paix sont, en principe, applicables en temps de guerre.

Art. 6. — Sur la haute mer et dans les eaux qui correspondent à la sphère d'action de leurs opérations militaires, les belligérants peuvent empêcher les émissions d'ondes, même par un Etat neutre.

Art. 7. — Ne sont pas considérés en principe comme espions de guerre, mais seront traités comme prisonniers de guerre s'ils sont capturés, les individus qui, malgré la défense des belligérants, se livrent à la transmission ou à la réception de dépêches par télégraphie sans fil entre diverses parties d'une armée et d'un territoire belligérants. Il en doit être autrement si la correspondance est faite sous de faux prétextes. Les porteurs de dépêches transmises par télégraphie sans fil sont assimilés à des espions lorsqu'ils emploient la dissimulation ou la ruse.

Les navires et les ballons neutres, une fois qu'il est établi que leur correspondance est destinée à fournir aux adversaires des renseignements relatifs à la conduite des hostilités, pourront être écartés des zônes d'opérations et leurs appareils saisis et séquestrés.

Art. 8. — L'Etat neutre n'est pas obligé de s'opposer au passage sur son territoire d'ondes hertziennes destinées à un pays en guerre.

Art. 9. — L'Etat neutre a le droit et le devoir de fermer ou de prendre sous son administration l'établissement d'un Etat belligérant qu'il avait autorisé à fonctionner sur son territoire.

Art. 10. — Toute interdiction des communications par télégraphie sans fil formulée par les belligérants doit être immédiatement notifiée par eux aux gouvernements neutres.

En ce qui concerne la *réglementation internationale de l'usage des mines sous-marines et des torpilles automatiques*, l'Institut a voté les résolutions suivantes :

Il est interdit de placer en pleine mer des mines fixes ou flottantes.

Les belligérants peuvent poser des mines dans leurs eaux territoriales et dans celles de l'ennemi, mais non des mines flottantes ou des mines fixes susceptibles de causer, par leur déplacement, un danger pour la navigation en dehors des eaux des belligérants. Il en est de même des Etats neutres qui voudraient placer dans leurs eaux des engins pour empêcher la violation de leur neutralité ; mais les Etats neutres ne peuvent placer de telles mines dans le voisinage de détroits qui conduisent dans une mer ouverte.

L'obligation de la notification incombe à l'Etat belligérant aussi bien qu'à l'Etat neutre.

La violation de l'une des règles qui précèdent entraîne la responsabilité de l'Etat fautif.

XXIIIe Conférence de l'**International Law Association**, Berlin, 1-6 oct.

Prés. : M. *Koch*, Dir. de la Banque Impériale.

Parmi les mémoires lus dans le cours de la Conférence, se trouve celui de Sir Thomas Barclay sur l'étendue et la portée

des traités d'arbitrage et sur la juridiction de la Cour d'Arbitrage. M. le Dr Darby a lu le rapport sur la question de l'arbitrage pendant l'exercice écoulé. Mr. J.-E.-R. Stevens a traité la question de l'abolition du droit de visite des vaisseaux neutres et celle des blocus commerciaux. Enfin, le Dr v. Martitz a parlé de la loi internationale dans ses rapports avec les combats sur mer.

CONGRÈS INTERN. POUR LA **Protection de la propriété artistique et littéraire.** BUCHAREST, 21-25 sept.

Prés. : M. *Xenopol.*

Extrait d'un discours de M. Dém. Grecianu :

« Votre présence a une signification plus haute que de nous faire adhérer à la Convention de Berne. Les nations se livrent à une lutte acharnée sur le terrain économique. Dans cette lutte, la justice vient mettre le holà, la justice qui a créé de grands courants de paix et de fraternité, — la Croix-Rouge, le Tribunal de La Haye, les divers Congrès qui s'occupent de nos besoins et de nos misères. Vous ajouterez un feuillet de plus à ce registre de la conscience humaine. »

Xe CONGRÈS INTERN. DE LA **Propriété industrielle.** MILAN, 14-16 sept.

VIe CONGRÈS INTERN. D'**Anthropologie criminelle.** TURIN, 28 avril, 3 mai.

Prés. : C. *Lombroso.*

---

c) Sciences diverses

VIe CONGRÈS INTERN. DE L'**Institut intern. de Sociologie.** LONDRES, 3-6 juillet.

Prés. : M *Levasseur.*

Prochain Congrès à Berne en 1909.

XVe CONGRÈS INTERN. DE **Géodésie.** BUDAPESTH, 20-29 septembre.

Prés. : Gén. *Bassot.*

CONFÉRENCE **Polaire** INTERN. BRUXELLES, 7-11 sept.

Prés. : Chevalier *Descamps-David.*

Prochain Congrès en 1908.

Le Congrès a approuvé les statuts d'une Commission polaire internationale.

XIIIe CONGRÈS INTERN. D'**Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques.** MONACO, 15-24 avril.

Prés. : Prof. *Hamy.*

Participants : 400.

Prochain Congrès à Dublin en 1909.

XIVe CONGRÈS INTERN. DES **Américanistes.** QUÉBEC, septembre.

Ier CONGRÈS INTERN. DE LA **Lenga Catalana**. BARCELONE.

Prés. : Sr. *Rubió y Lluch.*

IIe CONGRÈS DES **Espérantiste,** GENÈVE, 28 août, 4 sept.

Prés. : Pasteur F. *Schneeberger.*

Participants : 2.000.

Prochain Congrès à Cambridge en 1907.

Le IIe Congrès Espérantiste, à Genève, a approuvé à l'unanimité le vœu qu'il soit créé dans chaque ville un consulat espérantiste. Ce consulat aura pour principale mission de rendre service de toutes les manières possibles aux espéran-

tistes de passage; ils y trouveront par exemple : la liste des commerçants espérantistes (hôtels, cafés, etc.) ; une personne qui leur servira d'interprète, s'ils sont étrangers.

II. VIE SOCIALE

---

a) Politique sociale

IVe ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION INTERN. POUR LA **Protection légale des travailleurs**. GENÈVE, 27-29 sept.

Prés. : M. *Scherrer*.

Sur le rapport de la 2e Commission, il fut décidé d'ouvrir une *enquête sur la question des poisons industriels* et sur les moyens de combattre le saturnisme dans la fabrication des couleurs de plomb, dans les industries céramiques et polygraphiques.

La 3e Commission s'occupa du travail de nuit des jeunes ouvriers.

La 4e Commission fit admettre le principe de la *limitation légale de la journée de travail*.

La 5e Commission fit voter l'assimilation, au point de vue des avantages résultant des assurances sociales, des travailleurs étrangers aux nationaux, mais à charge de réciprocité entre tous les Etats.

IIe CONGRÈS INTERN. DE L'**Assistance des Aliénés**. MILAN, 26-30 sept.

« Le progrès qui reste à faire consiste à travailler de concert contre l'ennemi commun et, pour assurer ce concert, *M. Frank propose de fonder un Institut international qui aura pour but d'étudier et de combattre les causes des maladies mentales*.

« Par de bonnes statistiques, aussi complètes et aussi éten-

dues que possible, l'Institut fixera les lois encore indécises de l'hérédité pathologique et, une fois ces lois connues, il les retournera contre l'hérédité elle-même en les faisant servir à la régénération. De même, par des enquêtes bien conduites sur les causes sociales de l'alcoolisme, sur les conditions générales de la contagion syphilitique, comme sur les conséquences névropathiques de ces deux maladies, l'Institut pourra se mettre en mesure de lutter efficacement contre leur propagation ou leurs effets.

« Et ce ne sera pas assez de grouper les travailleurs ou de centraliser leurs découvertes, on pourra encore leur indiquer les travaux à entreprendre, les lacunes à combler, les inspirer suivant les exigences pratiques de la science et de la thérapeutique mentale.

« Des catastrophes, conclut l'orateur, comme celles de Courrières, des pays vésuviens, de San Francisco font trembler un instant le monde d'horreur, puis nous les oublions, convaincus que nous sommes, à leur égard, de l'impuissance absolue de l'homme ; mais nous avons le tort de nous résigner de même devant l'inexprimable misère produite par les maladies mentales ; nous payons sans hésiter, sans réfléchir, la contribution sans cesse croissante par laquelle la société se garantit contre les fous. Pourtant, ces malheurs ne sont pas comparables; car le nombre des victimes de la folie est infini et nous pouvons les protéger contre ce terrible fléau. »

Tout le Congrès applaudit à ces généreuses paroles et le professeur Bianchi, ancien ministre de l'Instruction publique, reprend et développe dans un discours plein d'idéalisme le projet du docteur Frank que les professeurs Zuccarelli (de Naples), Lombroso (de Turin), Calzaras (d'Athènes), Marie (de Paris), appuient avec des réserves diverses. Un congressiste suisse, M. Lombart, offre son château de Lugano comme siège du futur Institut international et le Congrès, approuvant par un vote la proposition du docteur Frank, *charge une commission internationale d'en préparer la réalisation* en tâchant d'obtenir la coopération morale et pécuniaire des divers gouvernements.

Dr G. Dumas.

Ve CONGRÈS INTERN. DES **Assurances**. BERLIN, 10-11 sept.

Prés. : Dr *Hahn*.

IVe CONGRÈS INTERN. DE **Bienfaisance**. MILAN, juin.

Prés. : Dr *Filipetti*.

CONFÉRENCE INTERN. DE L'UNION POUR L'ÉTUDE DE LA SITUATION DES **Classes moyennes**. NUREMBERG, 21 juillet.

Prés. : Dr *Bödiker*.

IIe CONGRÈS INTERN. DES **Colonies scolaires de vacances**. BORDEAUX, 17-20 avril.

Prés. : M. Edouard *Petit*.

IVe CONGRÈS INTERN. D'**Assistance publique et privée**. MILAN, 22-26 mai.

Prés. : M. Casimir *Périer*.

Prochain Congrès en 1910 à Copenhague.

Ce Congrés réunissait les représentants de plus de vingt nations et il s'est signalé par sa remarquable unité de vues. C'est un fait intéressant à constater que cet accord de personnes venues de tous les points de l'horizon et que sembleraient devoir séparer les mœurs, la législature, le régime politique. Mais, en dépit des frontières, et de toutes ces distinctions qui particularisent les peuples, il s'est formé, par suite des facilités de communications, comme une mentalité commune en matière sociale, et ce qu'on pourrait appeler : « une conscience de l'humanité ». Partout les problèmes se posent dans des termes presque identiques et, lorsque les spécialistes de tous ces pays se réunissent, chacun d'eux apportant la solution lentement et silencieusement élaborée sous la poussée d'une

inspiration nationale, il se trouve que, rapprochées au grand jour du Congrès, ces solutions, — sous les différences extérieures des modalités techniques appropriées au génie particulier de chaque peuple, — accusent, dans leurs idées directrices et dans leur orientation générale, une remarquable parenté.

Cette coïncidence s'est manifestée de la façon la plus éclatante au Congrès de Milan, et notamment en ce qui concerne la question culminante du programme, laquelle était ainsi libellée : « **Par** quels systèmes et dans quelles limites les formes de l'assurance et de la prévoyance peuvent-elles et doivent-elles remplacer les fonctions de la bienfaisance publique avec le concours des institutions qui remplissent actuellement ces fonctions ? »

IIIe CONGRÈS INTERN. DE LA **Mutualité.** Milan, 21-23 septembre.

Prés. : M. *Pantano*, ministre.

Le Congrès s'occupa de la fondation d'une Fédération intern. mutualiste dont le siège serait à Milan.

IIe CONGRÈS INTERN. DES **Jardins ouvriers**. PARIS, 9-11 novembre.

Prés. : M. *Méline*.

Ier CONGRÈS INTERN. POUR LA **Lutte contre le chômage**. MILAN, 2-3 oct.

Prés. : *Alessi*.

IIe CONGRÈS INTERN. D'**Education et de Protection de l'Enfance dans la Famille**, MILAN, 2-4 sept.

---

b) Syndicalisme

XVIIe Congrès intern. des **Mineurs**. Londres, 5-7 juin.

Prés. : Mr *Enoch Edwards*. M. P.

Etats représentés :

	Délégués	Mineurs
	—	—
Grande-Bretagne et Irlande	85	708.200
Allemagne	15	182.000
Belgique	9	65.000
France.	4	100.000
Etats-Unis d'Amérique	2	365.000
Autriche	2	40.000

Ces 117 délégués représentaient 1.460.200 mineurs. La principale résolution prise par cette assemblée est relative à la création, dans tous les pays, d'un service spécial d'inspection du travail dans les mines. Ces postes seraient créés par les divers gouvernements; les titulaires seraient des fonctionnaires, ils auraient une investiture officielle. Ils seraient choisis parmi les ouvriers, et, quoique désignés par ces derniers, recevraient des appointements fixés et payés par les Etats.

Proch. Congr. à Salzbourg (Autriche).

Congrès intern. des **Travailleurs des Transports.** Milan, 25-29 juin.

Prés. : M. *Zampiga*.

Prochain Congrès : Vienne.

IIIe Congrès intern. des **Pelletiers**, Leipzig, 7-10 avril.

Ier Congrès intern. des **Céramistes**. Limoges, 14 juil.

Prés. : Fritz *Zieltsch*.

Ve CONGRÈS INTERN. DE **Chapellerie,** FRANCFORT-SUR-MEIN, 13-16 août.

IIIe CONGRÈS INTERN. DES **Employés,** LONDRES, 14-17 avril.

Prés. : M. *Delarbre*

CONFÉRENCE INTERN. DES **Mineurs,** AIX-LA-CHAPELLE, 13 avril.

La conférence a fixé l'ordre du jour du prochain congrès qui aura lieu du 5 au 7 juin à Londres.

Ve CONGRÈS INTERN. DE LA FÉDÉRATION DES OUVRIERS **Tullistes,** SAINT-QUENTIN, août.

Prés. : M. *Young.*

CONGRÈS INTERN. DES **Travailleurs des Chemins de Fer,** MILAN, 24 juin.

Prés. : M. *Jochade.*

c) Métiers divers

CONGRÈS INTERN. DES **Etudiants,** MILAN, 21-28 avril.

CONGRÈS INTERN. DES **Etudiants.** MARSEILLE, 31 août, 5 septembre.

Prochain Congrès en 1907 à Bordeaux.

XXXVe ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION INTERN. DES **Hôteliers.** COLOGNE, septembre.

Prés. : M *Hoyer.*

Congrès intern. des **Pompiers**, Milan, mai.

Congrès intern. de la Fédération des **Chauffeurs, Conducteurs, Mécaniciens, Electriciens et Automobilistes.** Paris, septembre.

---

e) Morale et Ethique

IVe Congrès de l'Association catholique intern. des œuvres de **Protection de la jeune fille.** Paris, 19-21 octobre.

Prés. : Mme *de Reynold.*

IIIe Congrès intern. pour la **Répression de la Traite des Blanches.** Paris, 22-25 octobre.

Prés. : M. *Bérenger.*

Le congrès s'occupa aussi de la création d'un bureau intern. d'information.

Congrès intern. des **Libres-Penseurs.** Buenos-Ayres, 20-23 septembre.

Prés. : M. Juan *Balestra.*

Prochain Congrès en 1907 à Budapesth.

Assemblée intern. de la **Croix-Bleue.** Zurich, 5-6 septembre.

Conférence intern. **Éthique.** Eisenach, 1-5 juillet.

Prés. : Prof. Félix *Adler.*

Assemblée génér. de la **Fédération abolitionniste *intern.*** Paris, novembre.

III. CHEMINS DE FER, VOYAGES

CONFÉRENCE INTERN. DES **Chemins de Fer,** Kristiania, juin.
Prés. : Dr *Desterlen.*

CONGRÈS INTERN. DES **Tramways et des Chemins de Fer d'Intérêt local.** MILAN, 17-21 septembre.
Prés. : M. *Jannsen.*

RÉUNION INTERN. DES **Sociétés de Voyages.** LONDRES, octobre.
Prochaine réunion : octobre 1907 à Londres.

IV. COMMERCE

IIe CONGRÈS INTERN. DES **Chambres de Commerce.** MILAN, 24-27 sept.
Prés. : M. *Salmoiraghi.*

Ve CONGRÈS INTERN. DES **Editeurs.** MILAN, 6-10 juin.
Prés. : Tito *Ricordi.*

RÉUNION INTERN. DU COMITÉ EXÉCUTIF DU **Congrès intern. des Editeurs.** BERNE, 25 octobre.

V. INDUSTRIE

IIIe CONGRÈS INTERN. DES **Filateurs et Tisseurs de Coton.** BRÈME, 25-27 juin.
Prés. : M. Ferd. *Gross.*
Prochain Congrès en 1907 à Vienne.

VI. POLITIQUE

CONFÉRENCE **interparlementaire socialiste.** LONDRES, 17-20 juillet.

Prés. : M Keir *Hardie.*

CONGRÈS DU BUREAU **socialiste** INTERN. BRUXELLES, 10 novembre.

Prés : M. *Anseele.*

XIIIe CONGRÈS INTERN. POUR LE **Vote des Femmes.** COPENHAGUE, 7-12 août.

Prés. : Mrs. *Chapman-Catt.*

Prochain Congrès en 1908 à Amsterdam.

CONGRÈS INTERN. DES **Femmes.** PARIS, 17-18 juin.

Prés. : Lady *Aberdeen.*

Prochain Congrès en 1909 au Canada.

Ier CONGRÈS INTERN. DE L'**Organisation territoriale israëlite.** LONDRES, 1-2 août.

Président : M. T. *Zangwill.*

CONGRÈS INTERN. **Républicain.** BARCELONE, 31 juil.-3 août.

Prés. : M. *Gaudenzi.*

CONGRÈS INTERN. DES **Anarchistes.** CHICAGO, juin.

XIVe CONFÉRENCE **interparlementaire.** LONDRES, 23-25 juillet.

Prés. : Lord *Weardale.*

Prochaine Conférence à Berlin en 1907 ou 1908.

XVe CONGRÈS INTERN. DE LA **Paix.** MILAN, 19-22 sept.

Prochain Congrès en 1907 à Munich.

SÉANCE DU BUREAU INTERN. DE LA **Paix.** BERNE, 26 mai.

Prés.: M. Fréd. *Bajer.*

ASSEMBLÉE GÉN. DE LA LIGUE INTERN. DE LA **Paix** ET DE LA **Liberté.** MILAN, 16 septembre.

Prés. : M. Emile *Arnaud.*

XIIe CONFÉRENCE INTERN. DE **Mohonk Lake** (ETATS-UNIS) POUR L'**Arbitrage.** MOHONK LAKE, 1er juin.

Prés. : Mr *Smiley.*

VII. TECHNIQUE

XXe CONGRÈS INTERN. DES **Ingénieurs des Mines** ET DES **Techniciens en sondages.** NUREMBERG, 9-12 sept.

IVe CONGRÈS INTERN. DE L'**Association intern. pour l'Essai des Matériaux de construction.** BRUXELLES, septembre.

Prés. : M. *Berger.*

Prochain Congrès en 1909 à Copenhague.

VIII. ARTS, LITTÉRATURE, PRESSE

VIIe CONGRÈS INTERN. DES **Architectes**. LONDRES, 16-21 juillet.

Prés. : M. John *Belcher*.

Prochain Congrès en 1908 à Vienne.

IIe CONGRÈS INTERN. DE LA **Presse médicale**. LISBONNE, 17 avril.

Prés. : Dr *Cortezo*, sénateur.

Prochaine réunion du Comité permanent à Londres en août 1907.

CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ INTERN. DE **Musique**. BALE, 16-17 sept.

CONGRÈS INTERN. DES AUTEURS, **Maîtres et Professeurs de Danse**. CREFELD, 1-5 oct.

Prés. : M. *Knoll*.

IX. INSTRUCTION

ASSEMBLÉE DU BUREAU INTERN. DES **Fédérations d'Instituteurs**. MUNICH, 15-18 sept.

Prés. : M. *Rossignol*.

Prochaine assemblée à Paris.

1er CONGRÈS INTERN. DE L'ŒUVRE DE L'**Education populaire**. MILAN, 15-18 sept.

Prés. : M. *Saldini*.

IIIe CONGRÈS INTERN. DES ASSOCIATIONS DES **Anciens élèves des Ecoles de Commerce**. MARSEILLE, 26-28 avril.

VIIIe CONGRÈS INTERN. DE L'**Enseignement commercial**. MILAN, 17-21 sept.

Prés. : Dr *Sabattini*.

CONGRÈS INTERN. POUR L'**Etude de l'enfant**. BERLIN, 1er oct.

X. AGRICULTURE

CONFÉRENCE INTERN. SUR L'**Hybridation et la Culture des plantes**. LONDRES, 30 juillet-3 août.

Prés. : M. William *Batson*.

CONGRÈS INTERN. DE **Viticulture**. ANGERS, 6-9 juillet.

Prés. : M. J. *Méline*.

CONFÉRENCE INTERN. DES **Céréales**. BERLIN, Déc.

XI. RELIGION

XVIIe CONGRÈS INTERN. **Eucharistique**. TOURNAI, 15-19 août.

Ve CONVENTION INTERN. DE LA CONFÉDÉRATION UNIVERSELLE DES **Etudiants chrétiens**. NASHVILLE. U. S. A. mai.

CONGRÈS **Marial** INTERN. EINSIEDELN.

CONFÉRENCE UNIVERSELLE DE LA FÉDÉRATION DES JEUNES GENS POUR LE **Christianisme radical**. GENÈVE, 29 juillet-1 août.

XII. SPORTS

CONGRÈS DES **Jeux Olympiques**. PARIS, Mai.

Prés. : Baron Pierre *de Coubertin*.

IIe CONFÉRENCE DE LA FÉDÉRATION **Aéronautique**. BERLIN, 15-16 oct.

CONGRÈS INTERN. DES **Clubs automobiles**. PARIS, 15 déc.

Prochain Congrès : 15 juin 1907 à Hombourg.

VIIe CONGRÈS INTERN. DU **Tourisme**. MILAN, 25-29 mai.

CONGRÈS INTERN. DE **Tauromachie**. MARSEILLE, 1-2 septembre.

Prés. : M. *Chanot*.

CONFÉRENCE INTERN. DU **Yachting**. LONDRES, 12 juin.

XIIe CONGRÈS INTERN. DE L'**Union des Cyclistes**. GENÈVE.

Concours, Entreprises, Manifestations, etc.

I. CONCOURS, PRIX

ATTRIBUTION DU PRIX INTERN. **Thibault.**

Le jury, présidé par Hogdson Pratt, a attribué le 27 août le prix Narcisse Thibault dans les conditions suivantes :

Le premier prix, d'une valeur de 600 francs, est attribué au mémoire portant les devises : *Si vis pacem, para leges*, tout par le labeur, dont l'auteur est M. Duplessis, notaire honoraire à Rennes.

300 francs à chacun des deux mémoires suivants : Au mémoire portant les devises : « La guerre est un fléau qu'il faut détruire (1). — L'arbitrage peut et doit conduire à ce but », dont l'auteur est M. A. Vavasseur, ancien maire du deuxième arrondissement de Paris, décédé ; et au mémoire portant les devises : « *Mens agitat molem*. --- Gloire à Dieu ! Paix sur la Terre ! » dont l'auteur est M. Jacques Dumas, docteur en droit, procureur de la République à Rethel (Ardennes).

200 francs à chacun des deux mémoires suivants : Au mémoire portant les devises : « Justice prévaudra. --- Labor conquers all Things », dont l'auteur est M. Harry Hodgson, 16, Bromley Rood Shipley (York, Angleterre) ; et au mémoire du docteur Stanislas Ritter von Korwen-Dzbanski, de Vienne (Autriche).

100 francs à chacun des trois mémoires suivants : Au mémoire portant les devises : « Moins de violence et plus de justice dans les rapports entre les nations. --- La paix éternelle ne se trouve qu'au tombeau (Leibniz) », dont l'auteur est M. Alexandre Lefas, député d'Ille-et-Vilaine, ancien chargé de cours à la Faculté de droit d'Aix, à Fougères ; au mémoire

(1) Edité par l'Institut International de la Paix de Monaco. Prix : 0 fr. 75.

portant les devises : « Lorsque vous avez conçu quelque grande résolution, ce sont les moyens et non les difficultés qu'il vous faut envisager. *Ad veritatem semper ascendit humanitas* », dont l'auteur est M. Lucien Hauche, étudiant en droit à Lille (Nord) ; et au mémoire portant les devises : « Une utopie est un tombeau (Victor Hugo). — Ni diplomate, ni légiste, ni politique, homme seulement, amant de la paix, chercheur du vrai », dont l'auteur est M. Delassus, professeur à El-Biar, près Alger.

Des mentions honorables avec médailles *Pax* sont décernées aux mémoires qui ont pour auteurs :

MM. A. Sève, chef de bureau à la préfecture de l'Ain, à Bourg ; Edouard Kempe, de La Haye ; Duvernois, de Toulon ; Jean Morel ; H. Lepert, de Paris ; J. Jobé, officier d'infanterie belge ; Van Stipriaan Luïscïus, docteur en droit, avocat à La Haye.

CONCOURS **aéronautique** INTERN.

Le 2 août, 3 mai, 12 octobre, 5, 6 et 7 décembre dans tous les villes principales d'Europe.

TOURNOI INTERN. D'**Echecs**. Août à Nuremberg, juillet à Ostende.

CONCOURS INTERN. **Pollock**.

CONCOURS INTERN. POUR UN **Appareil limiteur de courant**, ouvert par le Syndicat des Forces Hydrauliques.

La Commission chargée de l'examen et du classement des appareils pourra décerner un prix de 2.000 francs au concurrent placé au 1er rang ou diviser cette somme suivant le mérite des appareils.

CONCOURS INTERN. POUR **Machines à imprimer les mandats,** ouvert par l'administration française des Postes et Télégraphes.

CONCOURS INTERN. TEMPORAIRE DES **Produits du Lait.** MILAN, 18-19 septembre.

CONCOURS INTERN. POUR LE **Plan de la ville nouvelle de Guayaquil.**

Le jugement du concours pour l'établissement du plan de la ville nouvelle de Guayaquil (République de l'Équateur) a eu lieu le samedi 15 décembre.

Les membres du jury étaient :

M. E. Dupont représentant la « New Guayaquil Company ».

MM. Nénot, membre de l'Institut, président de la Société centrale des architectes français ; Bonnier, président de la Société des architectes diplômés du gouvernement ; Defrasse, Morice, Moyaux, Roussi et P. Wallon, architectes nommés par les concurrents.

M. G. Morice a été désigné comme secrétaire-rapporteur.

Le jury a décerné les prix suivants :

Premier prix (13.000 francs) : M. Bérard.
Deuxième prix (6.500 francs) : M. Dumesnil.
Troisième prix (3.000 francs) : M. Morin-Goustiaux.
Quatrième prix (2.500 francs) : M. Cochet.

CONCOURS INTERN. DE **Musique de Milan,** 1-3 sept.

CONCOURS INTERN. DES **Arts de la Femme.**

Organisé par le *Gaulois* à PARIS.

CONCOURS INTERN. **Musical.**

Organisé à PARIS par le *Journal.* 100.000 fr. de prix.

CONCOURS **Hippique militaire** INTERN. BRUXELLES.

CONCOURS INTERN. DE **Machines pour le labourage électrique.**

Organisé à l'occasion de l'Exposition de MILAN, août.

CONCOURS INTERN. DE **Gymnastique.** MILAN.

CONCOURS INTERN. POUR UN REMÈDE CONTRE **L'Epilepsie.**

Prix : 1.200 marks. NEW-YORK.

CONCOURS INTERN. POUR LE **Traitement du Cancer.**

Prix : 10 millions de francs.

Ce concours est organisé par un Comité intern. composé de deux membres de l'Académie médicale de *Rio-de-Janeiro* et de quatre pathologistes les mieux qualifiés de *Paris*, *Londres*, *Rome* et *Vienne*.

UN CONCOURS INTERN. A **Milan.**

Le roi d'Italie vient de décider que, cette année. à l'occasion de l'Exposition de Milan, il serait organisé, à ses frais personnels, un concours international. Les inventeurs, industriels. ingénieurs du monde entier peuvent y prendre part. Les prix suivants seront offerts :

1. 5000 francs, à un système d'attelage automatique de voitures de chemins de fer ;

2. 5000 francs, à un dispositif ayant pour but de protéger le

personnel des usines électriques contre les dangers que lui font courir les appareils, câbles, dynamos, etc. ;

3. 10000 francs, à une machine dont le système constituera sur les machines de sa catégorie la réalisation d'un progrès réel, amenant une amélioration effective de l'industrie qui l'emploie ;

4. 5000 francs, à la meilleure installation établie et fonctionnant pour la fourniture et la distribution hygiénique du lait pur dans les centres industriels ou les faubourgs populeux ;

5. 10000 francs, pour le meilleur projet de maisons ouvrières pouvant être construites avec avantage dans le Nord de l'Italie :

6. 5000 francs pour des canots ou bateaux automobiles.

En dehors de ces divers prix, le roi Victor-Emmanuel a institué toute une série de prix, représentant ensemble 5000 fr. pour les agriculteurs, les syndicats agricoles, sociétés ou administrations qui auront fait réaliser des progrès sérieux aux pâturages.

CONCOURS INTERN. DE **Poésie**.

Organisé par la revue *Poesia,* de Milan. Les langues admises sont l'italien, le français, l'espagnol l'allemand et l'anglais. Le prix est de 1.000 francs.

CONCOURS INTERN. DES **Bandes Militaires** A MILAN.

IIIe CONCOURS INTERN. DE **Musique** A MILAN.

CONCOURS INTERN. POUR UNE **Pile primaire et un accumulateur électrique**.

Organisé par l'Association des Industriels de France.

CONCOURS INTERN. DE **Ballons** (Coupe Gordon-Bennett). PARIS, 1er octobre.

Prix Narcisse **Thibault** sur le meilleur ouvrage traitant les conditions de l'ARBITRAGE INTERN.

Le prix a été attribué août 1906.

II. VISITES, FÊTES, MANIFESTATIONS, ENTREPRISES

OUVERTURE DU **Commerce** INTERN. A MOUKDEN, 4 juin.

SECOURS INTERN. A L'OCCASION DE L'**Accident de Courrières**.

A l'occasion des explosions dans les mines de Courrières, des mineurs allemands sont accourus pour sauver leurs camarades français.

SOUSCRIPTION INTERN. POUR L'ÉRECTION D'UN MONUMENT A **Christophe Colomb.**

Fondé par l'initiative d'un Comité à Turin à l'occasion du IVe centenaire de sa mort.

MEETING INTERN. POUR LA **Paix**.

Organisé pour le 4 mars par la Fédération bruxelloise du parti ouvrier à la Maison du peuple avec le concours de MM. Bebel, Hyndman, Keir Hardy, Dr Adler, Troelstra, Turati, Rablo Iglésias, Branting, Kringen, Vaillant et Jaurès.

MANIFESTATION **Pacifiste** INTERN. du 22 février.

Depuis plusieurs années le 22 février est le jour des démonstrations pacifiques. Il est célébré par toutes les sociétés pacifistes du monde.

La Commission du Bureau intern. de la Paix de Berne

a adressé aux amis de la Paix un Manifeste dont voici la teneur.

« Peuples ! manifestez ensemble vos communs sentiments pacifiques. Faites comprendre à vos gouvernements, par un magnifique mouvement d'opinion, ce que vous exigez d'eux vous exigez d'eux qu'ils abandonnent enfin les combinaisons belliqueuses, les convoitises criminelles, les coalitions équivoques, et qu'ils se consacrent à leur vraie mission : la conciliation internationale.

« Réclamez impérieusement de vos gouvernements que leurs délégués à la IIe Conférence de La Haye instituent l'obligation de l'arbitrage et préparent l'organisation de la Fédération internationale générale, chargée de la gestion concertée des intérêts communs des Etats. Cette Fédération internationale, dans laquelle la liberté et la souveraineté de chaque nation ne seraient limitées que par la liberté et la souveraineté des autres nations, loin de porter atteinte à l'indépendance des patries, assurerait leur sécurité et permettrait leur progrès.

« Répondez à cet Appel Pacifiste ! Que tous les honnêtes gens se lèvent, dans tous les pays, pour condamner la guerre !

« Allons ensemble vers la Paix par la Justice, par la Fédération internationale des Peuples autonomes dans la solidarité ! »

Nous sommes persuadés que l'Appel du Bureau de Berne aura été entendu dans tous les pays.

MANIFESTATION DU **Bureau Socialiste** INTERN. **contre l'Emprunt russe**. octobre.

MANIFESTATION INTERN. DU **1er Mai** POUR LA JOURNÉE DE 8 HEURES.

MANIFESTATION INTERN. DU 22 JANVIER DU **Parti socialiste mondial** pour la commémoration de la journée sanglante de St-Pétersbourg.

CODE INTERN. DES **Hôtels**.

En vue de restreindre les frais de demandes télégraph.

de chambres, etc., la plupart des Hôtels, en France et à l'étranger. ont combiné un code spécial télégraphique conventionnel.

Rédaction de la Dépêche. — Nom et adresse de l'hôtel, ville, etc., ou l'adresse télégraph. si on la connaît : — inscrire ensuite les mots conventionnels ci-dessous et signer en indiquant son domicile On peut télégr. au départ ou en cours de route ou de séjour.

Ex. : au lieu de *Réservez 2 chambres, 2 lits plus 2 chambres de domestiques, arriverai entre 7 h. et minuit pour plusieurs jours*, on inscrira seulement l'adresse et : **Belab, 2 Serv Gransera Stop.** D'où une grande économie de frais pour la dépêche.

PHRASES ou MOTS	TERME CONVENTIONNEL
1 Chambre 1 lit	ALBA
1 Chambre 1 lit (pour 2 per)	ALBADUO
1 Chambre 2 lits	ARAB
1 Chambre 3 lits	ABEC
2 Chambres 2 lits	BELAB
2 Chambres 3 lits	BIRAB
2 Chambres 4 lits	BONAD
3 Chambres 3 lits	CIROC
3 Chambres 4 lits	CARID
3 Chambres 5 lits	CALDE
3 Chambres 6 lits	CADUF
3 Chambres 7 lits	CASAG
4 Chambres 4 lits	DANID
4 Chambres 5 lits	DALME
4 Chambres 6 lits	DANOF
4 Chambres 7 lits	DALAG
4 Chambres 8 lits	DIBICH
4 Chambres 9 lits	DURBI
Lit d enfant	KIND
Salon	SAL
Chambre de bain privé	BAT
Chambre pour domestique	SERV
Excellentes chambres	BEST
Bonnes chambres	BON
Chambre simple	PLAIN
Arrivée entre minuit et 7 h	GRANMATIN
Arrivée entre 7 h. et midi	MATIN
Arrivée entre midi et 7 h.	SERA
Arrivée entre 7 h. et minuit	GRANSERA
Séjour une nuit	PASS
« plusieurs jours	STOP
« annulé	CANCEL

Si on change d'idée, on télégraphie à nouveau : adresse de l'hôtel, ville, le mot **Cancel** (*annulé*).

Fouilles INTERN. d'HERCULANUM.

Depuis quelque temps déjà, s'agite la question de faire revenir au jour l antique cité d'Herculanum.

L'idée de recourir à l'argent étranger, pour ce travail d'un haut intérêt historique et artistique, a de prime abord heurté en Italie l'amour-propre national. Seulement, il s'agit d'une dépense énorme, car il faudra commencer par démolir la cité moderne qui recouvre les ruines de l'ancienne. Combien d'années faudrait-il attendre encore avant que le ministère des beaux-arts puisse mettre la main à pareille œuvre !

Enfin de compte, on a pensé que les fouilles d'Herculanum étaient d'un intérêt universel pour le monde intellectuel. Les susceptibilités de la première heure se sont émoussées avec la réflexion, et la question a été soumise à la commission centrale des antiquités et des beaux-arts.

La souscription aurait un caractère privé. Les fonds seraient administrés par un comité international siégeant à Rome, sous la présidence honoraire du roi d'Italie, et sous celle effective d'une personne désignée par lui.

STATISTIQUE INTERN. DES **Réseaux télégraphiques en 1904-1905**. BERNE.

Publication annuelle du Bureau intern. des Administrations télégraphiques.

Le Bureau intern. des administrations télégraphiques de Berne publie tous les ans une statistique indiquant l'état de la télégraphie dans l'année précédente.

CLUB INTERN. DES **Aveugles.** ALEXANDRIE.

Fondé en 1906.

EXCURSION MÉDICALE DES **Médecins français** EN ALLEMAGNE, juillet.

VISITE DES **Professeurs français de l'Université de Paris** A LONDRES sur l'invitation de l'Université de Londres, juin.

VISITE DES **Maires et conseillers municipaux d'Allemagne** A LONDRES, mai.

VISITE DES **Journalistes allemands** EN ANGLETERRE, juin.

ECHANGE ENTRE L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE DES **Aspirants au professorat** d'après une entente conclue par les ministres de l'instruction publique de Prusse et de France.

Bureau à Berlin : W. Wilhelmstr, 68.

Bureau à Paris : Office d'informations et d'études du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 41, rue Gay-Lussac.

VOYAGE D'ÉTUDES EN ANGLETERRE DE LA **Société allemande pour la réforme sociale**, septembre.

VISITE DE LA « **City of London, intern. Commercial Association** » A PARIS, 22 et 23 octobre.

VISITE DU **Lord Maire de Londres** A PARIS, octobre.

SALUTATIONS ENVOYÉES AU **Président Fallières de la part des flottes anglaise, italienne et espagnole à l'occasion de son séjour à Marseille**, septembre.

III. BIBLIOGRAPHIE

Le sixième Congrès de l'Institut intern. de **Sociologie**, 1906, Paris (V. Giard et E. Brière, éditeurs). Une brochure gr. in-8°, sans couverture, 0 fr. 50.

Congrès intern. pour l'**Education** et la **protection de l'enfant dans la famille**, Liège, 1906.

« Rapports », 7 vol., Bruxelles, Dewitt, 1905. — « Compte rendu des séances », 1 vol., Bruxelles, Lesigne, 1905.

Congrès intern. de la **Tuberculose**.

Rapports, organisation, assemblées générales, comptes rendus des séances. (Masson, 4 vol., 25 francs).

Encyclopédie intern. des **Assurances** (International Insurance Encyclopedia).

Rédigée par le Dr *Singer* (New-York).

L'Encyclopédie est dotée par un capital de 1.250.000 francs. Elle paraîtra d'abord en anglais, puis en français et en allemand.

Bibliographie **Coopérative** intern.

Publiée par les soins du Bureau directeur de l'Alliance coopérative intern. Paris, Félix Alcan, éditeur, 108, boulevard St-Germain.

Annuaire de la législation intern. du **Travail**.

Publié par l'Office du Travail de Belgique. Paraît depuis 1897.

IIe Congrès intern. de l'**Enseignement du dessin** à Berne 1904. Fribourg, Librairie de l'Université Fr. 6,50.

Ce volume comprend 364 pages avec 60 planches hors texte et de nombreuses gravures dans le texte.

INTERN. **Congress of Americanists**, 13e session, tenue à NEW-YORK, en 1902.

Easton, 1905. 1 vol in-8o de 345 pages p. avec nomb. *pl.* et *fig.*

PREMIÈRE RÉUNION INTERN. D'**Agronomie coloniale,** provoquée par la Société française de colonisation et d'agriculture coloniale (du 20 au 26 juin 1906).

Compte rendu des travaux de la réunion : 1 fort vol. grand in-8o de 594 pages, 7 fr. 50. (Félix Alcan, éditeur).

REVUE INTERN. DES **Falsifications.**

Rédigée par le Dr L. *Hoton* à Malines (Belgique).

ATTI DEL Vo CONGRESSO INTERN. DI **Psicologia.**

Tenuto in ROMA dal 26 al 30 aprile 1905, sotto la presidenza del prof. Giuseppe *Sergi,* pubblicati dal Dott. *Sante de Sanctis.*

Paris, Alcan, 1906. gr. in-8 de 798 p., 20 fr.

Ier CONGRÈS INTERN. POUR L'**Etude de la Radiologie et de l'Ionisation.**

Tenu à LIÈGE du 12 au 14 sept. 1905.

Comptes rendus : Un vol. gr. in.8 de 570 p., avec nombreuses figures et planches. Broché, 17 fr. 50.

Dunod, édit. Paris.

RECUEIL INTERN. DE **Diplomatie et d'Histoire.** (Archives diplomatiques).

Fondé en 1861. Années 1905 et 1906.

CONGRÈS INTERN. POUR L'**Extension de la langue française.** LIÈGE, 10-14 sept 1905.

Paris. E. Champion.

CATALOGUE INTERN. DE LA **Littérature Scientifique**. Publié par une Commission intern. sous la direction de M. le Dr H. Forster Morley.

Première année : 17 volumes en 21 fascicules.

Prix des 17 volumes ensemble : 450 francs.

Chaque fascicule se vend séparément

La deuxième année, formant 17 volumes, est en cours de publication.

Les volumes suivants ont paru :

		Francs
A.	Mathématiques	18 75
B.	Mécanique	13 10
C.	Physique I	26 25
	— II	18 75
D.	Chimie I	26 25
	— II	22 50
E.	Astronomie	s6 25
F.	Météorologie	18 75
G.	Minéralogie	18 75
H.	Géologie	18 75
J.	Géographie	18 75
K.	Paléontologie	13 10
L.	Biologie générale	13 10
M.	Botanique I	26 35
	— II	22 50
N.	Zoologie	47 »
O.	Anatomie humaine	13 10
P.	Anthropologie physique	13 10
Q.	Physiologie I	26 25
	— II	22 50
R.	Bactériologie	26 25
A.	Mathématiques	18 75
B.	Mécanique	13 18
C.	Physique	31 »
E.	Astronomie	26 25
G.	Minéralogie	20 65
H.	Géologie	20 65
I.	Géographie	20 65
K.	Paléontologie	13 10
L.	Biologie générale	13 10
O.	Anatomie humaine	10 77
P.	Anthropologie physique	18 75
R.	Bactériologie	26 25

Ce répertoire intern. est publié au moyen de souscriptions reçues par les Etats du monde entier. Il est dirigé

par un Conseil où la France est représentée par M. H. Poincarré. Chaque Volume contient, par ordre alphabétique d'auteurs, puis par ordre méthodique, les titres de tous les Mémoires publiés pendant une année dans les Recueils scientifiques existants.

IV. EXPOSITIONS

II[e] Exposition intern. de **Photographie et des Arts, Sciences et Industries qui s'y rattachent.** Paris, Grand Palais.

Exposition intern. du **Tabac et des Industries qui s'y rattachent.**

Installée dans le Palais du Cinquantenaire à Bruxelles. Août.

Exposition intern. des **Arts et Industries du feu.** Paris, juin.

Exposition univers. de la **Nouvelle-Zélande.** Novembre 1906, avril 1907, à Christchurch.

Exposition intern. d'**Hygiène,** à Vienne, mai,

Exposition intern. de l'**Imprimerie et des Industries qui s'y rattachent.** Londres, juillet.

Exposition intern. des **Industries textiles.** Tourcoing. avril-septembre.

Exposition intern. d'**Océanographie** de Marseille.

EXPOSITION INTERN. DE **Reliure**. FRANCFORT-S.-MEIN.

EXPOSITION INTERN. DES **Arts de la Femme**. MARSEILLE, 15 avril-15 octobre.

EXPOSITION INTERN. DE LA **Boulangerie**, DE LA **Pâtisserie** ET DE L'**Art Culinaire**. AMSTERDAM.

EXPOSITION INTERN. DE **Milan**.

Sous le haut Patronage de S. M. le Roi d'Italie, avril-novembre.

EXPOSITION INTERN. DES **Arts Culinaires**. VIENNE, janvier.

EXPOSITION INTERN. DES **Automobiles**. BERLIN, février.

EXPOSITION INTERN. D'**Horticulture**. MILAN.

Xe EXPOSITION INTERN. DE L'**Automobile**, DU **Cycle** ET DES **Sports**.

Organisée par l'Automobile-Club de France. PARIS décembre.

EXPOSITON INTERN. DES **Bébés**, NEW-YORK, (Coney-Island).

EXPOSITION INTERN. D'**Aviculture**. GAND, novembre.

EXPOSITION INTERN. **Sténographique**. SZEGER. (Hongrie).

EXPOSITION D'**Horticulture** DE **Bayonne**. septembre.

TROISIEME PARTIE

Congrès, Expositions, etc., Annoncés

1907

A. CONGRÈS

CONFÉRENCE INTERN. POUR L'UNITÉ DES **Mesures électriques**. LONDRES.

CONFÉRENCE INTERN. DE LA **Fédération Dentaire.** AMSTERDAM.

IIIe CONGRÈS DES **Espérantistes.** CAMBRIDGE (Angleterre).

IIIe CONGRÈS INTERN. DE LA **Presse médicale.** LONDRES.

ASSEMBLÉE INTERN. DU BUREAU DES **Fédérations d'Instituteurs.** PARIS.

CONGRÈS INTERN. D'**Hygiène pratique.** PARIS.

CONGRÈS INTERN. DES **Sciences Sociales et Economiques**. BORDEAUX, 16 sept.

XIIe CONGRÈS INTERN. D'**Hygiène** ET DE **Démographie.** BERLIN, 23-29 sept.

Le Comité d'organisation est sous la présidence de M. *Bumm*, prés. de l'Office impérial de l'Hygiène.

Les travaux du Congrès se divisent en huit sections :

1. Microbiologie et parasitologie appliquées à l'hygiène ;

2 Hygiène alimentaire et physiologie appliquées à l'hygiène ;

3. Hygiène de l'enfance et des écoles ;

4. Hygiène professionnelle et assistance aux classes ouvrières ;

5. Lutte contre les maladies infectieuses et assistance aux malades :

6. *a)* Hygiène des habitations et des localités ;

b) Hygiène du service des transports en commun ;

7. Hygiène militaire, coloniale et navale ;

8. Démographie.

A l'occasion du Congrès sera organisée une Exposition scientifique sous la direction de M. le Dr *Rubner*, professeur et conseiller intime de médecine, Berlin N. Hessischestr., 4. Les affaires du Congrès sont dirigées par le secrétaire général, le médecin principal en retraite, M. le Dr *Nietner*.

Le bureau se trouve à Berlin W., 9, Eichhornstr, 9.

CONGRÈS INTERN. POUR L'**Hygiène scolaire.** LONDRES, 5-10 avril.

Des sections particulières s'occuperont des questions suivantes : Hygiène des bâtiments et du mobilier scolaire ; Hygiène des internats ; Méthodes de recherche de l'hygiène scolaire ; Programmes scolaires ; Enseignement de l'hygiène aux maîtres et aux élèves ; Education physique des enfants et des jeunes gens ; Ecoles spéciales pour enfants anormaux ; Hygiène de la jeunesse en dehors de l'école ; Hygiène du corps enseignant ; Sujets divers.

CONGRÈS INTERN. DE **Zoologie.** BOSTON, août ou sept. Communications : M. J. H. *Parker*, CAMBRIDGE, Mass. U. S. A.

CONGRÈS INTERN. D'**Archéologie,** au CAIRE, août.

CONGRÈS INTERN. DE LA **Propriété littéraire et artistique.** BERLIN.

Ve CONGRÈS PÉRIODIQUE INTERN. D'**Obstétrique** et de **Gynécologie.** SAINT-PÉTERSBOURG, 11-18 septembre.

CONFÉRENCE INTERN. POUR L'**Unification du Droit Maritime.** VENISE, septembre.

Les questions à l'ordre du jour sont :

1. Limitation de la responsabilité des propriétaires de navires ;
2. Conflits de lois en matière d'hypothèques et de privilèges maritimes ;
3. Principes législatifs sur le fret.

CONGRÈS INTERN. **Dentaire.** BORDEAUX.

CONGRÈS DE LA **Fédération des Sections Européennes de la Société théosophique,** à MUNICH.

S'adresser au secrétaire général de la section allemande, le Dr professeur *Steiner*, 17, Motzstrasse, Berlin W. ; au trésorier, la comtesse Kalkreuth, 55, Adalbertstrasse, Munich.

CONGRÈS INTERN. DE L'EXTENSION ET DE LA **Culture de la Langue française.** LAUSANNE ou GENÈVE. S'adresser : M. *Wilmotte*, 22, rue Reikem, Liège.

CONGRÈS INTERN. DE **Physiologie.** HEIDELBERG. S'adresser à M. le prof. *Rossel* à Heidelberg.

CONFÉRENCE INTERN. **Séismographique.** Lieu non encore fixé. S'adresser au Bureau central séismographique à Strasbourg.

IIe CONGRÈS INTERN. DE **Physicothérapie.** GENÈVE.

Communications : M. Dr. L. de *Munter*. Liège, 86, rue Lovure.

SESSION DE L'INSTITUT INTERN. DE **Statistique,** à COPENHAGUE en 1907. S'adresser à l'Institut intern. de Statistique, Londres.

IIIe CONFÉRENCE INTERN. DES **Académies.** VIENNE. S'adresser à l'Académie impériale des Sciences, Vienne, mai.

CONGRÈS INTERN. DES **Libres-Penseurs.** BUDAPESTH.

CONGRÈS INTERN. CONTRE LE **Duel.** BUDAPESTH.

Communications : Ligue hongroise contre le duel.

CONGRÈS INTERN. **Socialiste**. STUTTGART.

Le prochain Congrès Socialiste international se tiendra à Stuttgart (Wurtemberg, Allemagne,) du 18 au 24 août 1907.

Le bureau Socialiste International, constitué en 1900 pour continuer les travaux et exécuter les décisions des *Congrès* internationaux, invite au Congrès de Stuttgart.

conformément aux décisions de Londres (1896) et de Paris (1900) :

1. Toutes les associations qui adhèrent aux principes essentiels du socialisme : socialisation des moyens de production et d'échange ; union et action internationale des travailleurs ; conquête socialiste des pouvoirs publics par le prolétariat organisé en partis ;

2. Toutes les organisations corporatives qui, se plaçant sur le terrain de la lutte des classes et déclarant reconnaître la nécessité de l'action politique, donc législative et parlementaire, ne participent cependant pas d'une manière directe au mouvement politique.

ORDRE DU JOUR

1. L'approbation des résolutions du bureau socialiste international ;
2. Le règlement des Congrès socialistes internationaux et du bureau socialiste international ; les statuts de la Commission interparlementaire ;
3. Le Militarisme et les conflits internationaux ;
4. Les rapports entre les partis ouvriers socialistes et les organisations syndicales ;
5. La question coloniale ;
6. L'immigration et l'émigration des ouvriers étrangers.

RÉUNION DE LA FÉDÉRATION **abolitioniste** en BELGIQUE en 1907.

Communications : Secrétariat de la Fédération à Genève, 6, rue Saint-Léger.

IIe CONGRÈS INTERN. DES **Classes Moyennes** URBAINES ET RURALES. VIENNE. S'adresser au Secrétariat de l'Institut intern. pour l'étude du problème des Classes moyennes, Bruxelles, 47, rue de l'Association.

CONGRÈS INTERN. DE L'**Association coopérative**, probablement à Rome en 1907.

Communications : Le Secrétariat de l'Association, Londres W. C., 22, Red Lion Square.

VIIIe CONGRÈS INTERN. DES **Habitations à bon marché**. LONDRES 1907. S'adresser à M. H.-R. *Aldrige*, 18, Dulverton Road, Leicester (Angleterre).

XIVe CONGRÈS INTERN. DES **Mineurs**. SALZBOURG.

CONGRÈS INTERN. DES **Ouvriers de Transports.** VIENNE.

CONGRÈS INTERN. DES **Etudiants.** BORDEAUX.

CONFÉRENCE INTERN. DE LA **Fédération universelle des Etudiants chrétiens.** TOKIO.

CONGRÈS INTERN. DES **Etudiants.** BRUXELLES, sept.

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION INTERN. DES **Lithographes.** COPENHAGUE, 14-21 septembre.

CONGRÈS INTERN. DES **Céramistes.** LILLE.

CONGRÈS INTERN. DES **Ouvriers sur bois** à STUTTGART.

Communications : M. Th. *Leippart*, Stuttgart, Adler*strasse*, 43.

VIIe CONGRÈS INTERN. DES **Ouvriers des Tabacs.** ANVERS. S'adresser à l'Union des ouvriers des tabacs, Anvers.

Secr. intern. : M. H *Juchter*.

IVe CONGRÈS INTERN. DES **Filateurs et Tisseurs de Coton.** VIENNE.

RÉUNION INTERN. DES **Sociétés de Voyages**. LONDRES.

XVIe CONGRÈS INTERN. DE LA **Paix**. MUNICH, septembre.

CONGRÈS INTERN. DE LA **Boucherie**. HAMBOURG, juillet.

CONGRÈS INTERN. DE LA **Comptabilité**. LYON.

CONGRÈS INTERN. DE **Viticulture**. ANGERS, 6-9 juillet.

VIIIe CONGRÈS INTERN. D'**Agriculture et de Sylviculture**, VIENNE, 1-25 mai.

Le Congrès sera divisé en onze sections, savoir :

Economie rurale, hygiène rurale. Enseignement agricole et forestier. Labour, culture des plantes ; matériel et machines agricoles. Organisation et exploitation. Elevage. Améliorations agricoles et forestières. Industries agricoles. Protection des plantes et des arbres fruitiers et forestiers. Economie forestière ; sylviculture. Pisciculture et pêche. Viticulture et œnologie. Arboriculture fruitière et culture maraîchère.

Ces sections pourront se diviser en groupes spéciaux. Les adhésions doivent parvenir au Comité d'organisation, à Vienne (I, Schauflergasse, 6). Le prix de la cotisation

est fixé à 20 couronnes (1 couronne=1 fr. 05). Les travaux du Congrès seront publiés en allemand et en français.

EXPOSITION INTERN. DES **Modes**. VIENNE, mars.

CONGRÈS INTERN. DU **Pétrole.** BUCHAREST.

EXPOSITION INTERN. DE LA **Chasse et de la Pêche**. ANVERS, 11 mai.

L'Exposition est sous le haut patronage de S. M. le Roi des Belges, la présidence d'honneur de S. A. R. Monseigneur le Prince Albert de Belgique et sous le patronage du Gouvernement belge.

Cette exposition se tiendra dans les locaux de la Société Royale de Zoologie. Elle sera ouverte au public pendant les mois de mai et juin.

Les demandes d'admission devront être adressées à l'Administrateur-Général, M. Gustave Lequim, rue Van-Luppen, 63, à Anvers.

IIIe CONGRÈS INTERN. DE LA **Laiterie,**à LA HAYE, sept.

Article 2 du Statut d'organisation. — Sont membres du Congrès ceux qui auront adressé leur adhésion au secrétaire général du Comité d'organisation, M. le Dr A. J. Swaving, Lange Voorhout, 88, à La Haye, et auront payé la cotisation de 10 francs. On est prié de se faire inscrire avant le 1er août 1907. La carte de membre du Congrès donne droit de participer aux excursions, réunions ou fêtes qui seront organisées à l'occasion du Congrès.

CONGRÈS INTERN. DE L'**Association intern. de Sténographie**, (système Gabelsberger) à GRAZ.

Communications : Institut royal de Sténographie. (Dresde).

IVe CONGRÈS INTERN. DU **Christianisme libéral et progressif.** BOSTON en 1907.

S'adresser au Rév. Charles *Waedté*, 352. Tappan Street, Brookline (Mass.).

B) EXPOSITIONS, VISITES, ETC.

EXPOSITION **Maritime** INTERN. DE BORDEAUX.

L'Exposition est organisée par les soins de la Ligue Maritime française, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret en date du 17 décembre 1905.

Cette exposition est faite sous le patronage officiel du Gouvernement français et avec le concours de l'Etat, du département de la Gironde, de la Municipalité, de la Chambre de commerce et de la Société Philomatique de Bordeaux.

L'exposition est ouverte à tous les pays. Elle recevra tous les produits industriels, agricoles ou artistiques qui se rapportent à la marine.

Une section coloniale comprendra les produits d'importation ou d'exportation qui font spécialement l'objet du commerce de Bordeaux avec les colonies.

Des pavillons seront consacrés à l'océanographie, à l'automibilisme nautique et à la navigation aérienne.

EXPOSITION INTERN. à **Tokio**, 20 mars-20 juin.

EXPOSITION INTERN. **Technique** à OLMUTZ.

Organisée par la Société industrielle d'Olmutz.

EXPOSITION INTERN. DE **Jamestown**.

EXPOSITION INTERN. DU **Journalisme** à COPENHAGUE.

Organisée par l'Union danoise des Journalistes.

EXPOSITION INTERN. D'**Hygiène**. BERLIN.

Bureau préparat. à l'Institut d'Hygiène, Berlin.

EXPOSITION INTERN. DE **Dublin**.

EXPOSITION INTERN. DE LA **Balnéologie et de la Vie Balnéaire** à SPA, juillet-août.

Organisée sous la Haute protection de : S. A. R. Mme la *Princesse Clémentine*.

REVUE INTERN. DES **Flottes**. JAMESTOWN.

VISITE INTERN. DU **Lord-Maire de Londres** ET DES **maires de Southampton, Liverpool, Newcastle, Cardiff, Brighton, Douvres, etc.** à BORDEAUX.

Communications : Sir Thomas *Barclay* à Paris.

1908

A) CONGRÈS

VIIIe CONGRÈS INTERN. DES **Accidents du Travail et des Assurances sociales** à ROME.

S'adresser au Comité permanent intern. des accidents du travail et des assurances sociales, Paris, 55, rue de Châteaudun.

VIIIe CONGRÈS INTERN. D'**Otologie**. BUDAPESTH.

S'adresser à M. le Prof. *Boeke*, Budapesth.



IIe CONGRÈS INTERN. DES **Mines, de la Métallurgie, de la Mécanique et de la Géologie appliquée**. DUSSELDORF.

S'adresser à M. Eugen *Schrudter*, Dusseldorf, Jacobistrasse, 5.

IIIe CONGRÈS INTERN. DE **Philosophie.** HEIDELBERG.

S'adresser à M. le Prof. *Windelband*, Heidelberg.

CONGRÈS INTERN. DES **Pêcheries** dans les ÉTATS-UNIS.

IIIe CONGRÈS INTERN. DES **Mathématiques.** ROME.

CONGRÈS INTERN. DE LA **Tuberculose**. WASHINGTON.

VIIe CONGRÈS INTERN. DES **Vieux-Catholiques** en HOLLANDE.

IIIe CONGRÈS INTERN. DES OUVRIERS DE L'**Industrie Textile**. VIENNE.

S'adresser au Secrétariat intern. des ouvriers textiles, Yorkshire (Angleterre).

Secr. : M. *Marsland*.

IIe CONGRÈS INTERN. DE **Chirurgie** à HEIDELBERG.

S'adresser à M. le Prof. *Cresny* à Heidelberg.

VIIe CONGRÈS INTERN. D'**Hydrologie, de Climatologie, de Géologie et de Thérapeutique par les Agents physiques,** à ALGER OU TOULOUSE.

S'adresser au Bureau permanent des Congrès d'hydrologie, etc., Paris, boulevard de Courcelles, 54.

VIe CONFÉRENCE INTERN. DE LA **Tuberculose**. VIENNE.

IIe CONGRÈS INTERN. DES **Maladies professionnelles**. PARIS.

IVe CONGRÈS INTERN. D'**Electrologie et de Radiologie.** AMSTERDAM.

CONGRÈS DE L'INSTITUT DU **Droit** INTERN. FLORENCE.

IIe CONFÉRENCE **Polaire** INTERN. Lieu non encore fixé.

XVe CONFÉRENCE **Interparlementaire**. BERLIN.

VIIIe CONGRÈS INTERN. DES **Architectes**. VIENNE.

CONGRÈS INTERN. DE **Sauvetage**. LEIPSIG.

CONGRÈS INTERN. DES **Sciences Historiques**. BERLIN.

Prés. du Comité d'organisation : Dr *Reinhold Roser*, Directeur en chef des Archives prussiennes.

XIe CONGRÈS DE **Navigation**. ST-PÉTERSBOURG, juin.

Bureau exécutif à Bruxelles, 38, rue de Louvain.

CONGRÈS INTERN. **Géographique**. GENÈVE, 27 juillet-6 août.

Prés. : Dr *de Claparède*, Prés. de la Société Géographique de Genève.

RÉUNION INTERN. DES **Hôteliers** à ROME.

CONGRÈS INTERN. **Laryngo-rhinologique**. VIENNE, 21-25 avril.

Organisé par la *Wienner laryngologische Gesellschaft*.

CONGRÈS INTERN. DE L'**Enseignement du Dessin**. LONDRES.

XIVe CONGRÈS INTERN. POUR LE **Vote des Femmes**. AMSTERDAM.

B) EXPOSITIONS, ETC.

EXPOSITION INTERN. D'**Horticulture**. GAND.

S'adresser à la Société royale d'Agriculture de Gand.

EXPOSITION INTERN. DE LA **Chasse**. VIENNE.

EXPOSITION INTERN. **Hispano-Américaine**. MADRID.

FÊTE **Olympique**. ROME 1908.

S'adresser au Comité intern. Olympique, Paris, 10, boulevard Flandrin.

EXPOSITION INTERN. DES **Timbres-Postes.** MILAN, 16-23 septembre.

Cette exposition sera divisée en 9 classes, comprenant notamment les collections générales, les timbres rares, le matériel et les publications philatéliques, etc.

Les demandes d'admission devront parvenir avant le 30 juillet 1907, à la Mostra filatelica, via Torino, 2, à Milan.

EXPOSITION INTERN. DE L'**Armée et de la Marine,** VIENNE.

EXPOSITION UNIVERSELLE à AMSTERDAM.

1909

CONGRÈS, ETC.

Ve CONGRÈS INTERN. **Ornithologique** à BERLIN.

S'adresser à M. *Reichemais* à Mayence.

CONGRÈS INTERN. DE **Botanique** à BRUXELLES 1909.

MM. Th. Durand, directeur du Jardin Botanique de l'Etat, et L. Errera, professeur à l'Université et directeur de l'Institut botanique, respectivement délégués du gouvernement belge et de l'Académie royale de Belgique, ont été nommés présidents de la Commission d'organisation du Congrès.

VIIIe CONGRÈS **Pénitentiaire** INTERN. WASHINGTON.

S'adresser à M. le Dr. *Guillaumin*, directeur du Bureau fédéral de statistique à Berne.

CONFÉRENCE DU **Comité Météorologique**. Lieu non fixé.

S'adresser à M. le prof. H. *Hildebrandson*, Université d'Upsala, Suède.

IIe CONGRÈS INTERN. D'**Anatomie**. Lieu non encore fixé.

S'adresser au Comité permanent d'organisation des Congrès d'Anatomie (voir ci-dessus Associations, etc).

VIe CONGRÈS INTERN. DE **Psychologie.** GENÈVE.

VIIIe CONGRÈS INTERN. DE **Médecine Vétérinaire**, dans une ville de HOLLANDE.

VIe CONGRÈS INTERN. DES **Actuaires.** VIENNE 1900.

Communications : Verbandosterr. Versicherungsgesellschaften, Vienne.

XVIIe CONFÉRENCE INTERN. DE L'**Alliance des Unions chrétiennes de jeunes gens** à ELBERFELD (Allemagne). S'adresser à Mr H. *Helbing*, 26, Besenbuchstrasse. Barmen (Allemagne).

CONGRÈS INTERN. DES **Dentistes.** BERLIN.

S'adresser à M. le Prof. Dr. *Miller*, à l'Institut dentaire, de l'Université de Berlin.

IIIe CONGRÈS INTERN. DE **Chimie appliquée.** LONDRES.

IIIe CONGRÈS INTERN. DE L'INSTITUT DE **Sociologie.** BERNE.

XIVe Congrès intern. d'**Anthropologie et d'Archéologie préhistorique.** Dublin.

Congrès intern. des **Femmes.** Canada.

Ve Congrès intern. de l'**Association pour l'essai des matériaux de construction.** Copenhague.

XIIe Congrès intern. **Géodésique.** Cambridge.

Exposition intern. de la **Vie ouvrière.** Paris.

Organisée sur la résolution adoptée par la Chambre des Députés dans sa séance du 17 avril 1905.

1910

IIe Congrès intern. des **Eaux Alimentaires Gazeuses et minérales.** Bruxelles en 1910.

S'adresser à M. De *Mcy,* chimiste, à Laecken (Belgique), rue de Molenbeck, 141.

Congrès intern des **Chemins de Fer**. Berne.

Congrès intern. de **Médecine**. Budapesth.

XIe Congrès intern. de **Géologie**. Stockholm.

Ier Congrès intern. d'**Assistance publique et privée.** Copenhague.

PROJET D'UNE EXPOSITION INTERN. DES **Transports**. BERLIN.

1911

EXPOSITION INTERN. **Universelle** à ROME.

. 1912

EXPOSITION INTERN. A **Tokyo**.

1911 ou 1912

EXPOSITION INTERN. EN FAVEUR DE LA **Paix**. LA HAYE.

Préparée par M. A. *tea Bout* à Rotterdam.

1918

Exposition universelle à BERLIN.

PROJETS ET PROPOSITIONS

OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE INTERN. SUR L'**Hémisphère méridionale.**

Proposé par M. *Pickering.*

ENTENTE **municipale** INTERN.

Le *Times* du 27 décembre a publié une lettre de sir Edwin Cornwall, lettre bientôt reproduite par la plupart des grands journaux européens, et dans laquelle le président du County Council de Londres, propose un congrès

des capitales d'Europe pour discuter les affaires municipales :

« Etant donné, » dit-il, « que l'entente municipale entre Paris et Londres a déjà produit tant de bien, il m'a semblé que de meilleurs résultats encore suivraient si l'exemple donné par Paris et Londres était développé. Une façon d'atteindre ce but — et j'estime qu'elle sera la plus pratique — serait d'instituer un congrès des capitales du monde civilisé. Un tel congrès devrait être tenu à des intervalles réguliers et pourrait se réunir, à chaque occasion, dans des capitales différentes.

« Si cette proposition rencontre un accueil favorable, je voudrais proposer ensuite qu'à ce congrès participeraient seulement celles des capitales dont la population dépasse un demi-million d'habitants. Dans les capitales qui ont une population inférieure, les problèmes à résoudre ne sont pas les mêmes. Sur cette base, le congrès réunirait les représentants de Londres, Paris, Berlin, Vienne, Budapesth, Rome, Saint-Pétersbourg, Madrid, Constantinople, et, si nos amis les Américains nous font le plaisir de se joindre à ce congrès, New-York, Chicago et Philadelphie.

« Le premier but de ce congrès serait la discussion et l'examen des problèmes qui sont communs à toutes les grandes villes ».

Sir E. Cornwall propose que le premier congrès, si cette proposition est acceptée, se tienne à Londres.

La réussite d'un tel projet constituerait un des nombreux bienfaits qu'a produits l'amitié intime de l'Angleterre avec le peuple français.

TABLEAUX D'**Avis** INTERN.

Proposé par les Automobiles-Clubs de France, d'Allemagne et d'Italie.

UNION **Téléphonique** UNIVERSELLE.

Proposée par le Congrès des Chambres de Commerce à Milan (1906). Le Congrès a pris les résolutions suivantes :

« Le Congrès émet le vœu de voir les différents Gouvernements d'un même continent (notamment l'Europe, y compris

les Iles Britanniques) étudier la possibilité de fonder une Union Téléphonique Universelle calquée sur l'exemple de l'Union postale Universelle et de l'Union Télégraphique Universelle.»

JAUGE INTERN. DE LA **Voile**.

Le Congrès des Sociétés nautiques réuni en 1904 avait adopté le principe d'une jauge internationale.

INSTITUT INTERN. POUR L'ÉTUDE DES **Maladies infectieuses** DE L'HOMME.

Proposé par le Dr *Goldschmidt* (Paris).

NUMÉROTAGE INTERN. MÉTRIQUE DES **Echeveaux**.

Proposé par diverses Chambres de Commerce.

L'UNIFICATION DES **Statistiques commerciales**.

Au Congrès intern. des Chambres de Commerce, à Milan, M. Charles *de Grave*, de Paris, a demandé, à la séance du 28 septembre, que les Chambres de Commerce s'entendissent pour la publication périodique de résumés dressés suivant la même méthode, portant indication du du mouvement des marchandises, à l'importation et à l'exportation, en une sorte de dictionnaire intern. des marchandises.

Cette proposition d'unification de la statistique commerciale, qui rendra les plus grands services, a été adoptée à l'unanimité par le Congrès.

CONGRÈS INTERN. CONTRE LES **Nègres**.

L'Allemagne désire créer une sorte de règlement intern. concernant le traitement des gens de la race noire. Elle

tient surtout à faire adopter comme principe que le nègre ne peut pas être l'égal du blanc.

CONGRÈS INTERN. **Anti-Socialiste**.

CONFÉRENCE INTERN. CONTRE LES **Tziganes** Proposée par le Gouvernement Suisse.

DÉFENSE INTERN. CONTRE LA **Tuberculose.** PARIS.

M. Samuel *Bernheim*, disait au Congrès de médecine à Lisbonne :

Nous estimons que la prophylaxie antituberculeuse doit être internationale. L'hygiène internationale a eu surtout pour objet, jusqu'à ce jour, de préserver les nations européennes de maladies de forme épidémique toute spéciale et qui sont, en réalité, jusqu'ici, au nombre de trois : le choléra, la peste et la fièvre jaune. On objecte que la tuberculose ne ressemble en rien à ces maladies épidémiques, qu'elle revêt plutôt un caractère endémique. Cela est inexact au vrai sens du mot. On sait, en effet, que certaines tribus sauvages sont restées longtemps indemnes du bacille de Koch dont elles sont devenues tributaires le jour où les races civilisées sont venues leur apporter la néfaste contagion. La tuberculose, qui est une maladie purement contagieuse et épidémique, a une allure différente des maladies ci-dessus citées, et voilà tout.

Mais comme elles, la bacillose est épidémiqne et évitable. C'est même, d'après nous, la plus épouvantable des épidémies, car son bacille pathogène est si virulent qu'il dépasse en virulence et en persistance la plupart des autres microbes pathogènes. Tout comme nous-mêmes, le bacille de Koch peut faire de longs voyages sans mourir, il peut traverser les frontières et il les passe très souvent pour aller d'un pays à un autre avec les échanges commerciaux de toutes sortes, par les wagons de chemin de fer, par les navires. C'est pourquoi nous déclarons qu'un effort isolé d'une nation ne sera jamais *sanctionné* d'un résultat certain définitif. La prophylaxie la

plus logique, la plus réglementée, appliquée dans un pays unique, n'atteindra jamais le but espéré, si le pays, les pays limitrophès et même éloignés ne prennent des mesures prophylactiques à peu près semblables. Pourquoi ne seraient-elles pas débattues au sein d'une conférence comme celle qui, à Rome en 1865, à Venise en 1892, à Dresde en 1893, à Paris en 1894, à Venise en 1897, fixèrent les moyens communs de défense contre le choléra, la peste et la fièvre jaune ?

Une commission, composée de représentants autorisés par les diverses nations, recevrait la mission de comparer entre elles les mesures qui, dans leurs pays respectifs, seraient appliquées et donneraient les meilleurs résultats. Cette commission internationale, avec une organisation bien établie, aurait pour mandat de rédiger une sorte de *code prophylactique international* contre la tuberculose, code qui, une fois adopté, aurait force de loi dans tous les pays. Nous pensions un moment que le bureau central international pour la lutte antituberculeuse, dont le siège est à Berlin, allait provoquer la *réunion d'une commission universelle, ayant pour but unique d'étudier les mesures de prophylaxie internationale.* Tout en rendant hommage au zèle de ce bureau central, nous avouons que nos espérances ont été déçues et que jusqu'à ce jour ce problème si intéressant n'a pas été examiné. Peut-être l'avenir nous réserve-t-il une agréable surprise.

S'il est une question qui soit d'essence universelle, qui mérite l'attention et la vigilance des savants du monde entier, c'est bien celle de la tuberculose. Elle ne peut recevoir de solution efficace que de l'union des intelligences et des bonnes volontés de toutes les nations.

PROJET D'ENTENTE INTERN. ENTRE **Fabricants d'Horlogerie.**

Proposé par M. *Giraud-Gallet*, Prés. du Syndicat des Fabricants Suisses de montres d'or.

CONGRÈS **Océanographique de Monaco.**

Le Prince de Monaco a l'intention de provoquer la réunion, à Monaco, d'un premier Congrès intern. d'océa-

nographie (physique, chimie, biologie, etc. de la mer et de météorologie marine, et de faire coïncider, si cela est possible, la date de ce Congrès avec celle de l'inauguration du Musée océanographique ; cette date n'est pas encore fixée; mais, dès maintenant, les savants de tous les pays sont invités à donner leur adhésion à cette future réunion dans le Musée océanographique de Monaco pour y étudier ensemble les grands problèmes de la mer. Toute correspondance à ce sujet devra être adressée à M. le Dr Jules Richard, à Monaco.

Association intern. du **Pèlerinage de la Mecque.**

A la suite de l'épidémie de peste qui a eu lieu cette année à Djeddah, le *Conseil supérieur de santé de Constantinople* délégua une Commission spéciale chargée d'examiner les mesures à prendre pour assainir la ville de Djeddah et pour préserver de la peste le prochain pèlerinage et la ville de la Mecque.

Cette commission, après avoir pris connaissance des dispositions qui furent adoptées par le Conseil lors des précédentes épidémies de peste à Djeddah et avoir mûrement délibéré sur les obstacles que les dites dispositions avaient rencontrés dans leur exécution ainsi que sur les modifications qu'il y aurait lieu d'y introduire, a proposé au Conseil – qui les a acceptées — un ensemble de mesures portant sur les trois points suivants :

1. *Assainissement de Djeddah : a*) envoyer dans cette ville une mission médicale composée de 6 médecins, avec 3 désinfecteurs et 6 gardes sanitaires ; *b*) créer une station d'observation sanitaire soit à Haddé, soit à Bahré, localités situées sur la route de Djeddah à la Mecque et à mi-chemin entre ces deux villes; *c*) installer un hôpital pour pesteux à Djeddah.

2. *Préservation des pèlerins au Hedjaz : a*) les pèlerins quittant Djeddah pour la Mecque devront se rendre au lazaret d'Abou-Saad où ils subiront la visite médicale et la désinfec-

tion de rigueur. Les malades pesteux ou suspects seront repoussés au lazaret sur Djeddah ; les autres pèlerins ne pourront gagner la Mecque que par la voie de Ras-el-Assouad ; *b*) les pèlerins de toute provenance, après avoir subi les mesures auxquelles ils sont réglementairement soumis, devront également débarquer à Ras-el-Assouad. A cet effet, il y aura lieu d'envoyer dans ladite localité la quantité nécessaire de tentes, d'y construire quelques baraques en planches et de réparer le débarcadère qui y existe.

De Ras-el-Assouad les pèlerins seront dirigés immédiatement sur la Mecque en évitant soigneusement toute communication avec Djeddah. Pour arriver à organiser rapidement ce départ, le gouvernement fera le nécessaire pour qu'il y ait à Ras-el-Assouad un assez grand nombre de chameaux et autres moyens de transport, de manière que chaque groupe de pèlerins y arrivant puisse se mettre immédiatement en route pour la Mecque ; *c*) toutes les denrées et marchandises non infectées seront expédiées par la voie de Ras-el-Assouad ; si elles ont été contaminées, elles devront être préalablement transportées à Abou-Saad pour y être désinfectées ; *d*) le canot qui remorquera les sambouks à Ras-el-Assouad devra fournir aux pèlerins l'eau distillée nécessaire à la consommation journalière.

3. *Défense sanitaire de la Mecque : a*) diriger les pèlerins, à leur départ de Ras-el-Assouad, sur la station située à mi-chemin entre Djeddah et la Mecque où ils devront subir la visite médicale individuelle. Ceux d'entre ces pèlerins qui au cours de cette visite seront reconnus être atteints ou suspects de peste devront être repoussés sur Djeddah ; *b*) soumettre les pèlerins à une seconde visite médicale individuelle à leur arrivée à la Mecque, séparer et isoler rigoureusement les pesteux et les suspects ; *c*) à cet effet, installer à la Mecque un hôpital dans lequel seront recueillis et soignés lesdits pesteux et suspects ; *a*) imposer aux pèlerins une observation médicale à domicile d'une durée de cinq jours, observation qui débutera au moment de leur arrivée à la Mecque.

CONGRÈS INTERN. POUR LA **Protection des Emigrants.**

Proposé par le Gouvernement des Etats-Unis.

DICTIONNAIRE INTERN. DES **Termes usités dans le commerce des livres et de la musique.**

Préparé par le Bureau permanent intern. des éditeurs à Berne.

BUDGET INTERN. DE LA **Paix.**

Proposé par *William T. Stead* à la Conférence interparlementaire de Londres (1906).

UNIFICATION INTERN. DU **Droit de Change.**

Demandée par une proposition de M. Meyer (Berlin) au IIe Congrès des Chambres du Commerce à MILAN (septembre).

FÉDÉRATION INTERN. DES **Universités Populaires.**

Proposée par Emile *Arnaud* au Congrès intern. de la Paix de MILAN (septembre 1906).

Le Congrès a pris la résolution suivante :

« Le Congrès universel de la Paix ;

« Vu le grand développement dans toutes les nations civilisées des Universités populaires, des écoles supérieures pour le peuple, des extensions universitaires et autres institutions semblables ;

« Attendu que le but des Universités populaires est d'unir à l'instruction le sentiment de la fraternité, de l'harmonie entre les hommes et de la paix entre les nations;

« Vu les bons résultats obtenus par la Fédération Nationale des Universités populaires d'Italie, par la Fédération des Universités populaires de France, par le Deutscher Höheren-Volskschulen Verband et le Central oesterreichisches Volks-

chulen Verein, constatés dans le Congrès des œuvres d'éducation populaire qui se tient en ce moment à Milan, émet le vœu :

« I. Qu'on puisse constituer dans toutes les nations la Fédération des Universités populaires et d'autres institutions semblables :

« II. Qu'on puisse grouper ces Fédérations nationales en une Fédération internationale ».



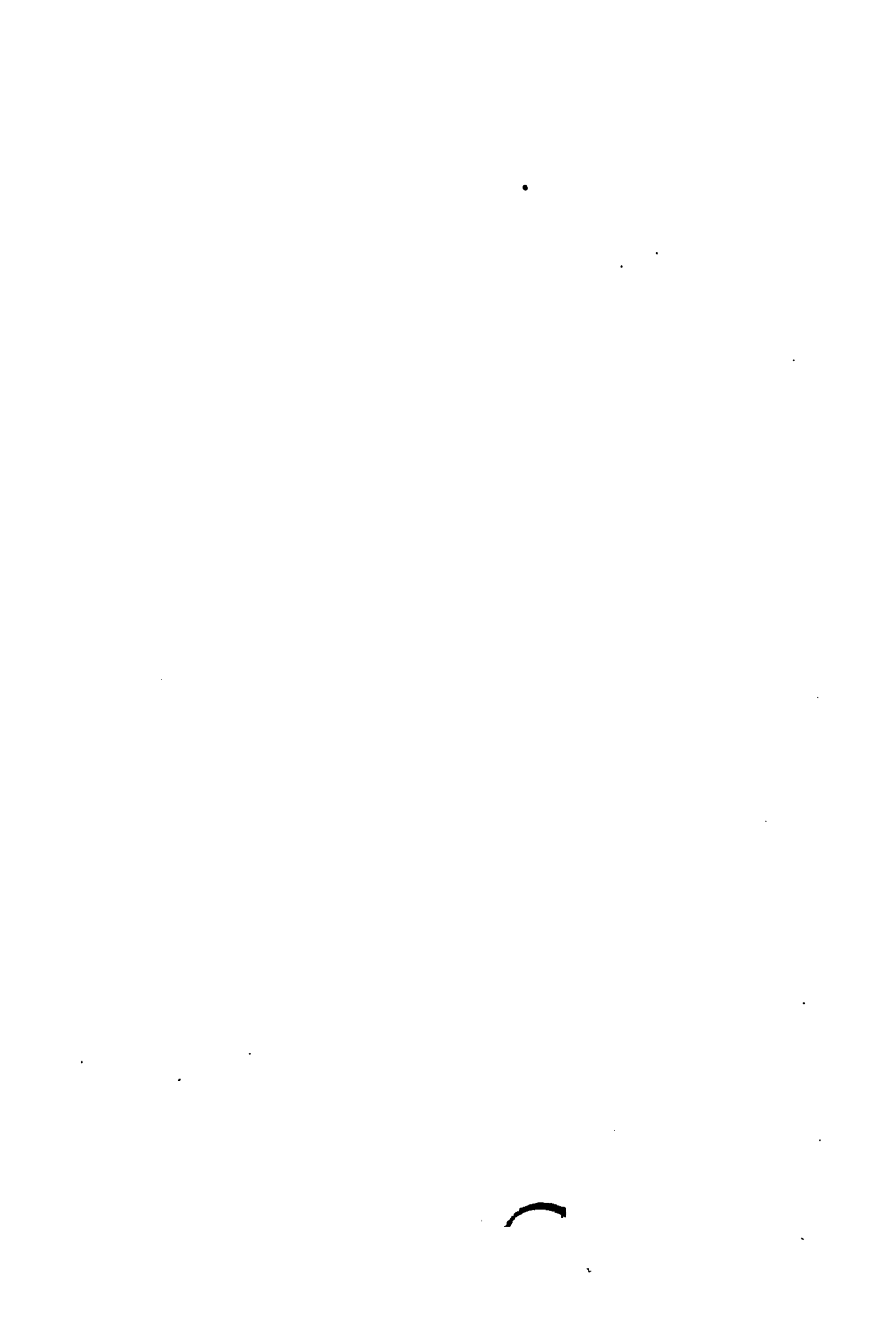


Table des Matières

DEUXIÈME PARTIE

VIE INTERNATIONALE PRIVÉE

TROISIÈME PARTIE

CONGRÈS, EXPOSITIONS, ETC., ANNONCÉS





Imprimerie du Petit Monégasque





PUBLICATIONS

DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE LA PAIX

016 : 172.4

Nº 1. Bibliographie de la Paix et de l'Arbitrage, p
H. La Fontaine. Tome Ier : *Mouvement pacifiq*

Un fort volume in-8º, Prix..... **5** fr.
Edition sur fiches, Prix........ **20** fr.

341.63 (09)

Nº 2. Histoire Sommaire de l'Arbitrage perman
par G. Moch, en français et en esperanto,

Prix. .... **0** fr. **30**

0.58 (4-9)

Nºs 3, 4 et 7 Annuaire de la Vie Internation
par A. Fried. (Années 1905-1906-1907)

Prix de chaque année .... **3** fr. **50**

341.1 « 1907 »

Nº 5. Deuxième Conférence de La Haye.
Opinions, Projets, Propositions diverses.

Prix.................... **1** fr. **25**

341.64.

Nº 8. L'Organisation d'une juridiction arbitrale int
nationale par A. Vavasseur.

Prix.................... **0** fr. **75**

En préparation :

Histoire de l'Arbitrage Intercantonal en Suisse, p
G. Masson.

Imprimerie du Petit Monégasque. — Monte-Carlo

